



En France, l'actionnariat des salariés n'est plus une exception

UNE ÉTUDE du cabinet Altedia, publiée mercredi 24 mai, estime que l'actionnariat salarié - le fait que des salariés soient actionnaires de leur propre entreprise - a probablement été jusqu'ici sous-évalué en France. Selon les directions de deux cents entreprises de plus de 500 salariés, cotées et non cotées, 42 % d'entre elles disposeraient d'un actionnariat salarié. De plus, ces salariés détiendraient 7 % du capital des entreprises. Or, jusqu'à présent, on estimait que les salariés possédaient 2 % des sociétés cotées au CAC 40. Par ailleurs, cette étude montre que les entreprises sont favorables à la mise en place de plan d'épargne à long terme, comme le prévoit le gouvernement. Mais nombre d'entre elles établissent un lien direct avec la retraite par capitalisation.

Lire page 22

Tensions dans la gauche « plurielle »

LIONEL JOSPIN et François Hollande tentent de calmer le jeu dans la majorité après les déclarations de Jean-Pierre Chevènement sur l'Allemagne et de Dominique Voynet sur la méthode gouvernementale. Le premier secrétaire du Parti socialiste a proposé à ses quatre alliés des rencontres bilatérales, en juin, pour préparer « le contrat de 2002 » pour les élections législatives. S'il refuse une réforme du scrutin législatif, le PS semble prêt à aider les Verts à constituer un groupe parlementaire en 2002. M. Jospin réunira les chefs de partis de la majorité, le 31 mai, pour un dîner à Matignon, qui sera suivi, le 8 juin, d'un dîner avec l'ensemble du gouvernement.

Lire page 8

Hémorragie à « La Voix du Nord »



JEAN-LOUIS PRÉVOST

APRÈS la prise de contrôle de La Voix du Nord par le groupe belge Rossel et son alliée la Socpresse (groupe Hersant), Jean-Louis Prévost, PDG du quotidien lillois, doit stopper une hémorragie interne: près du quart de la rédaction a annoncé son départ.

Lire page 24

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 10 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 48 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Gabon, 900 F CFA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 3000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 Dh; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 Fl.; Portugal, 200 Esc; République, 10 F; Sénégal, 900 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,20 FS; Tunisie, 1,4 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



La Syrie face à un Liban sans Israël

- L'armée israélienne a achevé, dans la nuit de mardi à mercredi, son retrait du sud du Liban
- Le monde arabe célèbre « une victoire historique »
- Ehoud Barak accuse la Syrie de jouer la politique du pire
- Jacques Chirac invite Damas à empêcher les provocations

UNE PAGE s'est tournée au Proche-Orient mercredi matin 24 mai, à 6 h 42, lorsque Israël a fermé sa frontière avec le Liban. Le dernier soldat israélien venait de quitter la « zone de sécurité »

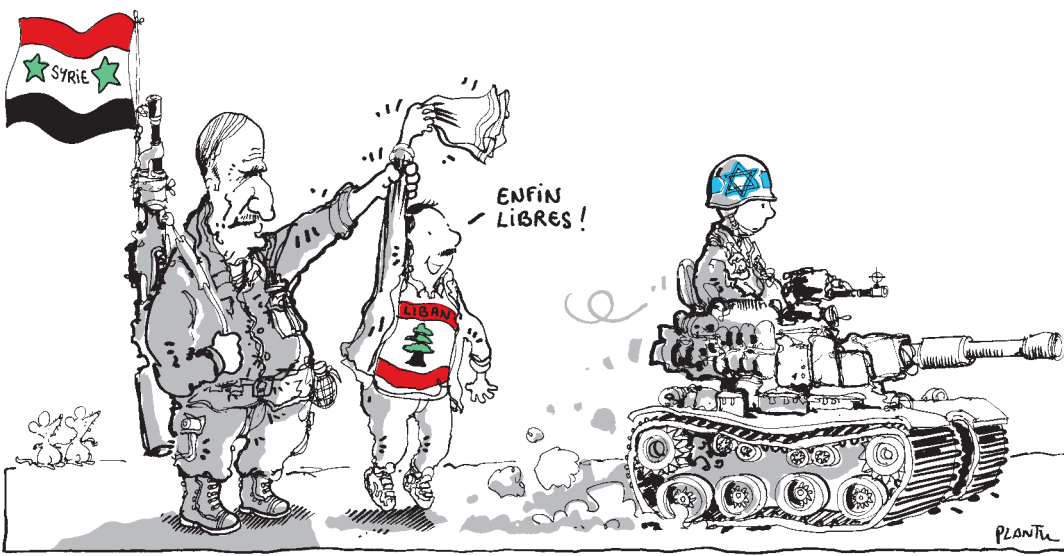
occupée au sud du Liban par les Israéliens depuis 1978 pour se protéger, à l'époque, des incursions de combattants palestiniens. Précipité par l'effondrement de l'Armée du Liban sud (ALS), la milice liba-

naise entretenue par Israël dans la zone occupée, le retrait israélien a consacré la victoire du mouvement chiite Hezbollah.

Célébré par toutes les capitales arabes, ce départ en catastrophe a

pris de court la force d'interposition des Nations unies, la Finul, qui, une fois ses effectifs augmentés, aurait dû se substituer aux troupes israéliennes, afin d'éviter que ces dernières se retrouvent face à ses ennemis de part et d'autre de la frontière internationale. En dehors de la Finul, les seules troupes étrangères présentes au Liban sont désormais les 35 000 soldats syriens. Redoutant un dérapage, les Etats-Unis et la Russie ont invité les parties en présence à la plus grande retenue. Dans une lettre au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, le premier ministre israélien, Ehoud Barak, affirme que, « malheureusement, la Syrie fait tout ce qui est en son pouvoir saboter le retrait d'Israël ». Le président Jacques Chirac a demandé à Damas de « ne rien faire qui puisse, à un titre ou à un autre, être interprété comme une provocation ».

Lire pages 2 et 3
et notre éditorial page 20



MATHÉMATIQUES

Enigmes du siècle

2000 a été déclarée année mondiale des mathématiques. Homme d'affaires et grand protecteur des sciences, l'Américain Landon Clay (assis à gauche sur la photo) vient de créer sept prix d'un montant de 1 million de dollars chacun, destinés à qui résoudrait sept grands problèmes de mathématiques. Pour les présenter, mercredi 24 mai, le Clay Mathematics Institute a choisi Paris où, il y a cent ans, l'Allemand David Hilbert, grand rival d'Henri Poincaré, avait soumis vingt-trois énigmes mathématiques à la sagacité de ses collègues. p. 28-29

En 1964, l'armée rouge se vantait d'atteindre Lyon en huit jours

LE GÉNÉRAL DE GAULLE avait l'habitude de dire que la menace soviétique sur Paris, pendant la guerre froide Est-Ouest, était à deux étapes du Tour de France. Cette formule ne traduisait pas seulement la proximité géographique de l'adversaire potentiel. Elle signifiait aussi que les troupes du pacte de Varsovie s'étaient organisées pour déclencher une offensive éclair à tout moment et l'emporter sur une Alliance atlantique réduite à la défensive. Pronostic sans doute exagéré. De son propre aveu, l'armée rouge, avec ses alliés est-européens, se voyait débouler sur Lyon en huit jours.

On le sait désormais grâce à PHP. Sous ces trois initiales (pour *parallel history project on NATO and the Warsaw pact*), se sont regroupés plusieurs instituts de recherche allemand, américain, autrichien, bulgare, hongrois, polonais, suisse et tchèque qui viennent d'exploiter les archives, retrouvées à Prague, d'un plan d'invasion de l'Europe de l'Ouest qui fut préparé en 1964 par les états-majors et les services de renseignement militaire de l'URSS. Ce plan a été déclassifié par la République tchèque à la demande de PHP, qui a

déposé ces documents militaires à la Bibliothèque du Congrès américain.

A en croire PHP, l'armée rouge ne reculait pas devant l'éventualité d'un usage, par les deux camps, de munitions nucléaires tactiques. Comme si la théorie de la dissuasion, conçue à partir du non-emploi tacite de ces armes, n'avait été qu'un leurre et n'avait pas découragé le pacte de Varsovie d'y recourir au motif que leur sophistication extrême facilitait une offensive par surprise. D'autant que, selon les opinions prêtées aux militaires à l'Est, les Européens de l'Ouest étaient probablement plus vulnérables que d'autres aux effets d'une destruction de leurs pays et que, d'un point de vue strictement technique, la capacité de la défense soviétique à intercepter les missiles occidentaux était patente. Dès lors, pourquoi se priver d'un « outil » qui assurait la supériorité ?

Dans ces conditions, l'armée rouge pouvait estimer que la préparation des forces de l'OTAN était de la frime et que des opérations rondement menées garantissaient d'office un succès rapide du pacte de Varsovie. A partir de ses bases en Tchécoslovaquie,

le « bloc » militaire de l'Est escomptait, avec l'appui de 96 missiles et de 35 bombes nucléaires, culbuter la 7^e armée américaine et la 1^{re} armée française, de façon à concentrer son offensive sur Nuremberg, Stuttgart et Munich, en Allemagne, et sur Strasbourg, Epinal, Langres et Dijon, en France. D'autres axes de pénétration étaient prévus. Si l'on choisit, ici, de privilégier l'attaque contre les forces américaines et françaises, c'est pour mieux marquer le fait que l'armée rouge et ses alliés se vantaient d'atteindre Lyon huit jours après le lancement de leurs opérations.

Le plan de 1964 est apparemment resté valide jusqu'en 1968, en dépit de quelques retouches portant, par exemple, sur l'implantation des armes nucléaires. Les événements de 1968 en Tchécoslovaquie, avec la déstalinisation du pays et le « printemps de Prague », ont en effet conduit les dirigeants soviétiques à ne plus croire en la capacité de ce pays à remplir sa mission. Les plans d'invasion de l'Ouest ont alors été révisés, du moins pour ce front-là.

Jacques Isnard

POINT DE VUE

Un cœur fort pour l'Europe par Giuliano Amato

LE grand historien Jacques Le Goff a écrit : « L'Europe a un nom depuis vingt-cinq siècles, mais elle en est encore au stade de projet. » Et c'est à ce stade - non pas d'un seul, mais de nombreux projets - qu'elle restera probablement encore longtemps. Car c'est ainsi que procède l'action créatrice de la politique, au sens élevé du terme, à laquelle nous devons les passages décisifs de la construction européenne. Mais il faut justement avoir des projets et des visions stratégiques, aujourd'hui particulièrement car l'Europe paraît s'égarer : incertitudes sur le cours de l'euro, perspective d'un très grand élargissement de ses frontières et premiers signes d'une crise de confiance de la part de ses citoyens.

Le récent discours du ministre des affaires étrangères allemand, Joschka Fischer, a eu, de ce point de vue, un mérite fondamental : le débat sur l'avenir de l'Europe et l'organisation de l'Union « élargie » a finalement retenu l'attention des médias et de l'opinion publique. Il n'est plus limité aux instances académiques et aux think

tanks, ni circonscrit aux bureaux des diplomates qui, depuis maintenant plusieurs semaines, négocient la révision du traité d'Amsterdam. Et c'est un bien que les citoyens européens soient informés et impliqués dans une confrontation publique plus vaste sur la « finalité politique » de l'Union, au-delà des réformes - certes essentielles - des mécanismes décisionnels actuellement en discussion.

Avant Fischer déjà, Jacques Delors - en lançant sa proposition de faire de l'Europe une « fédération d'Etats-nations » guidée par une avant-garde regroupée autour des six pays fondateurs de la Communauté - puis Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt - avec leur idée de remettre en marche le processus d'intégration à partir des « euro-européens » - avaient essayé d'ouvrir le débat sur le « Quo vadis Europe ? ».

Lire la suite et le point de vue de Sami Nair page 19

Giuliano Amato est président du conseil italien.



SOCIÉTÉ

La police contestée

L'enquête de l'IGPN sur l'interpellation mouvementée et filmée (photo) d'une femme d'origine marocaine en mars à Ris-Orangis explique comment un policier peut faire dégénérer un contrôle de routine. Le Monde ouvre le dossier de la sécurité dans les quartiers sensibles, où les promesses de la police de proximité se heurtent aux méthodes des brigades anti-criminalité. p. 12-13



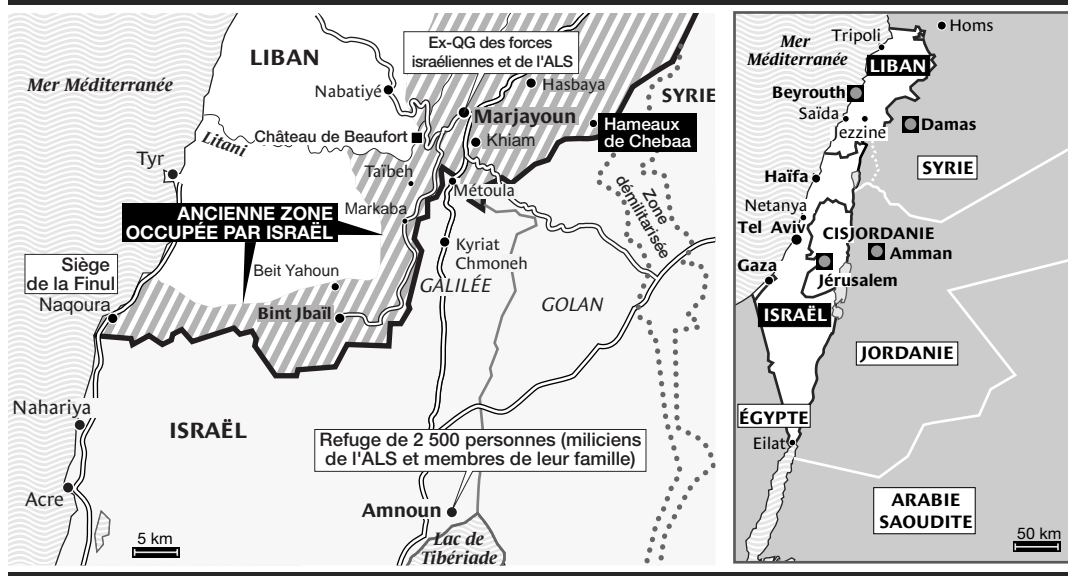
DESTIN

La liberté après la mort

Condamné à mort en 1980, gracié en 1981 par François Mitterrand, Philippe Maurice fut au cœur du combat pour l'abolition de la peine capitale. Depuis mars, il est redevenu un homme libre. Après avoir soutenu brillamment une thèse d'histoire médiévale, il enseigne aujourd'hui à Poitiers, rappelant, comme Robert Badinter le lui avait dit en 1981, « que l'on ne doit jamais désespérer des hommes ». Rencontre remarquable. p. 16-17

International.....	2	Aujourd'hui.....	28
France.....	8	Météorologie-Jeux.....	32
Société.....	12	Carnet.....	33
Régions.....	15	Culture.....	34
Horizons.....	16	Guide culturel.....	36
Entreprises.....	22	Kiosque.....	37
Communication.....	24	Abonnements.....	37
Tableau de bord.....	25	Radio-Télévision.....	38

Un retrait en 48 heures



Beyrouth laisse le terrain libéré au Hezbollah

LORSQUE, en juin 1999, l'Armée du Liban sud, la milice auxiliaire d'Israël, avait évacué ses positions à Jezzine, le gouvernement libanais avait refusé de déployer son armée dans

ANALYSE

Pour le Liban, la paix suppose notamment le règlement du problème des réfugiés palestiniens

cette région qui prolonge, vers le sud-est, la « zone de sécurité » de 850 kilomètres carrés que l'armée israélienne a arbitrairement occupée au Liban sud pour assurer la sécurité de son propre territoire. L'argumentation des autorités libanaises tenait en ceci : nous ne sommes pas les vigiles d'Israël et de ses mercenaires. Ce n'est pas à nous d'assurer leur sécurité. En refusant d'envoyer la troupe à Jezzine, Beyrouth entendait signifier qu'il ne fallait pas compter sur lui pour interdire au Hezbollah, pivot de la résistance à l'armée occupante, de continuer à harceler cette dernière et n'avait qu'à attendre. Attendre les coups de boutoir anti-israéliens non de son armée mais de la « résistance » emmenée

par le Hezbollah et en engranger les dividendes.

C'est ainsi que seuls les soldats de la caserne de Jezzine qui n'en étaient jamais partis, ont été maintenus sur place et que les forces de sécurité intérieure (c'est-à-dire la gendarmerie) ont été chargées de faire respecter l'ordre. L'armée, elle, a été chargée de continuer à contrôler l'accès à la région pour éviter toute provocation.

L'attitude des autorités libanaises aujourd'hui est moins évidente. A la mi-mai encore, et alors que le retrait israélien, devenu inéluctable, était programmé pour le 7 juillet, Beyrouth continuait de dire qu'il ne déploierait pas son armée jusqu'à la frontière internationale. Après l'accélération de la retraite israélienne, le premier ministre libanais, Selim El Hoss a affirmé que tous les services administratifs et sociaux seraient réactivés, qu'ils mettraient les bouchées doubles et qu'une attention toute particulière serait accordée à une région si longtemps tenue à l'écart du reste du pays. Il n'a évoqué aucun déploiement de la troupe, alors même que les habitants la réclament.

COOPÉRATION AVEC L'ONU

Le refus libanais est-il provisoire, en attendant la vérification du retrait plein et entier de l'armée israélienne – par terre, mer et air, comme le réclament à l'envi depuis quelque temps les Libanais – et le déploiement plein et entier des casques bleus de la Force intérimaire des Nations unies pour le Liban (Finul) ? Ou le déploie-

ment de l'armée est-il tributaire d'un règlement de paix en bonne et due forme avec l'Etat hébreu, ce qui est encore loin d'être le cas, le Liban faisant en effet valoir que le départ de l'armée occupante est un dû, alors que la paix suppose le règlement d'autres contentieux, singulièrement le problème des réfugiés palestiniens, celui de la restitution des « hameaux de Chebaa » rendiqués par la Syrie (*Le Monde* du 24 mai) et surtout, d'un accord de paix avec la Syrie dont Beyrouth n'entend pas se désolidariser ?

Mardi 23 mai, M. Hoss a affirmé que son pays était « attaché à la légalité internationale » et qu'il « coopérera sans limite » avec l'ONU après le retrait israélien du Liban sud. Il a néanmoins souligné que Beyrouth se réservait « le droit de réclamer ultérieurement la restitution des hameaux de Chebaa », qu'il aurait voulu voir inclus dans les limites du territoire évacués par l'Etat hébreu. Or les casques bleus de l'ONU sont chargés de « rétablir la paix et la sécurité internationales » et d'« aider le gouvernement libanais à assurer le rétablissement de son autorité effective dans cette région » (le Liban sud). Coopérer avec eux, suppose donc, de la part des autorités libanaises, d'empêcher des actes qui perturberaient « la paix et la sécurité internationales », quels qu'en soient les auteurs. En l'absence de forces régulières sur le terrain, les autorités libanaises comptent-elles sur leur seul pouvoir de persuasion ?

Mouna Naïm

Les casques bleus de la Finul

● **Neuf pays dans la Finul.** Déployée depuis mars 1978, la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul), comprend, outre son état-major situé à Naqoura, à 35 kilomètres au nord d'Haïfa, un total de 4 105 casques bleus déployés sur le terrain : 630 Polonais, 570 Ghanéens, 560 Indiens, 550 Népalais, 530 Irlandais, 520 Fidjiens, 450 Finlandais, 250 Français et 45 Italiens. C'est cette force dont le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, voudrait porter les effectifs à 8 000 hommes, soit l'équivalent de huit bataillons opérationnels et leurs unités de soutien.

● **La participation de la France.**

Les 250 soldats français ont pour mission d'assurer la protection du PC de Naqoura et le soutien logistique de l'ensemble de la Finul. La France s'est engagée dans le Liban sud dès 1978, mais ses effectifs ont été sensiblement diminués puisque, durant les premières années, on a compté jusqu'à 1 400 soldats. C'est donc une participation permanente et déjà ancienne, à laquelle il faut ajouter, au milieu des années 80, la contribution française à la Force multinationale de sécurité à Beyrouth (FMSB) qui a cessé. Depuis 1986, et c'est encore le cas aujourd'hui, la présence française dans la Finul est symbolique.

● **Les plans à l'étude.** Au sein des

états-majors sollicités, y compris en France, toutes les hypothèses sont évaluées, depuis le retrait pur et simple, suivi ou non de la reconstitution d'une force « onusienne » sur des bases différentes, jusqu'à un doublement des effectifs de l'actuelle Finul. Auquel cas, la participation française, si Jacques Chirac et Lionel Jospin l'ordonnaient, pourrait atteindre, voire dépasser, le stade du bataillon (de l'ordre d'un millier d'hommes). Les questions à l'étude portent sur le « cadre » militaire du mandat de l'ONU, c'est-à-dire la définition de la mission, l'organisation du commandement et des soutiens, le choix des participants, les règles et les zones de leur engagement.

Chili : le général Pinochet en passe de perdre une nouvelle bataille

Une cour d'appel a voté la levée de son immunité parlementaire

La cour d'appel de Santiago a voté, mardi 23 mai, la levée de l'immunité du sénateur à vie Augusto Pinochet, ouvrant la voie à un jugement de l'ancien dictateur

dans son pays. Cinquante nouvelles plaintes ont été déposées en moins de trois mois contre Pinochet. Celui-ci a encore un recours auprès de la Cour suprême.

MOINS de trois mois après le retour au Chili du général Pinochet, la cour d'appel de Santiago a voté, mardi 23 mai, en faveur de la levée de l'immunité parlementaire de l'ancien dictateur, également sénateur à vie au terme d'une disposition qu'il avait fait lui-même voter avant de quitter le pouvoir.

La décision du tribunal n'a pas été annoncée officiellement. Elle a été révélée par les agences de presse sur la foi de sources judiciaires et de compte-rendus publiés par l'édition en ligne de plusieurs médias chiliens dont le quotidien *El Mercurio*. Celui-ci indique, mercredi, que la cour a tenu une réunion en séance plénière mardi et procédé à un vote-surprise, probablement pour échapper aux « pressions » qui s'étaient multipliées récemment pour tenter d'empêcher une décision favorable à la levée de l'immunité de l'ancien chef de l'Etat.

De son côté, le président de la cour, Ruben Ballesteros, a simplement confirmé que les 22 membres de la cour d'appel s'étaient réunis en session plénière, mardi, et que la cour avait pris une décision. Le verdict, a-t-il ajouté, ne sera cependant pas annoncé avant une à deux semaines. « Une décision a été prise. Un vote a eu lieu et l'affaire est réglée », a indiqué M. Ballesteros, au palais des tribunaux à Santiago. Le magistrat a indiqué que le vote était tenu secret tant que la rédaction de l'avis de la cour n'était pas achevée.

L'information sur ce vote, qui constitue une nouvelle défaite du caudillo dans ses tentatives pour se

soustraire à la justice, a filtré au Parlement et au siège du gouvernement. L'un des avocats des parties civiles a qualifié la décision « d'historique ». La présidente de l'association des familles de disparus, Viviana Diaz, a eu une réaction semblable : « Jamais je n'aurais pensé que la justice chilienne s'en prendrait à lui. »

Le secrétaire général de la prési-

contre 9. La levée de l'immunité parlementaire de l'ancien dictateur ne pourra cependant devenir effective que dans un mois au moins, quand la Cour suprême sera appelée à faire connaître un jugement final. La défense d'Augusto Pinochet a en effet l'intention de porter l'affaire jusqu'à la plus haute instance du pays, a annoncé Carlos Cariola, avocat de l'an-

Une cinquantaine de nouvelles plaintes en trois mois

La 108^e plainte contre l'ancien dictateur a été enregistrée à la date du 23 mai par la justice de Santiago. Le 3 mars, jour du retour du général Pinochet au Chili, le juge Juan Guzman, chargé du dossier, avait à instruire une soixantaine de plaintes émanant des familles de victimes (3 000 morts entre 1973 et 1990). C'est dire que les récentes arrestations et incarcérations d'anciens cadres militaires de la dictature ont « libéré », si l'on peut dire, les initiatives.

La 108^e plainte n'innove malheureusement pas dans le contenu des actes commis. Cette fois-ci, le général Pinochet est accusé d'avoir été à l'origine de l'assassinat d'un étudiant, Ronald Wood, le 20 mai 1986 lors d'une manifestation contre le régime militaire. Dans les quatorze tonnes de témoignages et d'expertises déjà recueillis, à la date du 3 mars, le juge Guzman, l'un des principaux dossiers concerne la « Caravane de la mort », l'opération d'octobre 1973 où soixante-douze opposants furent fusillés et 19 sont toujours portés disparus.

dence, Alvaro Garcia, interrogé au palais de La Moneda par l'AFP, a indiqué que le président socialiste, Ricardo Lagos, ne ferait pas de commentaires tant que la décision ne serait pas officielle.

Selon la presse chilienne, les juges ont voté par 12 voix contre 10 la levée de l'immunité. D'autres sources, citées par le quotidien espagnol *El País* font état d'un vote acquis par 13 voix

ancien dictateur. « Une fois connu le verdict, nous prendrons la décision d'en appeler à la Cour suprême », a indiqué l'avocat.

La cour d'appel avait entamé, le 26 avril, l'examen de la demande d'immunité présentée par le juge Juan Guzman Tapia, qui instruit les plaintes portées contre l'ancien dictateur par les familles de disparus de la dictature (108 à ce jour).

Le président péruvien face aux manifestants de « Fraude 2000 »

AREQUIPA

de notre envoyé spécial

Des pierres volent, des fruits pourris aussi. La sono déverse une ode guerrière à la gloire du président péruvien, Alberto Fujimori : la danse du Chino. Le titre de cette variante techno et andine de celle des canards, qui alimente de longs ébats en France, renvoie à l'ascendance japonaise de celui qui gouverne ce pays de 25 millions d'habitants depuis 1990. Il fait face. Ses gardes du corps sont aux abois ; quatre d'entre eux se précipitent devant lui avec des boucliers rectangulaires translucides. Il sourit et leur ordonne de reculer. « Il en a ! », lâche, admiratif, un responsable de la sécurité placée sur la gauche de l'estrade qui fend la foule, rassemblée, lundi 21 mai au soir, sur la splendide place d'armes d'Arequipa, la ville blanche, la deuxième du pays, la frondeuse du Sud.

Le Chino poursuit sa campagne, pour un troisième mandat de cinq ans à la tête de l'Etat ; il assure que le second tour du scrutin « aura lieu le dimanche 28 mai ». Il rejette les demandes formulées par son adversaire, Alejandro Toledo, qu'il s'abstient de nommer, d'un report du second tour de scrutin « jusqu'à ce que les conditions d'une élection propre et transparente soient réunies ».

Il s'avance jusqu'à l'extrémité de l'estrade et demande à la police d'« arrêter les gens » qui perturbent son meeting. Il dirige la manœuvre, donne les ordres. Une bordée de morceaux de bois et de bouteilles de verre arrivent, en cloche, sur les premiers rangs. Une autre volée de pierres suit. La foule se déplace par vagues impressionnantes, alors que plusieurs dizaines de policiers lourdement équipés sont envoyés en renfort au contact des protestataires. Ils chargent, à une cinquantaine de mètres du Chino, un groupe qui brûle

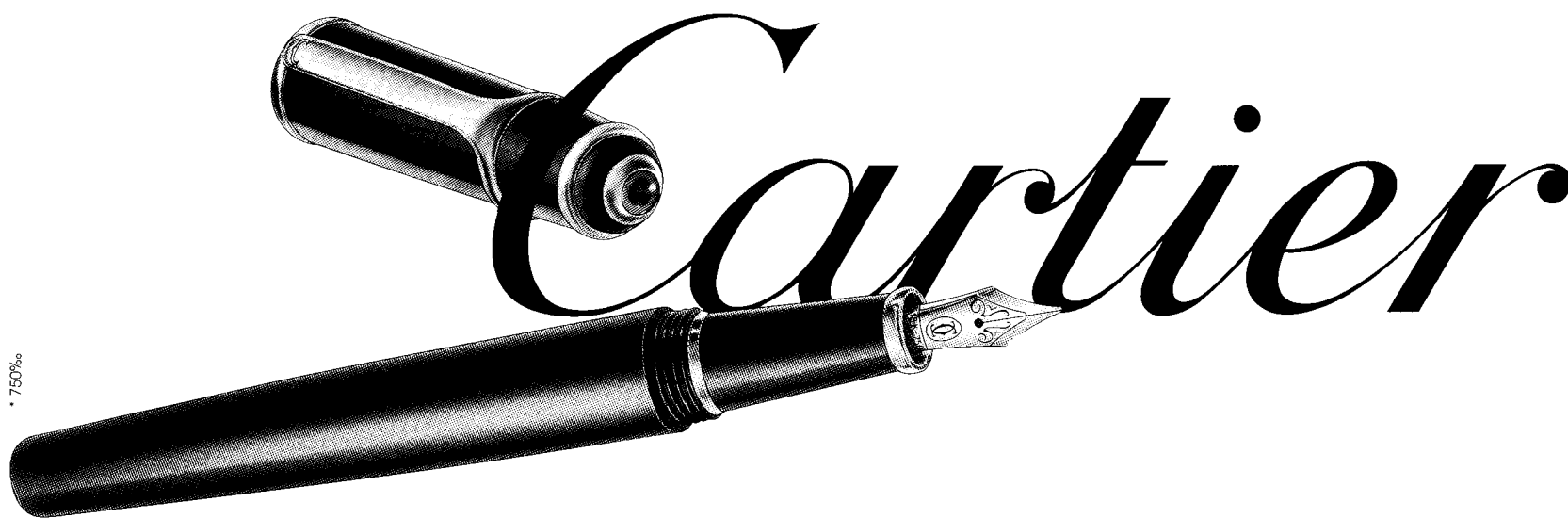
des pancartes à l'effigie du président ou en arborent d'autres où le nom du parti présidentiel, Pérou 2000, a été détourné en « Faim 2000 » ou « Fraude 2000 », une allusion directe aux conditions troubles qui ont marqué le premier tour de scrutin du 9 avril où le président sortant a obtenu 49,87 % des voix, contre 40,24 % à son adversaire.

La sono implacable reprend « Chino !, Chino ! » alors qu'un adolescent, aux premiers rangs de l'estrade, s'inonde de son propre sang sous les coups des membres du service de sécurité et qu'une jeune femme, durement frappée, hurle de douleur.

ALBERTO FUJIMORI ESQUISSE DES PAS BALOURDS

Le président Fujimori, épuisé, esquisse quelques pas balourds sur son estrade pour accompagner le binaire « C'est la danse du Chino. Cela se danse comme ça. Cela se danse comme ci. » Quelques instants auparavant, des jeunes femmes en tenue de cabaret avaient, dans la fraîcheur du début de cette soirée, à environ 2 000 mètres d'altitude, chauffé la foule. Pire encore : le matin, ses opposants avaient détruit l'estrade et la ville était depuis sous haute surveillance. L'agitation qui gagne tout le pays alimente les inquiétudes sur ce qui va se passer le 28 mai au soir si Alberto Fujimori est réélu alors que Alejandro Toledo a confirmé, lundi, son refus de participer à ce second tour de l'élection dont les conditions ont été unanimement qualifiées d'« irrégulières » par l'ensemble de la communauté internationale et par les observateurs sur place. Seule certitude, pour ceux d'Arequipa, le Chino « a appris à danser » chez eux.

Alain Abellard



Stylo Diabolo de Cartier
Plume or 18 carats* ouvragée à la main.
5 largeurs d'écriture.
A partir de 1590 FF.

Lionel Jospin retarde le projet de loi sur la responsabilité pénale des élus

La pression des associations de victimes a dicté ce choix

Lionel Jospin a décidé, mardi 23 mai, de retirer de l'ordre du jour du Sénat la proposition de loi sur la responsabilité des décideurs publics, dont les élus, en cas

de délit non intentionnel, texte critiqué par des associations de victimes. Quant au projet de loi sur les nouvelles réglementations, son examen est reporté à l'automne.

LES ASSOCIATIONS de victimes respirent : le premier ministre a décidé, mardi 23 mai, de retirer la proposition de loi tendant à préciser et à encadrer la responsabilité pénale des décideurs publics (maires, directeurs d'école ou d'hôpital, enseignants, présidents d'associations) en cas de délit non intentionnel, qui devait être examinée en deuxième lecture, le 30 mai, au Sénat. Les victimes du sang contaminé, de l'hormone de croissance ou de l'amiante, mais

le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant. Le texte, voté au Sénat le 27 janvier et sensiblement modifié le 6 avril à l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 7 avril), reformule l'article 121-3 du code pénal. La nouvelle rédaction prévoit que « les personnes qui n'ont pas causé elles-mêmes le dommage, mais qui ont créé la situation qui en est à l'origine ou n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter » seront pénalement responsables si elles ont commis une imprudence caractérisée ou une « faute d'une exceptionnelle gravité ».

MANQUE DE CLARTÉ À DROITE

La réforme n'est pas née sous les meilleurs auspices. Hostile à toute démarche pouvant accrédi-ter l'idée que les politiques se taillent un régime de faveur sur mesure, M. Jospin avait d'abord refusé d'ouvrir ce dossier de la responsabilité pénale. Pour donner des gages de bonne volonté à la droite et faciliter l'adoption d'une autre réforme, celle du Conseil supérieur de la magistrature, il était finalement revenu sur sa décision, annonçant, le 24 novembre 1999, devant l'Association des maires de France (AMF), que le gouvernement reprendrait la proposition Fauchon. Le texte « pourrait être la loi de la République d'ici à l'été prochain », annonçait en janvier la garde des sceaux, Elisabeth Guigou.

« Une fois de plus, le gouvernement botte en touche, alors que l'on s'orientait vers un vote conforme [Assemblée-Sénat] », dénonce Jacques Larché (DL), président de la commission des lois du Sénat. « Cela témoigne de l'incapacité de M. Jospin à gouverner », renchérit M. Fauchon. Las, la droite, qui avait voté le texte au Sénat, s'est abstenue au Palais-Bourbon. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, était même intervenu, à minuit,

pour demander au gouvernement de « rassurer publiquement les associations et les victimes ». « Le RPR joue double jeu », estime Jean-Marc Ayrault, son homologue socialiste.

Cette attitude est d'autant plus « démagogique », selon le gouvernement, que le texte émane de l'opposition et que des députés de droite, poussés par l'AMF, avaient tenté de faire voter des amendements très favorables aux élus locaux. M. Jospin a flairé le piège politique dans lequel voulait l'enfermer l'opposition. Le chef du gouvernement estime que, sur un tel sujet, il doit y avoir un accord droite-gauche. « Ce texte est justifié, mais il faut que la droite clarifie ses souhaits et exprime une position cohérente. » En attendant, M^{me} Guigou va recevoir parlementaires et associations de victimes. Ce n'est qu'une fois clarifiée la position de la droite et levées les inquiétudes des associations qu'elle réinscrira le texte à l'ordre du jour du Parlement.

Jean-Michel Bezat

En attendant la décision de Jacques Chirac la droite se divise sur le quinquennat

Le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, évoque l'éventualité d'une session extraordinaire en juillet. Ce calendrier permettrait l'organisation d'un référendum dès septembre

IL DEVIENT urgent, pour Jacques Chirac, de mettre un peu d'ordre dans son camp. Tandis que l'Elysée « consulte » et « réfléchit » sur le quinquennat, les chefs de l'opposition proposent, rajoutent, contestent et cela commence à faire désordre. Mardi soir, à l'occasion d'un colloque sur les institutions, organisé au siège de l'UDF, François Bayrou a ainsi ironisé sur les déclarations successives de M. Chirac. « On me dit qu'[il] doit être à l'initiative de cette réforme. Voire... Il a exprimé son opinion sur le sujet. Et je ne vois pas pourquoi il en aurait changé si profondément et si vite qu'il doive être à l'initiative de ce qu'il avait refusé... », a observé le président de l'UDF, qui plaide pour une initiative parlementaire. Il a profité de l'occasion pour s'engager sur le terrain sensible du mode de scrutin.

Soulignant que « la question posée par le quinquennat n'est pas celle de la durée, mais de la nature de la fonction », il a estimé « juste, légitime, de faire apparaître un équilibre nouveau à l'Assemblée nationale », en introduisant une dose

de proportionnelle aux législatives.

Quelques instants plus tôt, à l'Assemblée nationale, plusieurs députés de l'opposition s'étaient retrouvés autour de Pascal Clément (DL) pour défendre une proposition de loi visant à instaurer le « septennat non renouvelable ». Il a affirmé qu'il « votera non » à un référendum sur la réduction du mandat présidentiel, en appelant à la rescousse...

Valéry Giscard d'Estaing qui, en 1984, dans son livre *Deux Français sur trois*, exprimait sa « préférence » pour un mandat de « six ans », en soulignant « l'extraordinaire déperdition d'énergie que représentent pour la nation l'attente et le déroulement de la campagne présidentielle ».

SOUTIEN INATTENDU

Mercredi 24 mai, le sujet devait bien sûr figurer à l'ordre du jour du tête-à-tête hebdomadaire entre M. Chirac et Lionel Jospin. Le premier ministre devait notamment évoquer le calendrier parlementaire proposé au chef de l'Etat. La veille, plusieurs voix proches de Maitignon, avaient laissé entendre

qu'un accord sur le projet de loi se dessinait. Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, avait indiqué qu'« à [son] avis, on va vers un projet de loi » et que M. Chirac « ne va pas tarder » à se prononcer sur ce sujet. Le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, a déclaré, de son côté, qu'il était prêt à une session extraordinaire du Parlement en juillet afin de permettre « l'adoption définitive » du texte, et qu'il s'en entretiendrait lundi 29 mai avec M. Chirac qui l'a convié à l'Elysée. Dans cette hypothèse, le référendum pourrait intervenir dès le mois de septembre, souligne-t-on à Maitignon.

Enfin, à l'Elysée comme à Maitignon, on n'a sans doute pas manqué de relever le soutien inattendu apporté au quinquennat par... la fille de François Mitterrand, Mazarine Pinget qui, dans un entretien au *Parisien*, estime qu'un mandat de cinq ans devrait permettre « d'éviter les résurgences d'un monarchisme républicain ».

Service France

Le vote des étrangers en attente

La proposition de loi des Verts sur le vote des étrangers non ressortissants de l'Union européenne aux élections municipales ne sera pas inscrite à l'ordre du jour du Sénat dans l'immédiat. « Nous avons d'autres priorités », expliquait-on, mardi 23 mai à Maitignon, confirmant ainsi les propos de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, au lendemain de l'adoption de la proposition par l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 13 mai).

A dix mois des élections municipales, Lionel Jospin juge le moment mal choisi. En outre, le texte n'a aucune chance d'aboutir, en raison de l'opposition prévisible de la majorité sénatoriale.

aussi les accidentés du travail ou les familles de personnes mortes sous le tunnel du Mont-Blanc, dénonçaient, dans la démarche lancée par le sénateur Pierre Fauchon (UDF) et reprise par le gouvernement, une volonté des politiques de s'exonérer de leurs responsabilités.

La décision a été arrêtée, mardi, au cours du petit déjeuner que les responsables socialistes prennent chaque semaine avec M. Jospin et

Embouteillage parlementaire pour les réglementations économiques

CE DEVAIT être « LE » grand projet de loi de Laurent Fabius pour ce printemps, mais, finalement, il pourrait attendre : le texte sur les nouvelles réglementations économiques (NRE) ne sera pas examiné par les sénateurs avant l'automne au mieux. Adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 2 mai, ce texte avait, initialement, été inscrit à l'ordre du jour du Sénat le 24 mai. Il y a deux semaines, déjà, la lenteur de la discussion, au Palais du Luxembourg, du projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) avait contraint le gouvernement à décaler l'examen du projet de loi sur la chasse (commencé mardi 23 mai), et donc à reporter l'inscription du texte « NRE ».

Lors de la conférence des présidents du Sénat, mardi, il est apparu que le texte sur les nouvelles réglementations a très peu de chances d'être examiné d'ici à la fin de la session, le 30 juin. Dès à présent, il n'est pas inscrit à l'ordre du jour fixé jusqu'au 15 juin. Après la chasse, cette semaine, les sénateurs examineront le projet de loi sur la communication la semaine prochaine, puis le collectif budgétaire durant la première semaine de juin et le projet de loi sur l'outre-mer la deuxième semaine de juin.

Si Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, n'a pas formellement exclu que le texte NRE puisse encore faire l'objet d'une première lecture au Sénat ensuite, on admet, dans son entourage, que c'est improbable. En effet, les deux dernières semaines de session sont, traditionnellement, consacrées aux navettes entre les deux Assemblées qui permettent de « boucler » les nombreux textes en cours d'examen. En outre, quatre cents à cinq cents amendements étaient déjà attendus sur ce texte, ce qui suppose,

au bas mot, trois ou quatre jours de débat public et bloquerait donc l'une des deux dernières semaines de travaux sénatoriaux. Enfin, le gouvernement ne veut manifestement pas encombrer la fin de session pour laisser la place à un éventuel débat sur le quinquennat si le président de la République accepte le calendrier proposé par le premier ministre pour l'adoption de cette réforme par le Parlement.

UN RETARD CALAMITEUX

Or, pour le ministère des finances, ce retard est calamiteux, car, après les affaires Michelin et Jaffré, ce projet a longtemps été présenté comme la principale réponse de la gauche aux excès d'un capitalisme à l'anglo-saxonne. Bercy est donc très embarrassé que l'adoption du projet soit ainsi retardé. Une gêne d'autant plus forte que le gouvernement a conscience, même s'il ne veut pas en convenir publiquement, d'être parvenu à un texte encore très mal ficelé sur certains points. Certaines dispositions concernant le droit des sociétés - en particulier le pouvoir donné aux directeurs généraux de convoquer les assemblées d'actionnaires, ou encore l'obligation faite d'afficher les rémunérations des dix plus hauts salaires et enfin la limitation du nombre de mandats pour les administrateurs - ont été fortement critiquées par l'Association française des entreprises privées (AFEP), dont le lobbying a accentué le trouble du gouvernement.

Bref, ce projet, présenté hier par le gouvernement comme une grande ambition, s'enlise. Et on ne sait plus aujourd'hui quand il sera définitivement adopté ni son contenu précis.

Gérard Courtois et Laurent Mauduit



Cette année encore, notre exigence de résultats a donné des résultats. Pour votre plus grand bénéfice.

- 2000 ■ Victoire du Meilleur Promoteur de plus de 10 fonds sur 1 an,
- Victoire du Meilleur Promoteur de plus de 10 fonds sur 5 ans,
- Victoire du Meilleur Promoteur de plus de 10 fonds sur 10 ans,
- Victoire du Meilleur Fonds dans la catégorie Actions USA sur 5 ans.
- 1998 ■ Victoire du meilleur fonds de la catégorie Actions USA (fonds : DWS US Aktien Typ O) sur 1 an.
- 1997 ■ Victoire du Meilleur Promoteur sur 5 ans.

Osez la gestion privée, contactez-nous dès maintenant

www.deutschebank.fr

La justice est saisie du conflit qui oppose Charles Pasqua à Philippe de Villiers

Quarante secrétaires départementaux du RPF contestent en référé le référendum interne

Quarante secrétaires départementaux du RPF ont assigné en référé, mardi 23 mai, le référendum lancé par Charles Pasqua auprès des adhé-

rents de son parti. Les auteurs du recours soutiennent que cette consultation n'est pas conforme aux statuts et demandent son annula-

tion. Philippe de Villiers, vice-président du RPF, accuse l'ancien ministre de l'intérieur de mettre en œuvre un « plan d'épuration » du parti.

VOICI la justice saisie du conflit qui oppose Charles Pasqua, président du Rassemblement pour la France (RPF), à Philippe de Villiers, son vice-président. Mardi 23 mai, quarante secrétaires départementaux du RPF ont saisi en référé le tribunal de grande instance de Nanterre du référendum lancé, par courrier, par l'ancien ministre de l'intérieur auprès des adhérents de son parti. Les auteurs du recours soutiennent que cette consultation n'est pas conforme aux statuts et demandent son annulation.

Le 16 mai, M. Pasqua a adressé aux adhérents du RPR un questionnaire portant à la fois sur sa candidature à l'élection présidentielle et sur une réforme des statuts du parti, visant à conférer à son président le pouvoir de prendre « toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires à l'organisation et à la bonne marche du RPF ». Ils doivent y répondre avant le 30 mai. Selon le référé, ce référendum « postal » ne respecte pas l'article 8-3 des statuts, adoptés par le congrès constitutif du RPF en novembre 1999, qui précise

qu'une consultation de ce genre doit être organisée « dans le cadre d'un scrutin secret organisé par chacune des unions départementales ». Le tribunal des référés de Nanterre devait rendre sa décision mercredi après-midi.

M. de Villiers nie être à l'origine de cette initiative. Le député de Vendée ne peut cependant y être hostile, dans la mesure où il dénonce, depuis le début, un « coup de force » dans la consultation de M. Pasqua.

« PLAN D'ÉPURATION »

Mardi, M. de Villiers a rendu publique une lettre qu'il a adressée au président du conseil général des Hauts-de-Seine. Il l'y accuse de nouveau de demander par référendum aux militants « les pleins pouvoirs » et de vouloir « couper les langues » en décidant que « seuls le président et le secrétaire général du RPF ont désormais le droit de s'exprimer publiquement au nom du mouvement » (*Le Monde* du 23 mai). Le député de Vendée indique aux adhérents : « Si vous voulez garder le tandem Pasqua-Vil-

liers, votez "non". » M. de Villiers prête à M. Pasqua un « plan d'épuration » méthodique du RPF, qui doit aboutir, *in fine*, à le « donner » lui-même « aux crocodiles », a-t-il indiqué au *Monde* mercredi matin. Pour M. de Villiers, l'ancien ministre de l'intérieur tente de revenir sur la victoire remportée par les villiéristes sur les pasquaïens lors des élections internes du mois de janvier, qui ont donné aux proches du député de Vendée la majorité (57 sur 94) des secrétaires départementaux et, dans le même temps, la majorité au conseil national. « Depuis le début de l'année, la réunion du conseil national a été reportée à quatre reprises », accuse M. de Villiers, qui soupçonne M. Pasqua de vouloir, une fois doté des « pleins pouvoirs », modifier la composition de cette instance en y nommant une « centaine de membres d'honneur » avant sa réunion, prévue le 24 juin.

Entre les deux hommes, la situation semble totalement bloquée. M. Pasqua répète, comme à Saint-Etienne, lundi, qu'il se « retirera » si le « non » l'emporte. M. de Vil-

liers n'a aucunement l'intention de partir : « Je resterai et je commenterai un par un les chaînons du coup de force, s'il est conduit jusqu'au bout. » Le vice-président se prépare à soutenir que, selon les statuts, pour être adopté, un référendum doit obtenir les deux tiers des voix. Il dénonce déjà la procédure de dépouillement « à la chilienne » et se plaint de s'être vu refuser par M. Pasqua la présence de deux scrutateurs. Il imagine la possibilité, pour les députés européens qui lui sont proches, de quitter le groupe de l'Europe des nations, que préside M. Pasqua, si « le coup de force » se poursuit.

« Charles Pasqua perdra sa présidence de groupe ; ils perdront ainsi beaucoup d'argent et beaucoup de moyens que le Parlement européen met à la disposition des groupes », spéculait M. Villiers, qui, lui, avait préféré donner sa démission du Parlement de Strasbourg pour conserver son mandat de parlementaire national après les élections européennes de juin 1999.

Cécile Chambraud

Les sénateurs prennent la défense des chasseurs

Dominique Voynet laisse la porte ouverte à des dérogations sur les périodes de chasse aux oiseaux migrateurs

IL Y A plusieurs façons de chasser et donc plusieurs façons d'en parler. A l'Assemblée nationale, l'examen du projet de loi sur cette pratique s'était passé dans une ambiance de battue, avec cris et aboiements. Au Sénat, la première journée de discussion, mardi 23 mai, s'est faite à la manière d'une veillée crépusculaire au canard, avec chuchotements et battements d'aile. Mais la chasse la plus féroce n'est pas forcément celle qu'on croit. Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ne cachait pas son exaspération devant ces trilles sénatoriales où se distinguaient avec peine le son de la gauche et celui de la droite. Car ces voix sonnaient, en fait, l'hallali du projet de loi qu'elle défendait et massacraient sans retenue l'image de la ministre. Un peu lasse, M^{me} Voynet faisait d'ailleurs part « de son malaise » devant « les propos blessants réitérés de façon lancinante » à son endroit.

La discussion préalable, en principe limitée à quatre heures, s'est en fait éternisée, chaque sénateur tenant à prendre la parole pour exprimer tout le bien qu'il pensait des chasseurs et tout le mal que leur inspiraient leurs détracteurs. Chacun narra la plénitude de la pratique cynégétique, l'incommensurable sagesse de ses adeptes, ne regrettant les excès violents de certains que pour mieux les excuser ensuite. Les vilains, ce n'étaient pas eux mais les « intégristes » écologistes qui mettaient les campagnes à feu et à sang par leur tracasserie, avec la complicité de M^{me} Voynet.

« On a l'impression que les problèmes sont le fait des associations de protection de la nature et du ministère de l'environnement. C'est faire fi de la réalité », a plaidé l'accusée. En vain. Un des premiers soins des

sénateurs, lorsqu'ils entamèrent le travail sur le texte, fut donc de sortir la chasse de la coupe exclusive du ministère de l'environnement pour organiser les moyens d'une cotutelle avec le ministère de l'agriculture.

Le deuxième grand chantier sénatorial de la soirée a consisté à régler le sort des ours slovènes, réintroduits dans les Pyrénées en 1996. Les sénateurs ont demandé leur capture, reprenant l'amendement voté à l'Assemblée par Augustin Bonne-paux, le député (PS) de l'Ariège, son auteur ayant pourtant convenu depuis qu'il méritait d'être repensé. « *Morituri ursi te salutant* », lança Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme), après le vote.

OFFRE DÉCLINÉE

Le débat, qui devrait durer jusqu'à jeudi, n'a pas encore abordé le délicat sujet des dates de chasse. En présentant le projet aux sénateurs, M^{me} Voynet a affirmé qu'elle entend maintenir les dates du 1^{er} septembre au 31 janvier, conformément à la réglementation européenne, avec une possibilité de dérogation du 10 août au 10 février. Mais, a-t-elle ajouté, « la chasse au gibier d'eau sur le domaine maritime pourrait dépasser ces limites, pour autant que cela soit compatible avec les principes posés par la directive de 1979 ». En clair, la négociation de dérogations est encore possible. M^{me} Voynet a d'ailleurs invité associations écologistes et organisations de chasseurs, lundi 29 mai, à une réunion de concertation afin d'essayer de parvenir à un accord amiable. Les représentants cynégétiques ont décliné l'offre. Forts du soutien parlementaire, ils comptent bien arracher sur ce terrain des dates à leur convenance.

Benoît Hopquin

Faites venir
l'un des meilleurs vins
mexicains pour draguer
votre caviar d'aubergine.
www.chateauonline.fr



JEAN-MICHEL DELUC
Maître - Sommelier de ChateauOnline

Achetez les yeux fermés! Osez les harmonies les plus inattendues? demandez simplement à notre Chef Sommelier, Jean Michel Deluc; Il se fera un plaisir de vous étonner. Par exemple cette Petite Syrah 96 du domaine La Cetto, en Basse Californie mexicaine. Pour 39 F, c'est mieux que du Champagne pour votre Caviar d'Aubergine! Cette passion pour la découverte et surtout la qualité de nos coups de coeur sont une garantie de plaisir au meilleur prix. C'est aussi pour cela que vous avez fait de ChateauOnline le leader des vins sur Internet.

CHATEAUONLINE.FR

LE LEADER
DU VIN
SUR INTERNET

M. Séguin rencontre ses anciens concurrents pour l'investiture

APRÈS leur déjeuner commun, mardi 23 mai, la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, et les présidents respectifs de l'UDF et de Démocratie libérale (DL), François Bayrou et Alain Madelin, se sont refusés à toute déclaration commune et sont sortis séparément du restaurant parisien où il s'étaient retrouvés, juste après la désignation, par la commission d'investiture du RPR, de Philippe Séguin comme candidat à la Mairie de Paris. M. Madelin a toutefois estimé, sur le site internet de sa formation qu'un « un pré-accord » avait été conclu « sur plus d'une centaine de grandes villes ».

Du côté du RPR, la députée de Paris Nicole Catala, proche de M. Séguin, a estimé, mardi, qu'il serait « légitime » qu'elle soit désignée tête de liste dans le 14^e arrondissement - où M. Séguin pourrait choisir de se présenter - et que Françoise de Panafieu le soit, pour sa part, dans le 17^e. M^{me} de Panafieu a rencontré M. Séguin, mardi 23 mai, à la demande de ce dernier. Le futur candidat a annoncé qu'il rencontrerait Edouard Balladur d'ici à la fin de la semaine.

Les employés de la ville font grève, le maire (PS) d'Evry démissionne

PIERRE-JEAN BANULS, maire socialiste d'Evry (Essonne), a annoncé sa démission, lundi 22 mai. Condamné, en octobre 1999, par le tribunal correctionnel d'Evry pour recel d'abus de biens sociaux, M. Banuls avait, en février 2000, été suspendu du PS pour un an. Son avenir politique à Evry était fortement compromis par le parachutage annoncé de Manuel Vals, conseiller en communication de Lionel Jospin, candidat officiel aux prochaines élections municipales.

Le coup de grâce est venu des employés municipaux de la ville, en grève depuis jeudi, qui l'accusent de « pratiques clientélistes » et de « changements arbitraires de service », le rendant responsable de « conditions de travail déplorables ». Le conseil municipal élira le successeur de M. Banuls le 30 mai. Il devrait s'agir de Christian Olivier, président du groupe socialiste de la ville d'Evry. - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **ASSURANCE-MALADIE** : les administrateurs de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) ont adopté, mardi 23 mai, une déclaration destinée à « rappeler quelques principes essentiels » après la présentation, la veille, des comptes de la « Sécu » par Martine Aubry. L'organisme paritaire a donné la liste des « diverses propositions faites aux pouvoirs publics » et restées « sans suite ». Il annonce la publication prochaine d'une synthèse des « milliers d'actions d'évaluation et de contrôle » qu'il a menées. La CGT et FO n'ont pas voté ce texte.

■ **MUNICIPALES** : Louis Mexandeau a été investi tête de liste du Parti socialiste à Caen, pour les élections de mars 2001. En prenant cette décision, mardi 23 mai, sur proposition de François Hollande, le bureau national du PS a indiqué que M. Mexandeau devrait « se mettre d'accord sur le poste de maire » avec Philippe Duron, député du Calvados. François Geindre, maire de Hérouville-Saint-Clair et rival de M. Mexandeau, sera le candidat du PS pour la présidence de la communauté d'agglomération.

■ **COMMISSAIRES-PRISEURS** : le Parlement a définitivement adopté le projet de loi abolissant le monopole des commissaires-priseurs sur les ventes aux enchères publiques. La gauche a voté pour, la droite s'est répartie entre vote pour et abstention.

INSÉCURITÉ L'enquête de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) offre le récit complet de l'interpellation mouvementée d'une jeune femme d'origine marocaine,

qui avait été filmée par un vidéaste amateur, le 26 mars, à Ris-Orangis (Essonne). ● **CE POLICIER** avait été refusé en 1999 à la brigade anticriminalité. « Il se laisse déborder par

l'évolution des situations sans être capable d'apporter une réponse efficace aux stimuli des situations de police entraînant un danger patent », soulignait son appréciation.

● **À BOULOGNE-BILLANCOURT**, une interpellation a tourné à l'af-
frontement le 26 avril. Le maire, Jean-Pierre Fourcade, a écrit à Jean-Pierre Chevènement afin de dénon-

cer les méthodes de la police. ● **FACE À L'INSÉCURITÉ** dans les quartiers sensibles, le gouvernement de Lionel Jospin a lancé en 1997 une expérience de police de proximité.

L'incompréhension police-population persiste dans les quartiers déshérités

Le rapport de l'Inspection générale de la police nationale sur l'interpellation d'une jeune femme, le 26 mars, à Ris-Orangis (Essonne), offre le récit détaillé d'un contrôle de routine qui dégénère. Cette altercation, filmée par un voisin, sera évoquée lors d'un procès, le 23 juin, à Evry

EN 277 FEUILLETS, le rapport des fonctionnaires de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) consacré à l'interpellation mouvementée de Ris-Orangis (Essonne), qui avait opposé, le 26 mars, un gardien de la paix à une jeune femme, offre le récit détaillé d'une interpellation qui dégénère. Ce document dont *Libération* du 22 mai avait publié des extraits, conclut : « En définitive, il n'est pas établi que le gardien ait insulté en des termes racistes Madame Hayat Khammal. Il n'est pas établi non plus qu'il l'ait véritablement frappée (...). Il n'en reste pas moins que, comme le reconnaît lui-même le policier, après avoir vainement essayé de menotter la jeune femme, il l'a molestée en la projetant violemment contre son véhicule au terme d'une poussée exercée à hauteur du cou ».

Les auditions des différents protagonistes et le film tourné de

sa fenêtre par un vidéaste amateur ont permis de mieux cerner les circonstances d'un incident né d'un contrôle routier. La voiture de Hayat Khammal El Alami, qui revenait d'un mariage en compagnie de sa mère et de trois de ses amies, croise celle de la police occupée par trois fonctionnaires. En tournant à gauche, la conductrice adresse un geste en direction des policiers. « J'ai fait un signe de la main gauche, en quelque sorte de remerciement, déclare-t-elle sur procès-verbal (...). En aucune manière, je n'ai fait de geste désobligeant » - une version que confirme sa mère dans sa propre déposition.

« UNE GRIMACE AGRESSIVE »

Le gardien de la paix a une perception toute différente. Vincent Przychodzen indique à l'IGPN que M^{me} Khammal El Alami a accompagné son geste d'« une grimace agressive ». « Sans pouvoir déterminer le signe qu'elle nous avait fait, je dirais que nous avons pu identifier ce signe comme un geste insultant », déclare-t-il, sans donner plus de précision. Il est contredit par l'un de ses collègues, gardien de la paix stagiaire, qui affirme à l'IGPN : « Elle a agité sa main les doigts fermés

comme on fait à un enfant ; je n'ai trouvé aucune menace ou signe d'agressivité dans ce geste ». Cet épisode est à l'origine du contrôle décidé par M. Przychodzen, chef de bord du véhicule de police.

Un policier qui « se laisse déborder par les situations »

Le gardien de la paix mis en cause dans l'incident de Ris-Orangis avait vainement tenté de rejoindre la brigade anticriminalité. A l'issue d'un stage de formation du 14 au 25 juin 1999, il s'était vu refuser son affectation au sein de ce service spécialisé dans le flagrant délit. L'avis défavorable émis par le centre départemental des stages et de formation s'accompagnait d'une appréciation : « manque de technicité dans les interventions, se laisse déborder par l'évolution des situations sans être capable d'apporter une réponse efficace aux stimuli des situations de police, entraînant un danger patent. De plus, il semble que ce fonctionnaire connaisse sur le plan psychologique une déconnexion avec la réalité personnalisant les situations de police comme une agression envers sa personne ou son entité familiale ».

accuse le policier de l'avoir insultée à plusieurs reprises, en la traitant de « salope, pute, sale arabe ». Elle reconnaît, par ailleurs, avoir à son tour injurié le fonctionnaire du terme de « connard ». M. Przychodzen nie avoir prononcé le moindre mot raciste au cours de l'incident, ce que confirment ses collègues. Julien, le vidéaste, l'un de ses amis, et la mère de M^{me} Khammal, maintenant dans leurs déclarations sur procès-verbal qu'il a bien insulté en termes racistes la jeune femme. La bande sonore de la cassette vidéo n'a pas enregistré ces échanges. En revanche, on y entend clairement le policier menacer M^{me} Khammal El Alami : « Tu vas aller au trou » ; ou encore : « La loi, c'est moi, pas de chance ».

Le tribunal correctionnel d'Evry se penchera sur l'affaire, le 23 juin. A la demande du procureur, M^{me} Khammal El Alami y est poursuivie pour « outrage », tandis que M. Przychodzen y comparaitra pour « violence volontaire par agent dépositaire de la force publique ».

IMAGES VIDÉO

La jeune femme a-t-elle été frappée ? Le rapport de l'IGPN conteste la version défendue par M^{me} Khammal El Alami, qui se plaint d'avoir été atteinte au thorax et au front. Les collègues de M. Przychodzen nient avoir vu le moindre coup, se contentant d'évoquer des gestes d'énervement dans une situation tendue. Le certificat médical accordant une incapacité temporaire de travail de huit jours à la jeune femme n'a pas constaté de traces de coups. L'incapacité est liée au choc ressenti par M^{me} Khammal El Alami, qui était enceinte de quatre mois au moment des faits.

Confronté aux images du film vidéo, le gardien de la paix, qui maintient n'avoir donné aucun coup, précise : « Je la repousse sur

le véhicule sans ménagement certes, mais sans véritable brutalité de la main ouverte dans la partie supérieure de sa cage thoracique ».

COUPS NON MENTIONNÉS

Placée en garde à vue à l'hôtel de police d'Evry, puis au commissariat de Corbeil, Hayat Khammal El Alami passe la nuit en cellule, après qu'on lui eut fait retirer ses collants et son soutien-gorge pour des raisons de sécurité. La jeune femme dénonce les conditions de sa garde à vue. Elle affirme avoir signé le procès-verbal « malgré [son] désaccord sur le contenu », ajoutant qu'il ne mentionne pas les coups qu'elle avait pourtant déclaré avoir reçus.

« J'ai réclamé à boire ainsi qu'à manger, poursuit-elle devant l'IGPN. On m'a conduite aux toilettes. (...) Il n'y avait qu'un robinet. Je ne m'en suis pas servie, c'était trop sale. Vers 14 h30, on m'a ramené un petit sandwich ; le fromage était dégueulasse, je ne l'ai pas mangé. » Le rapport de l'IGPN signale qu'un bon lui avait été délivré vers 12 h 30 pour s'alimenter, parce qu'elle n'avait pas d'argent sur elle, et précise que le gardien de la paix qui l'a entendue a pris toutes ses déclarations, mais qu'il n'a pas mentionné les coups.

Le tribunal correctionnel d'Evry se penchera sur l'affaire, le 23 juin. A la demande du procureur, M^{me} Khammal El Alami y est poursuivie pour « outrage », tandis que M. Przychodzen y comparaitra pour « violence volontaire par agent dépositaire de la force publique ».

Pascal Ceaux

A Corbeil-Essonnes : « Je vois de la haine dans votre regard »

« AUX TARTERÊTS, il y a un lourd passé entre les jeunes et la police, de la haine même. » « Rali », l'un des leaders du quartier, n'y va pas par quatre chemins. Un peu

REPORTAGE

Une rencontre organisée entre forces de l'ordre et jeunes de la cité des Tarterêts

brutale, l'entrée en matière donne le ton de la rencontre, la première, depuis bien longtemps, entre forces de l'ordre et jeunes des Tarterêts, cité « à problèmes » de Corbeil-Essonnes. Face-à-face, mercredi 17 mai, à l'initiative conjointe de la direction de la sécurité publique et d'associations du quartier, une quinzaine de jeunes et autant de policiers. Beaucoup de membres de la hiérarchie et quelques fonctionnaires de base : ilotiers du quartier, officiers CRS aux cheveux ras, représentants de la brigade anticriminalité (BAC) en jeans et baskets, commissaires en costume-cravate. Certains jeunes reconnaissent des visages, beaucoup ont déjà eu maille à partir avec la police.

Sourires en coin, regards en biais, chacun est un peu sur ses gardes. Début mars, un ilotier a été blessé en recevant un pavé sur la tête aux abords de la poste. Quelques jours avant cette rencontre, le contentieux a été alimenté par l'interpellation, jugée musclée par les jeunes, d'un adolescent dans une voiture volée, qui a déclenché un attroupement hostile et l'intervention des CRS. En représailles, plusieurs voitures ont été brûlées dans la soirée.

« Moi, je suis un flic, un keuf, comme vous dites, et je voudrais savoir ce que vous avez contre moi. Vous êtes en face de moi et je vois de la haine dans votre regard », lance l'un des ilotiers. « Le mot haine, moi, me dérange », avoue un poli-

cier de la brigade anticriminalité, la BAC, honnie dans la cité pour ses méthodes de cow-boys. « Nous, on a de la haine pour personne. Mais quand on intervient aux Tarterêts, on est méfiants parce qu'on connaît le climat et les risques », poursuit-il. « C'est sûr, la BAC n'a pas le beau rôle. Contrairement aux ilotiers, quand on intervient, c'est toujours dans un contexte conflictuel, pour interpellé. Mais on n'est pas là pour donner des coups de lattes. La plupart d'entre nous sont contents quand cela se passe bien », reprend un autre responsable de la BAC.

Les policiers vident leur sac, parlent des « comités d'accueil » à coups de pierres, de l'impossibilité pour les services publics de fonctionner sans protection - « C'est votre quartier et on est obligés de protéger les pompiers, vous vous rendez compte ! ». Les jeunes, eux, se plaignent des interpellations musclées, des délits de faciès lors des contrôles d'identité et de l'amalgame jeune-délinquant. « Moi, je suis un cas lourd, un emmerdeur, je le reconnais. Mais quand on me dit : " Gros porc, dégage de là ! ", ou quand je vois un jeune se faire tabasser par des policiers, alors là je dis non. On n'est pas tous des voyous ! », explique Younes.

« Ce n'est pas la police qui est visée par les jeunes, c'est le système, affirme « Rali ». Face à tous nos problèmes, les seuls que l'on envoie, ce sont les policiers. » Là, tout le monde est d'accord. « La police ne peut pas apporter toutes les solutions », renchérit l'un des responsables de la BAC locale. « Quand on prend un parpaing sur la tête, cela ne donne pas envie de faire des efforts. Il faut arrêter de voir les policiers comme des bêtes sanguinaires. Tout ce qu'on demande, c'est de pouvoir faire notre travail. »

Une rencontre entre policiers et jeunes des Tarterêts est prévue une fois par mois.

Frédéric Chambon

ProXchange.com

- Déjà plus de 600 véhicules d'occasion, classés par catégories : automobiles, motos, outils, pneumatique, véhicules professionnels...
- L'accès gratuit à des milliers d'annonces gratuites en Europe et en France.
- Des services sur mesure qui facilitent et sécurisent vos transactions.
- Des spécialistes par secteur pour une aide personnalisée.

Rejoignez ProXchange.com, le premier marché européen de l'occasion professionnelle

ProXchange.com

Le premier marché européen de l'occasion professionnelle

Relève de la Garde



A Boulogne, une interpellation qui a tourné à l'affrontement

MOUSSA raconte qu'il sortait de son immeuble, dans le quartier du Pont de Sèvres, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), lorsqu'il a vu « une quarantaine de flics ».

RÉCIT

Cette intervention de la police a traumatisé le quartier du Pont de Sèvres

« L'un m'a braqué avec un pistolet en criant au moins cinq fois " Bouge pas ! ", j'ai cru qu'il allait tirer ; sur son visage, je voyais que ça allait pas. » Moussa avoue ne pas être du genre docile. « Je voulais savoir ce qui se passait. Mais à chaque fois que j'essayais de parler, ils me disaient : " Ferme ta gueule ! Bouge pas, sale nègre ! Couche toi ! ". »

Aspergé de gaz lacrymogène, couché à terre, Moussa est menotté, et traversera le quartier en courant, encadré par les forces de l'ordre, avec huit autres jeunes embarqués au commissariat. Comme la plupart des témoins, il n'accepte de parler que si son identité n'apparaît pas. Quant aux fonctionnaires de police, ils ne sont pas habilités à s'exprimer sur l'intervention qui a traumatisé le quartier du Pont de Sèvres, le 26 avril.

L'affaire est tristement banale. Eût-elle mal tourné qu'elle aurait fait grand bruit. Conclue sans mort ni blessé, elle est passée inaperçue mais elle a laissé des traces : l'antenne de police a brûlé, des graffitis comme « nique la police » sont apparus, la « haine du keuf » s'est renforcée chez les plus jeunes et le doute s'est introduit chez les parents qui, jusque-là, défendaient la police contre l'avis de leur progéniture.

Ce mercredi, ce qui devait être une simple interpellation pour trafic de stupéfiants a tourné à l'affrontement entre la population et plusieurs dizaines d'agents de police. Il était 18 h 30, l'heure où, entourées de poussettes, les assistantes maternelles papotent dehors, en attendant le retour des parents. Il faisait beau, une multitude d'enfants jouaient sur la dalle, au centre de ce « village urbain » du sud de Boulogne, où tout le monde se connaît. Ni rodéos, ni voitures incendiées : bien que considéré comme le quartier « chaud » de cette ville cossue, le Pont de Sèvres est digne de faire rêver des millions de Français.

SOUTIEN DES PARENTS

D'un balcon, Myriam, qui entend des cris et « un grand boum », voit « trois flics sur un black ». « Ils lui disaient : " Calme toi petit con ! ", ils avaient leur flash-balls pointé sur lui, j'étais sous le choc, ma crise a commencé. » La jeune fille est asthmatique. De l'extérieur, son père voit qu'elle va très mal. « Il a voulu monter pour m'aider, un officier lui a dit : " Casse toi, dégage ! " », poursuit-elle. Lorsqu'elle le rejoint, ils sont trois à injurier cet homme d'une soixantaine d'années, qui reçoit un coup. Le frère de Myriam arrive alors « avec ses potes ». « Là, ça a été carrément la bagarre ». Un officier de police fait usage de son flash-balls – deux balles de caoutchouc seront retrouvées ultérieurement –, « une fois en l'air et une fois dans le tas, pour nous faire fuir », précise Myriam.

La scène s'est déroulée à l'entrée du « tunnel », un passage connu pour être un lieu de trafic. De retour du travail, Mamadou le traversait en vélo. « A l'intérieur, il y

avait six ou sept flics qui frappaient des jeunes à coup de pompes sur la tête. » Un « civil » lui dit de se mettre à terre. Le jeune homme refuse, reçoit un coup de poing au visage, le rend. « Ils me sont tombés à cinq dessus, ils m'ont mis des coups ; pour eux, c'était la fête, ils insultaient tout le monde en criant : " Sales nègres ! Sales arabes ! Vous allez rentrer chez vous ", ou : " Fils de pute, je vais niquer ta mère ! " ». Mamadou finit au commissariat.

Entre-temps, les fonctionnaires de police, membres d'une brigade anticriminalité (BAC) départementale, ont fait appel à des renforts. Car les adultes, alertés par les cris et les coups de feu, ont accouru. La tension est montée, et seule l'intervention de médiateurs de Point d'appui, une structure municipale, a permis d'éviter le pire. « On a fait une sorte de cordon entre les parents et la police », raconte l'un d'eux ; au moment où on se retournait pour parler aux parents, Abdallah [l'un des médiateurs] a reçu un coup de matraque. »

Neuf jeunes gens sont embarqués au commissariat de Boulogne, immédiatement suivis par des dizaines de personnes, qui font le siège des locaux. Sept des jeunes gens en sortent le soir même, deux autres le lendemain. La nuit suivante, l'antenne de police locale est en feu. La police a perdu de sa crédibilité auprès des adultes. « Ce jour-là, les parents ont vu comment ça se passe, ils ont vu que les policiers se comportent comme des voyous ! », affirme un médiateur.

QUATRE ERREURS COMMISES

« On met en l'air une année de travail ! », vitupère le maire, Jean-Pierre Fourcade (UDF), pour lequel « notre police est complètement inadaptée ». M. Fourcade a énuméré, dans une lettre envoyée au ministre de l'intérieur, ce qu'il estime être quatre erreurs commises par la police : « On ne fait pas une intervention de ce type en pleine foule à 19 heures » ; le commissaire de police local n'a pas été prévenu de cette opération menée par une unité départementale ; « l'officier de police responsable a totalement manqué de sang-froid » ; et « on n'envoie pas des CRS garder un poste de police en les laissant partir à 1 heure du matin [le poste de police a brûlé une heure plus tard] ».

Les associations du quartier se sont aussi mobilisées, en précisant, comme le maire, qu'il ne s'agit en aucun cas de « couvrir les dealers ». Elles ont demandé à Jean-Pierre Chevènement qu'une enquête soit ouverte. En guise de réponse, le ministre a fait part à la mairie de son intention de venir dans le quartier en juillet. Pour l'heure, seul le parquet de Nanterre a bien voulu répondre à nos questions, en indiquant que cette intervention était « le résultat d'une enquête suivie » ; 400 grammes de cocaïne ont été retrouvés à proximité, ce qui justifie, selon le parquet, la mise en examen de deux des jeunes gens interpellés.

L'information n'est pas parvenue jusqu'à l'hôtel de ville de Boulogne : pour M. Fourcade, comme pour les habitants du Pont de Sèvres, 100 grammes de haschisch ont été retrouvés sur un des jeunes interpellés. Mais quel que soit le délit, les habitants s'interrogent sur la méthode employée par la police, en soulignant qu'une telle opération n'aurait jamais eu lieu dans un autre quartier. « On est traités comme les derniers des derniers », soupire une habitante.

Marie-Pierre Subtil

Entre prévention et répression, la police cherche à redéfinir son rôle dans les zones sensibles

COMMENT réintroduire la sécurité au sein des quartiers sensibles ? La question est aussi vieille que l'émergence du débat politique de la ville, au début des an-

ANALYSE

EN 2002, un policier sur deux assumera des missions dites de proximité

nées 80, après la prise de conscience brutale de l'existence, en France, de zones déshéritées en marge et parfois au cœur des grandes concentrations urbaines. Pris de court par les premières manifestations de violence, les gouvernements successifs ont forgé, au fil du temps, un discours sur le rétablissement nécessaire de la tranquillité publique dans ces endroits pas tout à fait comme les autres. Jusqu'à une date récente, ils ont tenté, au-delà des propos de circonstance, d'y répondre par un alliage délicat de prévention et de répression.

Ce choix s'est traduit, au début des années 90, par l'apparition d'une police aux deux visages aussi différents que le jour et la nuit, que le dialogue et la force. Les policiers de prévention ont d'abord été baptisés « îlotiers ». Ils ont été chargés de se montrer dans la rue, de

nouer des contacts avec la population pour rassurer les commerçants, apprendre à connaître les habitants et à se faire connaître d'eux. Penchés au chevet d'une population fragilisée par la crise, ils ont hérité de missions qui outrepassaient leur rôle traditionnel de garants de l'ordre public. Cet élargissement de leur fonction a été amplifié par la désertion des quartiers sensibles par les commerces, voire les autres institutions publiques... La réussite des îlotiers était d'être appelés par leur nom, perçus comme des éléments familiers.

La répression fut l'affaire de services spécialisés. Les brigades anticriminalité (BAC), locales ou départementales, investissaient le terrain lorsque les îlotiers fermaient le poste de police, vers 18 heures. Disposant d'un quasi-monopole de fait – même si la police judiciaire s'est dotée, avec la création des brigades de recherche d'enquête et de coordination (BREC) en 1991, d'un instrument de lutte contre la grande délinquance dans les zones sensibles –, les BAC n'ont pas tardé à avoir mauvaise réputation. Avec elles, il n'était plus question de dialogue, mais de contrôles à répétitions, d'interpellations plus ou moins musclées, de gardes à vue préliminaires à d'éventuelles poursuites judiciaires.

Le diptyque prévention-répression a bientôt éprouvé ses limites. L'îlotage a suscité le découragement, provoquant chez les policiers une forme de résistance passive. Ils sont moins sortis des commissariats, préférant la tranquillité des bureaux aux risques de la rue. Cette attitude s'appuyait sur une critique émise à haute voix par une partie de la base policière, qui voyait dans l'îlotage une police au rabais. Elle se nourrissait aussi des difficultés croissantes rencontrées dans les zones les plus sensibles, où les insultes et les caillassages se multipliaient.

RECRUTEMENT CIBLÉ

Ainsi, seul demeurait dans les quartiers le volet répressif d'une police soupçonnée de s'en prendre toujours aux mêmes, sans discernement. De fait, la vocation des BAC, concentrée sur la recherche du flagrant délit, ne les conduit pas toujours à distinguer d'emblée les délinquants des autres, et confère parfois un caractère arbitraire à leurs interpellations.

Prenant acte de cette forme d'impasse, la doctrine de la « police de proximité », énoncée par Lionel Jospin et Jean-Pierre Chevènement lors du colloque de Villepinte, en 1997, voulait dépasser une opposition stérile. Le policier de proximité doit devenir, à l'horizon 2002, le personnage de référence de la po-

lice nationale : un policier sur deux assumera, à cette date, des missions dites de proximité. Il a pour mission d'être un fonctionnaire intégrant dans sa pratique quotidienne à la fois la prévention et la répression. A l'écoute des habitants, il ne doit plus être un étranger au quartier mais recueillir des renseignements qui révèlent l'état des lieux ou permettent de réprimer toutes les infractions portées à sa connaissance.

Encore cette police-là n'en est-elle qu'au stade expérimental. Testée depuis l'automne dans 62 sites pilotes, elle doit encore franchir le cap de la généralisation. Celle-ci doit débuter au mois de juin, pour s'étendre à l'ensemble du pays en trois étapes jusqu'en 2002.

Le dispositif prévoit notamment la présence des policiers de proximité dans les quartiers jusqu'au début de la soirée, à l'heure où se commettent d'ordinaire les actes de petite délinquance. Un recrutement ciblé doit aussi favoriser la constitution d'une police plus à l'image de la population : elle inclura dans ses rangs des personnes issues des zones sensibles. En dépit des critiques dont elles font encore l'objet, il n'est pas question de supprimer les BAC : leur utilité dans le dispositif répressif n'est pas remise en cause.

P. Ce.

La bonne adresse pour votre future adresse ?

WWW.SELECTAUX.COM

selectaux.com, c'est la sélection des meilleures solutions pour le crédit et l'immobilier.

Financez

Simple et rapide, selectaux.com vous donne accès en toute transparence à des financements personnalisés, proposés par les banques les plus dynamiques.

Achetez

Et, pour trouver le logement qu'il vous faut, selectaux.com vous propose une sélection d'offres immobilières (programmes neufs) et de sites d'annonces.

Aménagez

Sur selectaux.com, il y a aussi des solutions pour les travaux et l'aménagement de votre logement !

selectaux.com, c'est vraiment la bonne adresse pour financer, acheter ou aménager votre future adresse.



SELECTAUX.COM

La centrale du crédit et de l'immobilier

Brest revendique le titre de capitale océanographique

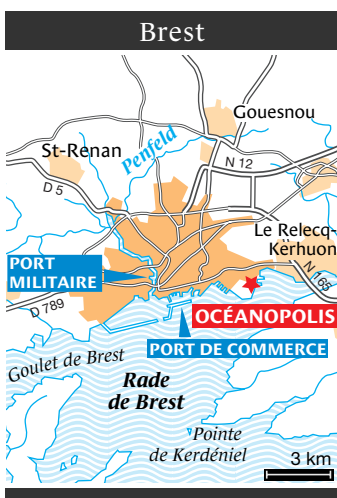
La réouverture, lundi 29 mai, du centre Océanopolis, devenu l'ensemble touristique le plus important de la pointe de la Bretagne, consacre la vocation de la ville ; 60 % du personnel français de recherche océanographique y sont concentrés

BREST

de notre correspondant

Lundi 29 mai, Brest disposera d'un atout supplémentaire pour revendiquer son étiquette de premier centre européen en sciences et techniques de la mer ; non pas, cette fois, au travers d'une découverte lors d'une expédition lointaine, mais avec un équipement qui permet de rendre accessibles les connaissances, sans les trahir. Océanopolis, parc de découverte des océans installé depuis 1990, rouvre, sur cinq hectares, après plus de deux ans de travaux (*Le Monde* du 7 octobre 1998) et des aménagements, à hauteur de 250 millions de francs, qui en font l'ensemble touristique le plus important à la pointe de Bretagne. Les espaces de visite ont été multipliés par trois, le volume d'eau par huit. Au pavillon consacré aux écosystèmes marins tempérés, ont été ajoutés deux autres dédiés aux milieux polaire et tropical, assortis d'espaces de restauration et de boutiques.

Océanopolis raconte des histoires, avec l'appui des nouvelles technologies. Un ascenseur descend



dans le bassin où évoluent les requins. Des phoques vaquent à leur occupations sur une banquette, des manchots sont en réunion, au pied d'une falaise qui pourrait être des Kerguelen. « Nous espérons 600 000 visiteurs, deux fois plus qu'auparavant », explique Jacques Sévellec, directeur général de la Sopab, société d'économie mixte chargée de cet équipement impulsé par la ville de Brest. En prévoyant les visites d'une journée, l'idée est aussi de maintenir à la pointe de la Bretagne des touristes qui n'avaient tendance qu'à y passer. « Cela va obliger à une nouvelle organisation en termes d'accueil et de produits, adaptée à une fréquentation davantage de masse », considère Pierre Maille, maire PS de Brest (qui a décidé de ne pas se représenter aux municipales de 2001) et président du conseil général du Finistère.

COLLABORATION ÉTROITE

La création puis l'extension d'Océanopolis ont été l'occasion d'une collaboration étroite avec les milieux scientifiques locaux, même si des contributions extérieures ont été sollicitées : 60 % du personnel français de recherche océanographique sont concentrés à Brest, ce qui place la ville en tête en Europe. « Il n'y a pas d'équivalent, que ce soit à Southampton, Barcelone, Kiel ou Bremerhaven », estime Paul Tréguer, directeur à Brest de l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM), qui regroupe 150 chercheurs permanents et 320 étudiants. La charte portuaire de Brest, document élaboré fin 1998, évalue à 1 400 le nombre d'emplois de haut niveau dans ces sciences et techniques de la mer.

A lui seul, l'Institut français de recherches pour l'exploitation de la

mer (Ifremer) emploie 650 personnes à Brest, près de la moitié de son effectif total. Il a, par exemple, permis à Océanopolis de réaliser une grande maquette du plateau continental, grâce à ses images satellitaires et à leur numérisation. Pour sa part, l'Établissement principal du service hydrographique et océanographique de la marine (Eps-hom) a apporté ses compétences en cartographie. « C'est parce que cet environnement existait qu'on a pu réaliser cet équipement », assure Eric Hussenot, directeur d'Océanopolis. Lui-même est issu du CNRS et Jean-Paul Alayssé, le conservateur, de l'Université de Bretagne occidentale (UBO). Dans cette collaboration, chacun a trouvé son compte, à partir du moment où il n'était pas question de faire sauter des dauphins à travers des cerceaux. « Tous les textes ont été rédigés ensemble, il y a eu pratiquement à chaque fois négociation, mais sans rapport de forces », observe Bertrand Gobert, biologiste des pêches à l'Institut pour la recherche en développement (IRD, ex-Orstom), qui est intervenu pour le pavillon tropical. « Dans nos missions, nous avons celle de faire connaître à un large public

nos travaux, il y a eu une sorte de collusion d'intérêts », confirme Gérard Jugie, directeur de l'Institut polaire (IFRTP), organisme délocalisé à Brest à partir de 1994, qui a notamment aidé Océanopolis pour sa logistique d'un film réalisé sous la glace en antarctique. « Si l'équipement n'avait pas été public, nous aurions été moins attentifs », souligne Jacques Sévellec. Sur un décor de bassin nous avons passé neuf mois. »

L'extension d'Océanopolis a permis d'ajouter une centaine d'emplois à la cinquantaine qui existait. Dans le même temps, l'effectif de

l'arsenal va baisser de 350 emplois en 2000. Il sera ramené à 4 075 personnes, tout en demeurant le site industriel brestois le plus important. A l'échelle de l'agglomération, 35 000 personnes, militaires compris, vivent directement de l'ensemble des activités maritimes. Cela représente 40 % de la population active, 55 % en comptant les emplois indirects. La grande majorité est liée aux activités de défense. Au demeurant, la mutation que traverse ce secteur (*lire ci-contre*) a de quoi « interpellier » Brest dans sa revendication du titre de capitale

océanographique. Si la ville couvre un large spectre d'activités dans ce domaine – elle s'enrichira encore en octobre d'une grande bibliothèque de la mer associant les fonds de l'IUEM, de l'IRD et de l'Ifremer –, elle n'a pas essaimé jusqu'ici de projets industriels très importants. Le marché océanographique se caractériserait plutôt par des petites séries assez chères et demanderait du temps pour déboucher. Ainsi un groupe d'acoustique sous-marine brestois créé en 1994 et associant des industriels et des organismes de recherche vient juste de commercialiser ses premiers produits. Il n'empêche. « Il n'y a pas toujours orientation des capacités de recherche et développement en fonction des marchés », estime Christian Charles, chargé de la mer au technopole brestois. *Un des enjeux est de travailler là-dessus*. La présentation récente à Brest d'un pôle de gestion intégrée du littoral, qui entend mêler préoccupations économiques et souci de l'environnement, fait partie de ces tentatives pour mieux associer recherche et retombées économiques.

Vincent Durupt

Nouvelles aides à la reconversion

Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 mai (*Le Monde* du 19 mai) a décidé un soutien financier au renforcement des pôles technologiques de l'agglomération brestoise, afin de tenter de compenser la baisse d'activité des arsenaux. 43 millions de francs seront engagés pour Brest et Lorient. A Brest, les mesures annoncées portent notamment sur la création d'un centre de réalité virtuelle au sein de l'École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB) et d'un pôle de recherche en communication à l'École nationale supérieure des télécommunications (ENST), qui devrait également voir son incubateur de start-up appuyé dans son développement. L'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (Ensieta) sera pourvue d'un nouveau centre de recherche où travailleront, à terme, près de cinquante chercheurs et doctorants. Enfin, l'espace Penfeld, aujourd'hui occupé par la Marine nationale, sera réaménagé.

Des « suintements infimes » mais réguliers sur l'épave de l'« Erika »

LA PRÉFECTURE MARITIME DE BREST A RECONNU, mardi 23 mai, que des « suintements infimes » de « quelques litres par jour », « provoquant des irisations qui s'évaporent rapidement », sont décelés régulièrement sur l'épave du pétrolier *Erika*. Selon la préfecture, ces suintements sont « immédiatement colmatés » par les robots de l'Abeille-supporter et aucune nappe n'a été repérée. Par ailleurs, TotalFinaElf, affrèteur de l'*Erika*, a indiqué, mardi, avoir demandé au tribunal de grande instance de Brest la nomination d'un huissier pour contrôler des opérations de prélèvement d'échantillons. Selon le groupe, « l'échantillonnage, qui devrait être réalisé dès le mois de juillet, sous le contrôle de l'huissier, permettra de confirmer les analyses déjà faites ». Des doutes avaient été émis sur la nature de la cargaison de l'*Erika* après les affirmations d'un laboratoire privé, Analytika, selon lesquelles le pétrolier maltais transportait des résidus de distillation hautement toxiques, et non du fioul n° 2 – comme l'affirmait TotalFina (*Le Monde* du 1^{er} février).

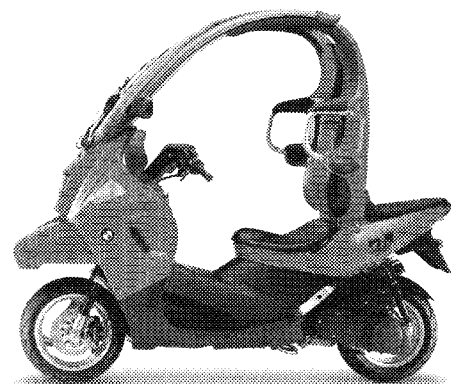
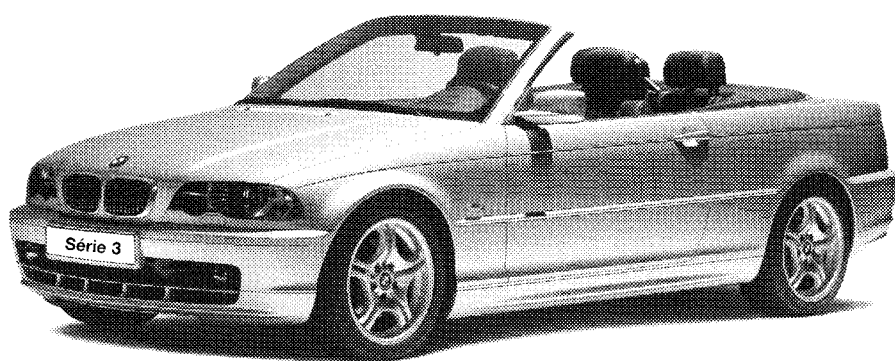
DÉPÊCHES

■ **FINANCES LOCALES** : Jean-Pierre Balligand, député (PS), président du conseil général de l'Aisne, dénonce dans le bulletin de mai de l'Institut de la décentralisation « le bras de fer manichéen (...) entre défenseurs des impôts locaux et adeptes des dotations ». Le vice-président de l'Institut prend le contre-pied de la commission sur l'avenir de la décentralisation présidée par Pierre Mauroy, qui affirme, contre les projets du gouvernement, la nécessité pour les collectivités de continuer à prélever librement leurs recettes fiscales (*Le Monde* du 4 mai). M. Balligand considère que « la réduction de l'autonomie fiscale ne veut pas dire que nos collectivités locales sont, et seront, privées de marges de manœuvre financières ». Parmi elles, il cite « la croissance, la baisse des taux d'intérêt » ou « la mutualisation des moyens et des risques dans le cadre de l'intercommunalité de projet ».

■ **PYRÉNÉES** : trois des six ours du haut Béarn n'ont pas réapparu depuis la fin de leur période d'hibernation, voilà plus de deux mois, affirme le quotidien *Sud-Ouest* du mercredi 24 mai. Les recherches entreprises, comme chaque année en cette saison, entre le 9 et le 12 mai, entre la vallée d'Ossau et le Pays basque, dans le cadre des opérations de recherche systématique d'ours (ORSO), n'ont rien donné, précise le journal. Selon les spécialistes, depuis trois ans, le nombre d'indices de la présence des ours (autochtones et non réintroduits) dans cette région des Pyrénées ne cesse de diminuer.

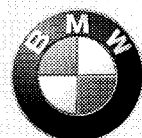
Journées BMW 25 au 27 mai 2000.

Découvrez en exclusivité le cabriolet Série 3, le C1, et le X5 chez votre concessionnaire BMW.*

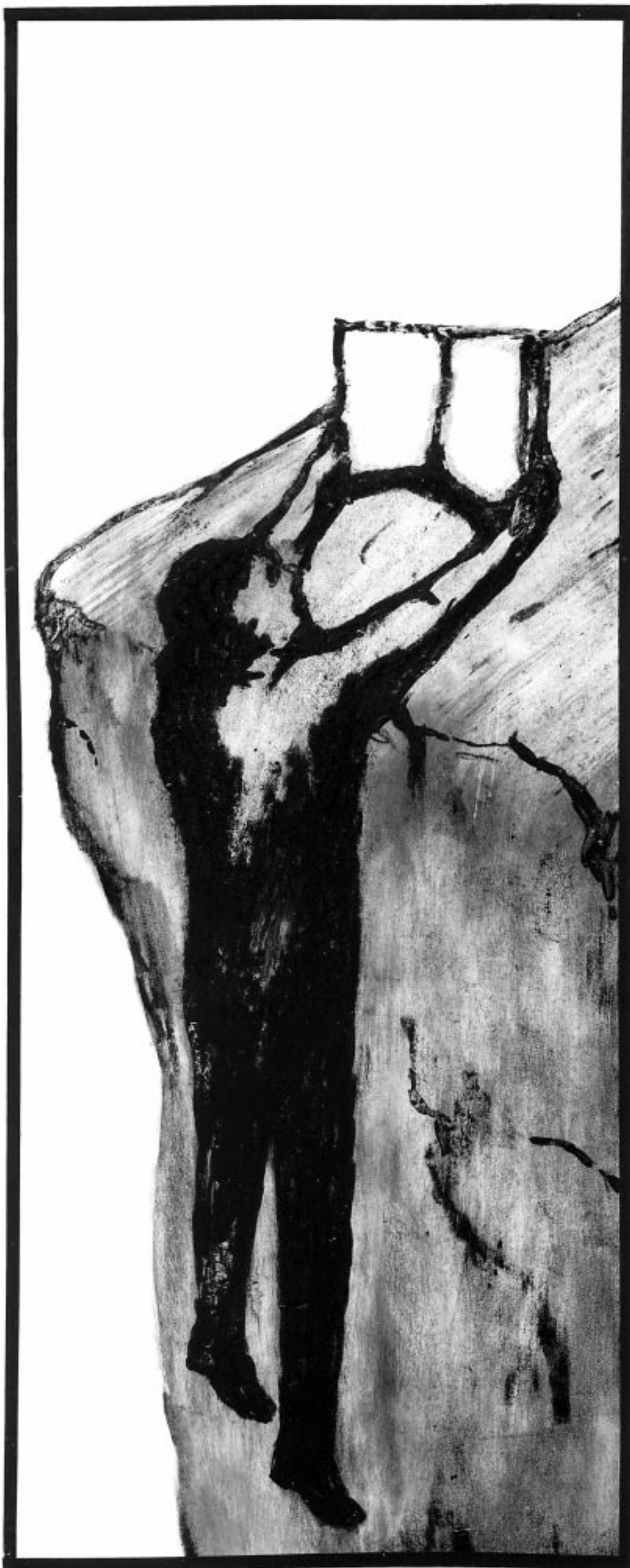


Cabriolet Série 3
C1
X5

www.bmw.fr



*Selon disponibilité des modèles chez les concessionnaires auto et moto participants.



Les premières recherches du condamné gracié portent donc sur des actes... de grâce, des lettres de rémission, par lesquelles le roi, à ses sujets en difficulté, accordait son pardon. L'université prête un lecteur de microfilms. Lui, dispose d'un ordinateur, un Amstrad antédiluvien. Et voici l'homme hors du temps happé maintenant par la guerre de Cent Ans. Et, plus particulièrement, par le quotidien et la vie de petites gens, sous Charles VII et Louis XI, et puis avant, Charles VI le Dément.

La maîtrise est décernée « sans réserve » avec mention très bien. La soutenance a lieu en prison. Deux étudiants symbolisent la « communauté scientifique ». Puis, en 1990, Philippe Maurice est transféré au centre de détention de Caen, où le régime carcéral est

plus souple. Il n'est plus étiqueté DPS, détenu particulièrement surveillé. A ses professeurs, il confie : « J'ai beaucoup changé. Mais l'administration n'en sait rien. Comment d'ailleurs pourrait-elle le savoir ? »

Sur le chemin du doctorat, l'historien affine son sujet : « La famille au Gévaudan au XV^e siècle d'après les sources notariales (1380-1483) ». Avec l'aide d'un visiteur de prison, les archives de la Lozère lui ouvrent le passé gabalain. Dans la solitude carcérale, il entreprend de décrypter 159 registres du riche minutier lozérien : 22 000 folios, surtout traces des notaires de Mende, rédigés en latin. Deux ans de travail pour traduire, dépouiller, trier. Trois autres pour analyser, restaurer la mémoire, recomposer ce temps an-

cient. Ses professeurs se rejoignent : « Ce fut un travail de bénédictin. »

Pour ces recherches, il lui faut connaître les écritures anciennes, apprendre la paléographie, le vieux français, le latin ; passer un diplôme d'études approfondies (DEA) ; puiser dans plus de cinq cents livres ; manier des concepts empruntés à l'anthropologie, la sociologie, l'ethnologie ; plonger dans l'histoire du droit médiéval. Au plus fort du décryptage, il ne quitte plus sa cellule, travaille seize heures par jour, « un bout de pain dans une main, la manivelle du lecteur de microfilms dans l'autre ».

Est-il toujours en prison ? La guerre, les pèlerinages et les épidémies, les révoltes sont désormais son quotidien ; il est le contemporain des humbles restés dans

l'ombre, quand l'histoire s'intéresse généralement aux puissants ; il fraie un jour avec les Cévenols claniques, le lendemain avec les individualistes de Mende. « C'était une époque très judiciarisée, remarque-t-il, un monde procédurier. » D'où, cinq siècles plus tard, les abondantes traces papiers.

Grâce à elles, il observe sur quatre générations testateurs et héritiers. Ici, il est avec les marchands, forgerons, meuniers, fourriers, cordonniers, tisserands, tailleurs, pareurs de drap. Là, avec les barbiers, chanoines, médecins, apothicaires et chirurgiens. Il suit le cadet de famille destiné à la prétrise, les jeunes filles qu'il faut doter et marier. Sur le temps carcéral, c'est finalement un temps historique et toute une vie qu'il reconstruit.

Toujours reclus, sans avoir avec qui partager oralement le fruit de son travail – il sera tuteur de deux détenus étudiants qui réussiront leur DEUG d'histoire –, l'historien dresse des dizaines d'arbres généalogiques, nourrit des centaines de biographies, étudie la transmission des patrimoines, épiluche les contentieux, constate les mouvements de fonds de la société médiévale, « où l'on coupait assez facilement en morceaux ». Chaque jour, il s'astreint à une heure de footing. Désormais, des gardiens frappent à sa porte, s'inquiètent de son travail. Une surveillante-chef lui confie que son cas, parmi tant d'échecs, lui « remonte le moral ». Lui, s'isole plus qu'auparavant, « pour éviter de se mêler de la souffrance des autres, des injustices subies ». Pour se préserver de la révolte, qui jadis faisait de lui un « meneur » aux yeux de l'administration.

Bientôt, son travail de thésard trouve un écho hors les murs. Et suscite l'« admiration » des médiévistes. Des revues historiques de renom lui ouvrent leurs colonnes. Songe-t-il à la liberté ? En octobre 1994, en période de cohabitation, il écrit à François Mitterrand : « Je crains que beaucoup de gens, politiquement placés à droite, favorables à la répression et à la peine de mort, ne souhaitent pas l'insertion réussie d'un ancien condamné à mort qui contribuerait à donner raison à ceux qui imposent l'abolition de ce châtement. »

Alors, en décembre 1995, Philippe Maurice soutient sa thèse à Tours, le temps d'une extraction, sous escorte policière, du centre de détention de Caen. Cinq heures de face-à-face érudit, qui rompent la solitude et valident 1 245 pages, fruit de sa patience et de sa volonté. « Une prestation remarquable d'intelligence du sujet », se souvient Jacques Poumarède, historien à Toulouse des institutions du droit. Mention « très honorable » avec félicitations du jury. « Vous m'avez rendue plus intelligente », conclut ce jour-là une professeur de la Sorbonne, à sa place de juré.

*
**

LES premiers jours, il s'est trouvé lent, très lent. Ou peut-être était-ce simplement le cours de la vie qui filait vite, qui laisse de côté les exclus, ces SDF qui lui ont sauté aux yeux dans les allées marchandes. « J'avais l'impression d'être dans un pays étranger. J'avais bien vu le monde bouger à la télévision. Mais c'était comme si j'étais ailleurs, dans un pays francophone. On y parlait la même langue, l'argent était différent. J'étais si lent à recompter la monnaie... » Après vingt-deux ans d'enfermement – hormis ses sept mois de cavale en 1979 –, Philippe Maurice a été définitivement libéré, le 8 mars 2000 au matin. En juin, il aura quarante-quatre ans. « Parfois, confie-t-il, il m'arrive de rêver que je suis encore en détention. En prison, c'était l'inverse. Parfois, il me prenait de rêver que j'étais libre. C'était trop dur. J'avais appris à sortir de mes rêves. »

Début novembre 1999, le détenu a appris un mercredi qu'il était placé le lundi suivant pour quatre mois sous un régime probatoire de semi-liberté et pour dix ans en libération conditionnelle. Cinq jours à se préparer, pour en ponctuer huit mille. Pour éviter les remous autour d'un dossier jugé « symbolique », le ministère de la justice a imposé que la procédure ne traîne pas.

On a demandé à l'intéressé – condition sine qua non – s'il disposait toujours... d'un emploi pour se réinsérer. A l'université de Tours, où la communauté scientifique souhaitait depuis longtemps utiliser ses compétences, on s'est plié en quatre pour sonder les

budgets dans l'urgence. On lui trouva une vacation sur six mois, un poste d'assistant de recherche dans une association d'archéologie urbaine qui mène, sur des crédits régionaux, un travail sur « la Loire et les hommes au Moyen Âge ». Depuis, ce contrat a été prolongé de deux mois.

On lui dénicha aussi un bureau, légèrement isolé. Puis on constata sa ponctualité, sa cordialité, sa volonté d'échanges et de partage des connaissances, la difficulté peut-être aussi, les premières semaines, à mesurer le temps, à quitter son travail, le soir, pour rentrer en détention. Mais, surtout, on observa son « étonnante » faculté d'adaptation. « Je suis convaincu, dit-il, que les études sont la plus sûre garantie qu'un détenu puisse avoir de

nistre comptabilité. Le passé reste. L'essentiel est que l'avenir soit différent. »

Aussi, il aborde sans détour la « marche à la mort » où, jeune révolté en rupture de ban, il a fini par tuer. Sur sa main droite, une phalange broyée témoigne de ce passé. « Il est possible qu'avec le temps, sur des détails, on rebâtisse une réalité. Mais je ne pense pas avoir voulu la délinquance. J'y ai glissé progressivement. Puis j'ai connu la prison... Autrefois, je voyais les choses en noir ou en blanc. Je les vois grises maintenant. Même vis-à-vis de l'administration pénitentiaire, je dois le reconnaître : si j'ai pu sentir de la haine jusqu'au bout, j'ai aussi rencontré des gens – deux directeurs de prison notamment – viscéralement humains. » Les vic-

Est-il toujours en prison ?

La guerre, les pèlerinages et les épidémies, les révoltes sont désormais son quotidien ; il est le contemporain des humbles restés dans l'ombre

s'insérer socialement. Je pense que ceux qui s'en sortent sont aussi ceux qui ont connu des parcours de révolte. Dans ma tête, j'ai toujours refusé la prison. »

Cependant, du doctorat d'histoire médiévale, en 1995, à la liberté, le chemin fut encore long. Avant novembre 1999, deux demandes de libération conditionnelle ont été rejetées. « Rester en prison ? J'aurais fini par perdre le sens de la raison. » Il constate : « Le système est aberrant. Les rejets des demandes ne sont pas motivés. Finalement, on n'ose plus demander par peur du désespoir. C'est une torture morale. » Pendant quatre ans, sans relâche, à l'Elysée, à Matignon, Place Vendôme, des voix ont pourtant plaidé pour son élargissement.

« [Philippe Maurice figure] parmi les meilleurs docteurs en histoire dont j'ai eu connaissance ces dernières années, attestait le médiéviste Jacques Le Goff, en 1996. Il s'agit là d'un cas exceptionnel non seulement de réinsertion psychologique, intellectuelle et morale, mais d'un apport important aux travaux de l'historiographie française contemporaine. » « Je suis tout à fait porté à lui faire confiance pour le travail qu'il pourrait accomplir dans l'avenir », écrivait l'historien et président de la Bibliothèque nationale de France, Jean Favier.

On apprit aussi que François Mitterrand avait rédigé une seconde grâce avant de quitter l'Elysée, mais que le décret l'officiali-

« Par son travail intellectuel, M. Maurice est en somme devenu un autre homme » un médiéviste

sant n'avait jamais reçu du premier ministre d'alors, Edouard Balladur, la signature qui l'aurait rendu exécutoire. Malgré les requêtes de l'avocat Henri Leclerc, le dossier, après le retour de la gauche au gouvernement, n'a pas été débloqué.

En 1999, cent cinquante-quatre universitaires, signataires d'une pétition, soutenaient le prisonnier, qui multipliait les contributions érudites dans *Médiévales* ou *Le Journal des savants*. « Il en allait de la crédibilité de l'Université », raconte Christiane Deluz. Il ne s'agissait pas de laisser croire que nous n'avions fait que du gardiennage pendant toutes ces années ! » Un autre médiéviste : « Par son travail intellectuel, M. Maurice est en somme devenu un autre homme. »

« Un autre homme ? » L'intéressé a le goût des mots justes. Chez les historiens, il aime « la rigueur et l'honnêteté intellectuelles ». « Un autre ? Pas exactement. Le même homme, mais différent, proche en vérité du jeune que j'étais avant d'être totalement déstructuré, suicidaire, éclaté. » Pour Philippe Maurice, qui renoue progressivement avec les trois temps – passé, présent, futur –, il n'est pas question d'oublier. « Certains disent que l'on sort après avoir « payé sa dette envers la société ». Cela me choque. Il ne saurait être question d'une si-

times, leur famille, le policier tué, les autres blessés ? Comment dire l'indicible... ou ce qui ne regarde que ceux qui sont concernés. La pudeur le retient. « Si elles le souhaitent, je les rencontrerai. »

Définitivement libéré, Philippe Maurice s'est vu proposer, contre rémunération, un logement par une association spécialisée dans la réinsertion. Son emploi lui procure « 300 francs de plus que le SMIC ». Et il entend répondre à l'obligation qui lui est faite de rembourser les parties civiles (soit 1,2 million de francs), même si, il le sait, toute une vie n'y suffira pas. « L'intégration, ce n'est pas une façade. C'est une nécessité professionnelle maintenant... Et puis, il hésite à nouveau, j'ai envie de communiquer ce que je sais. »

Sur son visage, qu'il veut désormais laisser à l'anonymat, se lisent la gratitude envers ceux qui, pendant des années, dedans ou dehors, l'ont aidé, à commencer par sa mère, et la blessure de la mort de son frère qui, ayant « replongé », s'est, lui, en 1997, suicidé en prison. Et s'y dévoilent les traits d'un futur proche, des projets, un dernier temps retrouvé : un pôle affectif fort, qui a émergé des parloirs en détention ; des articles en préparation, des idées de biographies, des envies de conférences, comme celle face aux étudiants à Poitiers. Et un travail qu'il a déjà pris à cœur d'effectuer, bénévolement, sous les auspices du CNRS : la conduite d'un volume des *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, imposante recherche sur l'Eglise de France au Moyen Âge entreprise par la médiéviste Hélène Millet.

Ensuite, l'historien pourrait intégrer pour trois ans, comme vacataire, une équipe de recherche. « Il en a toutes les qualités et les compétences », affirment ceux qui souhaitent l'embaucher. Resterait alors, pour assurer définitivement un futur plus lointain, à lever les derniers obstacles à son entière réinsertion : car, si tout pousse Philippe Maurice vers des postes de la fonction publique, chercheur ou enseignant, celle-ci lui demeure interdite par les effets de la dégradation civique liée à ses condamnations.

« Ecrire l'histoire, disait Goethe, est une façon comme une autre de se libérer du passé. » En 1996, Claude Gauvard, présidente de l'Association des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, relevait : « Philippe Maurice a voulu découvrir le tissu social des populations médiévales les plus ordinaires, celles qui, le plus souvent, n'ont pas d'histoire (...). En les faisant revivre, d'une certaine façon, il a donné un sens à sa vie. Pour mener à bien cette recherche, il fallait de l'intelligence [et] du cœur. Ces qualités sont des acquis susceptibles de transformer un individu et de lui permettre d'aborder avec équilibre et maturité une autre société, la nôtre. »

Dans l'avant-propos à l'édition de sa thèse, Robert Badinter rappelait qu'il était venu voir Philippe Maurice à Fresnes le lendemain même du 10 mai 1981 : « Je lui ai dit que, parce qu'il devait sa vie à l'abolition imminente, il symboliserait d'une certaine manière, l'abolition elle-même (...). [Son travail] témoigne, mieux que tous les discours, que l'on ne doit jamais désespérer des hommes. »

Jean-Michel Dumay
Dessin : Michel Galvin

CAPITALISME Une étude, publiée par le groupe Altedia mercredi 24 mai, estime que l'actionnariat salarié – le fait que des salariés soient actionnaires de leur propre entre-

prise – a probablement été jusqu'ici sous-évalué. ● 42 % des 200 sociétés interrogées disposeraient ainsi d'un actionnariat salarié. Ces salariés détiendraient au total 7 % du capital

des entreprises. ● LES DIRECTIONS se sont déclarées favorables à la création de plan d'épargne à long terme, comme le prévoit le gouvernement. Mais, à la différence de ce-

lui-ci, elles font un lien direct avec un mécanisme de retraite par capitalisation, comme le montre le plan élaboré par le groupe PSA. ● UN RAPPORT remis au premier ministre fin janvier

avait insisté sur les inégalités que pouvait générer l'épargne salariale, qui privilégie les salariés en contrat à durée indéterminée travaillant dans les grandes entreprises.

L'actionnariat salarié aurait été jusqu'à présent sous-estimé

42 % des entreprises de plus de 500 personnes seraient, en partie, la propriété de leur personnel. Celui-ci détiendrait 7 % du capital, révèle une étude du cabinet Altedia. L'enquête indique que les directions plébiscitent les projets du ministre de l'économie en matière d'épargne salariale

INSAISSISSABLES salariés actionnaires ! Fin janvier, le rapport Balligand-de Foucauld sur l'épargne salariale remis au premier ministre estimait que, dans les sociétés du CAC 40, les salariés « ne détiendraient en moyenne que 2 % du capital, une grande partie de ce chiffre provenant de surcroît des sociétés privatisées ». Toujours selon ce rapport, 17 % seulement des entreprises de plus de 2 000 salariés ont mis en place un actionnariat salarié.

Mais voilà qu'un sondage, réalisé par le groupe Altedia pour le compte de l'Observatoire de l'actionnariat salarié en Europe, remet ces chiffres en question. Ce cabinet, présidé par Raymond Soubie, a sondé un échantillon représentatif de 200 entreprises de plus de 500 salariés. Originalité de cette enquête réalisée en avril : elle concerne à la fois des sociétés cotées (36 % de l'échantillon) mais aussi non cotées (64 %). Selon cette étude, qui devait être présentée mercredi 24 mai, l'actionnariat salarié serait plus développé qu'on ne l'a jusqu'ici pensé. 42 % des entreprises interrogées déclarent avoir un actionnariat salarié. C'est le cas de 72 % des entreprises cotées en Bourse, mais aussi de 25 % des entreprises non cotées, ce qui constitue une surprise. Deuxième élément inattendu : les salariés détiendraient au total, selon les di-

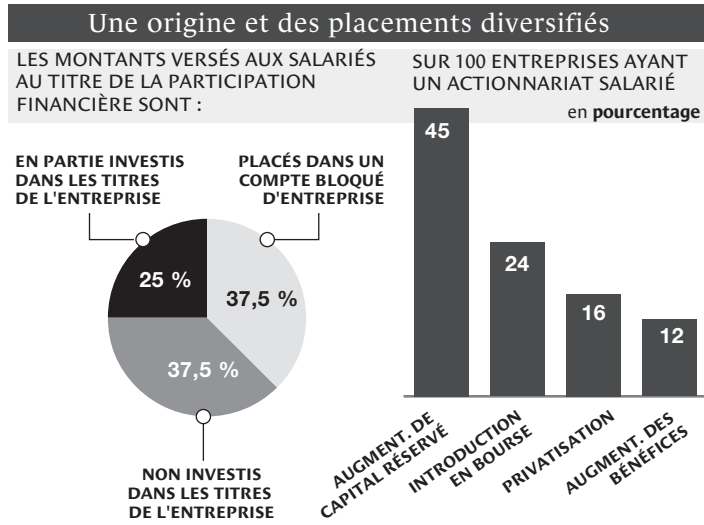
recteurs des ressources humaines (DRH) interrogés, 7 % du capital des entreprises. Et ce chiffre devrait augmenter. Les DRH jugent qu'il faudrait le doubler « pour que l'actionnariat salarié ait un sens ».

Les arguments en faveur de son développement sont, de l'avis des directions, multiples : meilleure motivation des salariés, valorisation de l'image de l'entreprise, signe positif pour les analystes financiers (79 % des DRH le pensent), obligation de transparence, rémunération des salariés avec moins d'impôts et de charges et complément de retraite (pour 52 % des DRH). La médaille a bien évidemment son revers : à l'heure où les Bourses mondiales jouent au yoyo, 68 % des DRH craignent une démolition des salariés en cas de chute des cours.

« GAINS FINANCIERS »

Les directions ne sont pas dupes : lorsqu'elles parlent de « motivation », les salariés pensent « gains financiers ». De même, la « bonne gouvernance » n'a pas que des adeptes : 58 % regrettent que « l'entreprise doit rendre des comptes » et 49 % déplorent la présence de représentants des salariés dans les conseils d'administration.

Néanmoins, l'actionnariat salarié se banalise dans les grandes entreprises. Le rapport Balligand-de Foucauld estime que l'épargne sala-



Les différents dispositifs d'épargne salariale représentent un flux de 45,4 milliards de francs par an et un encours total de 350 milliards de francs.

riale concerne 4,4 millions de salariés, qui bénéficient d'un complément de revenus de 8 000 francs. Celui-ci provient de cinq sources. Une est obligatoire : la participation (calculée sur les bénéfices des entreprises de plus de 50 salariés), qui représente 20 milliards de francs, et quatre sont facultatives : l'intéressement, les plans d'épargne d'entreprise, l'actionnariat des salariés et les stock-options. Contrairement à ce qui

s'est passé dans les années 1986-1996, ce n'est plus à l'occasion de privatisations que se développe l'actionnariat salarié, révèle l'enquête d'Altedia, mais lors d'augmentations de capital réservées. Un phénomène beaucoup plus classique. C'est ainsi que Thomson-CSF a annoncé, mardi 23 mai, que, ses salariés viennent de porter leur participation de 1,5 % à 2,55 % du capital. « On observe deux ten-

dances, note M. Soubie. Les groupes français de taille mondiale veulent désormais mettre en place des systèmes vendables dans le monde entier. C'est pourquoi certaines entreprises, comme Alcatel, associent actionnariat salarié et stock-options. Si vous achetez quatre actions, l'entreprise vous donne une option. Autre tendance : les opérations avec effet de levier : les salariés empruntent auprès d'une banque qui garantit un minimum de rendement quelle que soit l'évolution de l'action. La banque se finance en prenant une partie des gains réalisés. » Dans ce deuxième groupe, se trouvent Vivendi, Lyonnaise-Suez, Carrefour et Saint-Gobain.

« LA LIBERTÉ »

Si la question des stock-options a longtemps divisé la majorité plurielle, l'épargne salariale semble plus consensuelle. Le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, a précisé lundi sur France 2 sa conception de l'épargne salariale (*Le Monde* du 24 mai). Au contraire des fonds de pensions, exclusivement destinés à la retraite, l'épargne salariale pourrait être utilisée comme les salariés l'entendent, a-t-il expliqué. Ce n'est pas un hasard si le projet de loi sur la modernisation sociale, présenté ce mercredi en conseil des ministres (*lire page 39*), abroge la loi Thomas votée en 1995. Celle-ci

avait théoriquement créé des fonds de pension mais ses décrets d'application n'ont jamais été publiés. « Les fonds de pension, c'est uniquement la retraite. (...) Dans l'autre, c'est la liberté », a déclaré M. Fabius lors de l'émission « Mots croisés ». L'avant-projet de loi sur l'épargne salariale a fait l'objet d'une consultation entre le ministre et les partenaires sociaux courant mai. Le débat a porté surtout sur le plan partenarial d'épargne salariale (PPES). Le ministre doit désormais rédiger un projet de loi, qui doit être discuté en octobre au Parlement pour une adoption avant la fin de l'année. Apparemment, les entreprises sont favorables aux projets du gouvernement. 86 % des DRH interrogés se sont déclarés en faveur d'une transformation du plan d'épargne entreprise en plan d'épargne à long terme (PELT), à l'expiration du délai légal de cinq ans. De même, 87 % estiment que la mise en place du PELT doit relever d'un accord négocié et la quasi-totalité d'entre eux (96 %) jugent que les salariés doivent avoir la liberté d'y souscrire ou non. Un sondage qui, sur ce point, ne peut que rassurer le gouvernement, même si les entreprises font, davantage que les pouvoirs publics, le lien entre épargne salariale et retraite par capitalisation.

Frédéric Lemaître

Un renforcement des inégalités

Le rapport, remis à la fin du mois de janvier, au premier ministre, Lionel Jospin, par le député socialiste de l'Aisne, Jean-Pierre Balligand, et l'ancien commissaire général au Plan, Jean-Baptiste de Foucauld, mettait en garde contre les inégalités que peut générer l'épargne salariale. Cette dernière, soulignait le rapport, « est principalement le fait des grandes entreprises, qui multiplient les dispositifs et bénéficient ainsi des exonérations qui leur sont attachées alors que les PME, le plus souvent, les ignorent et ne sont donc pas en mesure d'en faire profiter leurs salariés ».

Autre inégalité : « Les salariés à durée déterminée, dont le nombre s'est accru, ont du mal à bénéficier des mécanismes d'intéressement et de participation dans les entreprises où ils sont temporairement employés car celles-ci les réservent le plus souvent aux salariés ayant six mois d'ancienneté ». Enfin, le rapport note que « l'épargne salariale, dans son ensemble, est restée étrangère à la question de l'exclusion ».

PSA propose à ses salariés une épargne sur quarante ans

PSA PEUGEOT CITROËN a été le premier groupe en France à proposer à ses salariés un plan d'épargne à long terme (PELT), dont la durée de cotisation est de quarante ans. Le dispositif, mis en place il y a tout juste un an, démarre doucement : il ne concerne aujourd'hui que 3 700 salariés sur les 90 000 que compte le constructeur automobile en France. C'est peu comparé au plan d'épargne à court terme (fonds bloqués pendant cinq ans), auquel 25 000 salariés ont adhéré.

L'objectif de l'entreprise était de trouver un dispositif susceptible de compenser la chute prévisible du montant des retraites des cadres. En 2040, les versements des retraites complémentaires Arcco et Agirc devraient chuter d'un quart. Les cadres ont logiquement adhéré en plus grand nombre au PELT : ils sont 2 200, ce qui représente un cadre sur cinq. Le salarié bénéficie d'un abondement de l'entreprise de 50 % : pour un versement de 3 000 francs, l'entreprise ajoute 1 500 francs sur le PELT.

Le dispositif est soumis à une

double limite : 15 000 francs d'abondement par salarié et par an, plafonnés en fonction des résultats de l'entreprise. La première année, la direction a limité sa contribution à 30 millions de francs. En outre, l'intéressement versé dans le PELT ne bénéficie pas d'abondement. Et le PELT ne peut accueillir la participation.

PSA a choisi une gestion plus diversifiée pour son épargne à long terme que pour son plan court terme, uniquement investi en actions Peugeot. Le PELT peut être investi, lui, sur quatre fonds différents, avec des prises de risques plus ou moins prononcées.

Le salarié pourra disposer de son épargne soit sous la forme du versement d'un capital, soit sous la forme d'une rente.

L'exemple de PSA illustre l'inégalité existant entre grandes entreprises et PME. Si PSA propose à ses salariés un système de retraite complémentaire, rares sont ses sous-traitants qui en disposent.

Stéphane Lauer

L'Eureuil découvre les grosses économies de ses clients

LES CAISSES D'ÉPARGNE s'emboîmeraient-elles ? Deux signes pourraient le laisser croire. L'apparition tout d'abord, pour la première fois, d'un élu de la CGC au conseil de surveillance de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE, ex-Cencep). Aux dernières élections, les premières depuis la transformation du groupe en coopérative, Jacques Moreau a réussi à enlever le siège du collège des cadres (4000 personnes) face au Syndicat unifié (SU), le syndicat maison, indépendant, avec 33 % des voix contre 29 %. Dans le premier collège, le plus nombreux, qui regroupe les non-cadres, le candidat du SU a été élu avec 38 %, devant la CFDT (33 %) et la CGT (10 %).

Le deuxième signe est la composition du sociétariat. Depuis le 3 janvier, les clients peuvent acheter des parts sociales de la Caisse de leur région et en devenir sociétaires. En moins de cinq mois, l'Eureuil en a vendu pour 7,27 milliards de francs à 1 086 218 clients, soit un montant moyen de 6 700 francs. La campagne de vente a réservé quelques surprises. Pas tant du côté des souscripteurs à moins de 3 000 francs – plus de la moitié des sociétaires –, que du côté des 22 % qui ont investi plus de 10 000 francs.

EN ATTENDANT LE « JACKPOT »

Les responsables de l'Eureuil ont été interloqués de découvrir des ordres d'achat portant sur plus de 1 million de francs. Jouant leur rôle de conseillers, ils ont téléphoné à ces clients fortunés, leur recommandant de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier, même à capital garanti, et leur proposant d'autres produits ! Plusieurs ont répondu que leurs avoirs étaient déjà diversifiés par ailleurs...

Que cherchent ces investisseurs ? Un placement sans risque, certes, mais surtout le « jackpot », si les Caisses d'épargne décident un jour d'aller en Bourse et de se « démutualiser » à l'anglaise. Outre-Manche, plusieurs établissements financiers ont récemment changé de statut et redistribué leurs réserves à leurs sociétaires. Si cela se produisait aux Caisses d'épargne, chaque part de 20 euros vaudrait au moins deux à trois fois plus. Il faut toutefois être patient, car les esprits ne sont pas mûrs pour une telle révolution. Même si 90 % des 39 500 salariés de l'Eureuil ont acheté des parts sociales – ils représentent 3,5 % du sociétariat, avec 446 millions de francs de parts, soit environ 13 000 francs par salarié après abondement de l'entreprise –, ils sont encore très attachés à la différence de leur groupe. Les autres sociétaires aussi.

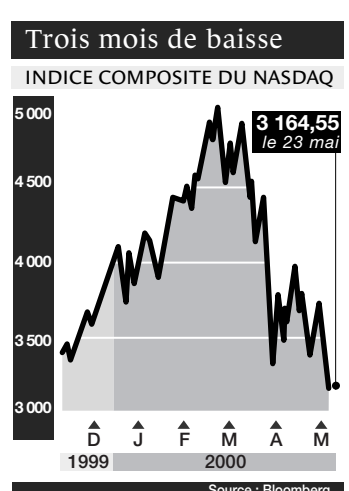
Les Caisses d'épargne ont commandé à la Sofres une étude pour comprendre leur motivation. Plus des deux tiers ont suivi les recommandations de leur conseiller. Un quart des souscripteurs sont des « impliqués affectifs », pour qui l'achat de parts ne relève pas uniquement d'une logique financière, mais aussi de la volonté de « servir une bonne cause ». Un quart sont des « impliqués pragmatiques », surtout intéressés par le placement, mais aussi par les projets que finance leur caisse. 20 % sont des « clients fidèles avant tout », pour qui le fait que l'Eureuil ait une mission d'intérêt général est secondaire. Restent 23 % de « sociétaires par hasard », qui ont réagi à une démarche commerciale.

Sophie Fay

L'indice américain Nasdaq au plus bas depuis six mois

LA CORRECTION sur les valeurs technologiques américaines n'en finit pas. Mardi 23 mai, l'indice Nasdaq a plongé de 5,93 %, à 3 164,55 points. Il faut remonter au 11 novembre 1999 pour trouver le baromètre des actions américaines de la nouvelle économie à un tel niveau. Il a désormais perdu plus de 37 % depuis son record absolu de 5 048,62 points, établi le 10 mars. La chute est d'autant plus lourde que la hausse avait été fulgurante. Le Nasdaq avait mis près de deux mois pour passer de 3 000 à 4 000 points et à peine plus de temps pour franchir la barre des 5 000 points. A peine plus de deux mois ont été suffisants pour effacer cette ascension.

Selon Richard McCabe, responsable des analystes graphiques chez Merrill Lynch, cet indice pourrait maintenant « tester » le niveau de 3 000 points. « Personne ne veut s'engager dans le secteur technologique parce qu'à chaque fois on s'en mord les doigts », résume Guy Truicko, d'Unity Management, à



Depuis le sommet atteint le 10 mars, le Nasdaq a perdu plus de 37 %.

Garden City, interrogé par l'agence Reuters. Intel, Cisco Systems et Microsoft, sociétés considérées comme très sûres, ont plongé respectivement de 21 %, 26 % et de 44 % depuis la fin mars. Mardi,

Cisco et Intel perdaient encore respectivement 8,54 % et 7,18 %.

La menace d'un nouveau relèvement des taux directeurs de la banque centrale, après la hausse d'un demi-point intervenue mardi 16 mai, pèse sur Wall Street. « Il a souvent été dit que les valeurs technologiques ne réagissaient pas directement aux hausses de taux d'intérêt, mais des taux élevés ralentissent la croissance de leurs clients qui dépenseront moins dans ce secteur », souligne Peter Landini, responsable de la stratégie actions chez Fremont Investment Advisors.

L'inexorable chute des valeurs technologiques ne profite que partiellement aux actions de l'ancienne économie. L'indice Dow Jones, qui regroupe une majorité de valeurs de l'économie traditionnelle, n'a cédé mardi que 1,14 %, à 10 422,28 points, et « seulement » 11 % depuis son sommet à 11 722 points le 13 janvier. D'une manière générale, les investisseurs se montrent prudents et réduisent la part des actions dans leurs porte-

feuilles. Mercredi matin, la Bourse de Tokyo reculait de 1,68 % et celle de Paris ouvrait en chute de 2,27 %, tout juste au-dessus des 6 000 points. « Depuis le troisième trimestre 1998, je ne me souviens pas d'une période où les investisseurs avaient mis autant de cash de côté que maintenant », dit Thomas Galvin, de Donaldson, Lufkin & Jenrette.

SCÉNARIO CATASTROPHE

Le billet vert s'effrite avec la mauvaise santé de la Bourse américaine. Mercredi matin, le dollar était au plus bas depuis trois semaines contre la devise japonaise, à 106,57 yens, tandis que l'euro avait grimpé mardi jusqu'à 0,9123 dollar, son meilleur niveau depuis le 15 mai. Les actions américaines étant moins porteuses, les investisseurs étrangers sont tentés de rapatrier une partie de leur argent chez eux. « Les gens commencent à se demander ce qui va se passer avec le déficit courant de la balance des paiements », souligne Tomas Jelk,

spécialiste des devises chez UBS Warburg, contacté par l'agence Bloomberg. Celui-ci a atteint déjà le niveau historique de 340 milliards de dollars en 1999 et il devrait probablement augmenter cette année. Pour le moment, ce creusement n'a eu aucun impact notable. Mais, en cas de ralentissement de l'économie américaine, il pourrait être redoutable. Dans une étude publiée vendredi 19 mai, Marc Touati, économiste chez Natexis Banques populaires, décrit un scénario infernal, où ce déséquilibre extérieur pourrait constituer un argument de poids pour spéculer contre le dollar. Dès lors, la Réserve fédérale ne pourrait pas desserrer son étreinte monétaire sans risquer d'accroître la chute du dollar et d'accroître massivement l'inflation importée. Cette situation pourrait provoquer un ralentissement brutal de l'économie américaine. De quoi précipiter l'indice Nasdaq encore plus bas.

Joël Morio

Feu vert allemand à la fusion des Bourses de Londres et de Francfort

Le conseil de surveillance de la Deutsche Börse a entériné, mardi 23 mai, le projet de fusion des Bourses de Londres et de Francfort au sein d'iX par 17 voix pour et 4 abstentions. Werner Seifert, le président du directoire de la Deutsche Börse et futur dirigeant d'iX, a tenu à rassurer les actionnaires sceptiques. Tandis que certains milieux anglais s'inquiètent de voir l'euro supplanter la livre dans les cotations, M. Seifert a assuré que « les entreprises choisiraient leur monnaie ». Il a affirmé que le marché des valeurs de croissance, qui doit être mis en place avec le Nasdaq américain, serait bien ancré à Francfort. Le ministre de l'économie de Hesse, qui supervise la Bourse de Francfort, avait demandé des garanties.

La fusion doit être approuvée par les assemblées générales des deux Bourses en septembre.

En rachetant US Airways, United Airlines conforterait sa place de n° 1 mondial

L'opération reste soumise aux autorités antitrusts

UNITED AIRLINES (UAL), première compagnie aérienne mondiale, majoritairement détenue (à 55 %) par ses salariés, serait sur le point, selon l'édition électronique du *Wall Street Journal (WSJ)*, de racheter sa compatriote US Airways, sixième compagnie américaine. Le montant de la transaction est estimé à 11,6 milliards de dollars (12,8 milliards d'euros), dont 4,3 milliards de dollars en cash et le reste en reprise de dettes et de contrats de location-gérance. UAL offrirait 60 dollars par titre, soit un bonus de 131 % par rapport au cours de clôture d'US Airways, mardi soir à Wall Street. Selon le *WSJ*, les conseils d'administration des deux compagnies ont approuvé le rachat mardi 23 mai. L'annonce officielle devait être faite mercredi.

L'opération, qui reste soumise aux autorités antitrusts américaines, devrait donner naissance à une compagnie géante, qui assurerait 6 900 vols par jour possédant des hubs (plates-formes de correspondance) sur les deux côtes des États-Unis. A titre de comparaison, American Airlines, deuxième compagnie mondiale, et ses partenaires, n'assurent quotidiennement que 3 600 vols.

Pour ne pas s'attirer les foudres des autorités antitrusts, UAL aurait déjà prévu de diviser le nombre de ses mouvements à Washington, seul aéroport américain qui poserait un réel problème en termes de slots (créneaux d'atterrissage et de décollage). Elle envisagerait également de séparer et de vendre la plupart des activités d'US Airways à Washington à un homme d'affaires américain, Robert Johnson. Selon le *WSJ*, ce dernier a signé

une déclaration d'intention pour acquérir des actifs d'US Airways, qui pourraient inclure la compagnie régionale PSA Airlines, dans le but de créer une nouvelle compagnie.

Face aux autorités antitrusts United Airlines et US Airways pourront aussi mettre en avant leurs réseaux et couvertures géographiques différents. La première, basée à Chicago, dessert l'est et l'ouest des États-Unis et possède une forte présence en Amérique latine de l'Ouest tandis que la seconde dessert plutôt le nord des États-Unis et l'Europe à partir de la côte Est.

NÉGOCIATIONS ANCIENNES

Sur le plan social, la totalité des salariés d'UAL et d'US Airways devraient conserver leur emploi. Trois des principaux dirigeants de US Airways, Stephen Wolf, son président, Rakesh Gangwal, son directeur général, et Lawrence Nagin, son vice-président, quitteront l'entreprise en 2001, quand l'opération aura été menée à son terme.

L'idée d'un rapprochement entre les deux compagnies aériennes ne date pas d'aujourd'hui. Les négociations étaient allées bon train jusqu'au mois de novembre 1995 où, après six semaines d'âpres négociations, United Airlines et USAir (nom de US Airways avant 1997) renoncèrent à coopérer. L'opération aurait alors permis à United de dépasser American Airlines, à l'époque premier transporteur mondial. Les salariés, actionnaires majoritaires de United, avaient manifesté leurs réticences pour mener l'opération à son terme. Non seulement, ils ne voulaient pas déboursier une dizaine de milliards de dollars pour cette acquisition mais, surtout, ils n'étaient pas prêts à gérer la fusion des équipes des deux compagnies (*Le Monde* du 15 novembre 1995).

A l'image de ce qui se passait en 1995, US Airways a connu beaucoup de difficultés au cours des derniers mois. En mars, Stephen Wolf, en conflit avec le syndicat des hôtesses et des stewards sur l'amélioration de leurs conditions salariales, avait menacé d'annuler tous les vols de la compagnie s'il n'obtenait pas un accord. De leur côté, les personnels navigants avaient menacé de lancer une opération « chaos », qui aurait eu un résultat identique. Nombre d'observateurs notent que le problème majeur d'US Airways réside dans les coûts salariaux : ceux-ci sont plus élevés que dans les autres compagnies et la productivité est moindre. La hausse des cours du pétrole en 1999 n'a fait qu'exacerber cette situation.

François Bostnavaron (avec Bloomberg)

M. Lagardère prend en main le dossier de l'A-3XX

C'EST Jean-Luc Lagardère, personnellement, qui a pris la décision de reporter le lancement de l'A-3XX, le projet d'avion gros porteur qui permettra à Airbus d'affronter l'américain Boeing sur le marché le plus lucratif de l'aéronautique civile (*Le Monde* du 20 mai). Et c'est lui qui reprend la main pour tenter de sortir le futur avion de l'enlisement : il réunira, vendredi 26 mai, les responsables au plus haut niveau, à commencer par Noël Forgeard, l'administrateur délégué d'Airbus, qui piaffe de ne pas pouvoir commencer à prospecter le marché. Philippe Camus, co-président exécutif d'EADS (European Aeronautics, Defense & Space company, future maison-mère d'Airbus), et son homologue allemand, Rainer Hertrich, devraient être de la partie, de même que Manfred Bischoff, qui co-présidé avec Jean-Luc Lagardère le conseil de surveillance d'EADS.

Le dossier de l'A-3XX n'était « pas prêt », a expliqué, mardi 23 mai, M. Camus, en présentant les résultats financiers d'EADS dans la pers-

pective de sa mise en Bourse, mi-juillet. Les difficultés s'accroissent. Pour l'assemblage de l'appareil, la rivalité des usines de Toulouse et de Hambourg n'a toujours pas été résolue. La transformation du groupement d'intérêt économique (GIE) Airbus en société anonyme se fait attendre : l'un des partenaires, le britannique BAE Systems, ne fait pas partie d'EADS, ce qui complique la situation. Et l'italien Finmeccanica, qui souhaite participer à la construction de l'A-3XX, veut à cette occasion acquérir 5 % du capital d'Airbus. Qui, des Français, des Allemands ou des Britanniques, est disposé à réduire sa propre part pour lui faire place ? En attendant les réponses, les travaux sur l'A-3XX continuent. « EADS dépense 240 millions de francs par mois » pour la mise au point du futur avion, a indiqué M. Camus. Il prévoit toujours une « autorisation d'offrir » le futur appareil « à la mi-2000 » et un lancement définitif avant la fin de l'année.

Anne-Marie Rocco

Le gouvernement contraint Carrefour à céder trente-quatre magasins en France

2 000 emplois et 1 % des ventes mondiales sont concernés

Le ministère de l'économie a annoncé, mercredi 24 mai, sa décision concernant les conséquences de la fusion des deux distributeurs Carrefour et

Promodès, approuvée par Bruxelles en janvier. En France, le nouveau groupe Carrefour va devoir se séparer de 8 de ses 227 hypermarchés

et de 26 de ses 1 078 supermarchés. Les magasins de l'ancien groupe Promodès supportent l'essentiel des sacrifices.

LE COUPERET est tombé avec vingt-quatre heures d'avance. Le gouvernement français avait jusqu'au jeudi 25 mai pour rendre sa décision sur les conséquences de la fusion Carrefour-Promodès, et en informer Bruxelles, qui avait donné un feu vert global à l'opération le 25 janvier. Il l'a fait dès mercredi matin. Le ministre de l'économie Laurent Fabius a eu la main plus lourde que prévu. Depuis l'annonce de la fusion, en septembre 1999, Carrefour se montrait confiant, estimant que les points litigieux se compteraient « sur les doigts de la main » en France. C'est en définitive 34 magasins (8 hypermarchés et 26 supermarchés), employant 2 000 personnes, dont devra se séparer le groupe dans les douze prochains mois. Ce qui représente un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de francs (530 millions d'euros), soit 1 % des ventes mondiales du groupe en 1999.

Le Conseil de la concurrence français, saisi par le ministre, avait identifié 27 zones de chalandise où la concentration des deux distributeurs était susceptible de fausser la

concurrence, parmi les 48 agglomérations où le nouvel ensemble, avec ses multiples enseignes (Carrefour, Continent, Champion, Stoc, Shopi...), détient plus de 33 % des superficies de grandes surfaces alimentaires. Les magasins de l'ancien groupe Promodès supporteront l'essentiel des sacrifices.

POINTS DE VENTE EN FRANCHISE

Parmi les huit hypermarchés à céder (sur un parc total en France de 227 appartenant au groupe) ne se trouve aucun Carrefour et un seul Hyper Stoc, appartenant à Comptoirs Modernes, filiale de Carrefour. Cinq magasins à l'enseigne Continent seront mis en vente, dont celui de Bourges, ville emblématique où le nouveau groupe se retrouvait en position de quasi-monopole, détenant les deux hypermarchés de la zone et une part de marché alimentaire supérieure à... 81 %. Cinq des huit sites à céder se trouvent en région parisienne (Aubervilliers, Villemaire, Villepinte, Corbeil, Briec-Comte-Robert). Parmi les 26 supermarchés concernés (sur 1 078), 16

proviennent de Promodès (enseignes Champion, Shopi, 8 à Huit) et dix de Carrefour (Stoc et Ed). A Noisy-le-Grand et à Calais, le distributeur devra s'amputer de trois magasins d'un coup.

Carrefour a fait le choix de la paix sociale. Sa convention d'entreprise est l'une des plus avantageuses de la profession, et la tension était vive ces derniers mois parmi le personnel des magasins susceptibles d'être cédés. Promodès exploite nombre de points de vente en franchise : ils seront plus faciles à élaguer. Carrefour s'est aussi vu notifier une interdiction de déposer auprès des commissions départementales d'équipement commercial (CDEC), dans les zones concernées, toute nouvelle demande d'ouverture ou d'agrandissement de magasins, pour une durée de trois ans.

Jeudi 25 mai, les autorités espagnoles devraient à leur tour faire connaître leur décision. Elle concernera plusieurs dizaines de magasins. En Espagne, l'hégémonie du nouvel ensemble est plus criante qu'en France : Carrefour et Promodès y

détiennent ensemble 26 % du marché, soit trois fois plus que le plus proche de leurs concurrents. Les deux pays concentrent plus des deux tiers des quelque 9 000 hypermarchés, supermarchés et supérettes qu'exploite le nouveau groupe dans le monde : ils ont été les seuls à demander à Bruxelles d'examiner le dossier.

TROUVER DES REPRENEURS

Reste à trouver des repreneurs pour les magasins. Ce ne devrait pas être le plus difficile. Le groupe Casino a déjà fait savoir qu'il se porterait candidat à l'acquisition de certains de ces magasins. Carrefour pourra poursuivre son plan d'unification des hypermarchés sous son enseigne, et des supermarchés sous l'enseigne Champion. Lundi 29 mai, huit premiers hypermarchés Continent seront transformés en Carrefour. Le groupe n'a plus qu'un engagement à satisfaire auprès de Bruxelles : la cession des 42 % qu'il détient dans Cora depuis 1997.

Pascal Galinier



SICAVONLINE : DIFFICILE DE RATER VOTRE INVESTISSEMENT.

Quels que soient vos objectifs - retraite, achat d'une résidence principale, études - Sicavonline vous propose, après un diagnostic personnalisé, des portefeuilles de placement adaptés à vos besoins, à partir des meilleurs produits internationaux. Pour une gestion performante de vos placements, faites confiance au site www.sicavonline.com

08 2000 8000 Coût d'un appel local

ACHETEZ VOS SICAV SUR INTERNET

Un quart de la rédaction de « La Voix du Nord » est sur le départ

Après la prise de contrôle du groupe belge Rossel, au moins soixante-sept journalistes ont demandé à bénéficier de la clause de cession. Cette hémorragie révèle un malaise profond alors que le rapprochement du quotidien lillois avec « Nord Eclair » pose de nombreux problèmes

LILLE

de notre correspondant régional

Un quart des salariés de La Voix du Nord a souhaité bénéficier de la clause de cession à la suite du rachat en mars de leur groupe par le belge Rossel, dont la Socpresse (groupe Hersant), est actionnaire à 40 %. Une hémorragie bien plus importante que ne l'avaient prévue direction et syndicats.

La clause de cession, procédure qui permet aux journalistes de quitter, avec indemnités, leur entreprise en cas de changement de contrôle capitalistique, avait été ouverte à la mi-mars, à la suite d'un recours de l'intersyndicale des journalistes devant le tribunal de grande instance de Lille. Ils estimaient que ce changement était clairement établi puisque le groupe Rossel détenait officiellement 58,03 % des actions et 48,65 % des droits de vote. La date de clôture avait été fixée au 20 mai.

La direction de La Voix du Nord s'attendait à une trentaine de départs, chez les journalistes les plus anciens. Les syndicats annonçaient le double. En fait, 67 jour-

nalistes sur 280 ont demandé à bénéficier de cette clause, tandis que d'autres ont également émis des réserves en fonction de la gestion future. Au total, au moins le quart de l'effectif journalistique demande à partir.

Première conséquence, mardi 23 mai, un conseil d'administration prévu pour l'adoption des comptes de 1999 a dû être repoussé au début juin, à la demande du commissaire aux comptes. L'addition des indemnités de départ se monte au double de ce qui avait été prévu. Elle atteindrait 46 millions de francs (7 millions d'euros) pour la seule Voix du Nord et 5 millions de francs pour les filiales - L'Aisne nouvelle et Le Messager, de Thonon-les-Bains, en Haute-Savoie (lire ci-dessous). « Il faut provisionner tout cela », admet Jean-Louis Prévost, PDG de La Voix du Nord, qui parle d'une véritable « claque » pour lui comme pour les organisations syndicales. La plupart des partants n'envisageraient pas de se reconvertir dans la profession. Le PDG voit dans ces départs la conséquence d'un « effet d'aubaine », une opportuni-

té financière saisie par les journalistes les plus âgés.

Cinquante et un des démissionnaires ont plus de quinze ans d'ancienneté, mais un seul a plus de soixante ans ; 16 ont entre cinquante-cinq et soixante ans ; 24 entre cinquante et cinquante-cinq ans. Tous n'étaient pas spécialement désireux de partir en retraite. Ce sont souvent des journalistes passionnés, talentueux et reconnus. « Je ne peux pas accepter qu'on parle d'effet d'aubaine », dit Pierre Desfassiaux, délégué SNJ et président de l'intersyndicale des journalistes. C'est réduire à peu de chose la clause de cession et le trouble de conscience des journalistes. »

Il en veut pour preuve le fait que 26 des partants ont entre trente-cinq et cinquante ans : « Il est clair qu'on leur a demandé de renoncer à trop de valeurs, d'avaloir trop de couleurs au nom de la modernité. Et face à ce capital flottant - on sait que la Socpresse est derrière Rossel, mais cela n'a jamais été dit clairement -, la direction n'a jamais voulu donner les garanties nouvelles que nous réclamions. Ils ont

compris que ce n'était plus l'entreprise dans laquelle ils souhaitaient travailler. »

L'un des plus jeunes à avoir fait le choix du départ est très explicite sur ce point : « Je suis entré en 1989. Au moment du premier ra-

Des services seront particulièrement touchés, comme la locale de Lille, avec sept départs sur dix-huit

chat de l'entreprise par les salariés. Depuis, j'ai connu une entreprise en crise permanente. Tous les ans la même chose. Moi, je suis plutôt pour les choses chaudes et vivantes. Si on avait abordé cette année autrement que sur des choix sans âme et sans ambition, je serais resté. C'est un crève-cœur de partir et de voir toute cette richesse humaine

énorme dont on n'a pas su se servir. » Personne ne cache à La Voix du Nord que les conséquences de cette hémorragie seront difficiles à gérer, à très court terme, pour les vacances, mais également pour la rentrée. Des services seront particulièrement touchés, comme la locale de Lille, avec sept départs sur dix-huit journalistes ou celle de Calais (quatre départs). Plusieurs chefs de service s'en vont.

Ces vides seront difficiles à combler par le mariage forcé avec le quotidien Nord Eclair, qu'envisage d'imposer Yves de Chaise-martin, PDG de la Socpresse. Le journal de Roubaix est en voie de restructuration, avec la suppression annoncée d'environ 350 emplois, essentiellement dans l'imprimerie (Le Monde du 31 mars). Seulement cinq journalistes de Nord Eclair ont fait acte de candidature pour La Voix du Nord, où les salaires sont pourtant plus élevés.

Les négociations entre les directions des deux titres ont été engagées mais s'avèrent difficiles. Au moins deux points sont très épineux : la rédaction de Nord Eclair

tient à conserver sa vocation de journal régional, en refusant de devenir un titre strictement local. Elle tient aussi à garder sa particularité franco-belge et refuse, comme il en est question, de voir ses éditions de Belgique cédées au groupe Rossel. Les journalistes des éditions de Tournai, Mouscron et Mons ont même déposé un préavis de grève pour affirmer leur attachement à cette formule.

Les négociateurs des deux quotidiens n'ont manifestement pas la même conception des synergies à mettre en place. Nord Eclair refuse en tout cas de se laisser « vassaliser » et compte sur deux derniers garde-fous : le poids des accords passés entre la société des journalistes et un conseil permanent composé de façon tripartite avec la Socpresse ; le groupe de personnalités locales issues de l'Université, du monde économique ou politique et garants de l'intégrité du titre. Un accroc dans le contrat pourrait provoquer une nouvelle hémorragie, cette fois dans le quotidien roubaisien.

Pierre Cherruau

La clause de cession invoquée par la moitié des journalistes des filiales en Haute-Savoie

À QUELQUES JOURS de l'échéance fixée samedi 27 mai, plus de la moitié des journalistes des hebdomadaires détenus par La Voix du Nord en Savoie, Haute-Savoie et dans le pays de Gex (Ain) ont décidé de quitter l'entreprise. Étendue aux filiales du quotidien lillois dans la région lémanique, la clause de cession (lire ci-dessus) a été, à ce jour, invoquée par seize des trente journalistes répartis dans les rédactions du Messager et de L'Essor, à Thonon-les-Bains et à Annecy, L'Essor savoyard et La Savoie, à Chambéry, La Tribune républicaine, à Bellegarde, et Le Pays gessien, dans l'Ain. Ces titres, qui totalisent un peu plus de 48 000 exemplaires et emploient environ 120 salariés, ont été progressivement rachetés par le groupe nordiste depuis 1994.

Comme à La Voix du Nord, ces départs ne concernent pas que des salariés proches de la retraite. De jeunes journalistes ont choisi la formule du départ, traduisant, selon un responsable syndical, « un réel malaise interne ».

LA CONCURRENCE D'EDIPRESSE

Alors que la Socpresse (groupe Hersant) s'appête à prendre le contrôle de La Voix du Nord, les salariés craignent qu'à la faveur de cette restructuration, la plupart des titres de la zone lémanique ne soient placés sous le contrôle du Dauphiné Libéré.

ré. De son côté, la direction préfère invoquer l'effet « d'aubaine » personnelle et a, rapidement, procédé aux embauches correspondantes.

Ce renouvellement intervient alors que Le Messager (27 147 exemplaires de diffusion payée, selon Diffusion contrôlée) se prépare à affronter une concurrence redoutable. Le groupe suisse Edipresse, éditeur du quotidien La Tribune de Genève (80 000 exemplaires), s'appête à créer un hebdomadaire, Tribune Mont-Blanc, qui sera diffusé en Haute-Savoie et dans le pays de Gex. Tiré à 50 000 exemplaires, avec un seuil de rentabilité fixé entre 20 000 et 25 000, le premier numéro de ce « quotidien du septième jour », selon ses concepteurs, devrait sortir le 2 septembre avec 48 pages d'informations locales et magazines. L'équipe, d'une vingtaine de personnes, dont une dizaine de journalistes, est en voie de recrutement.


L'arrivée d'Edipresse en « France voisine » est une première. Ses responsables justifient cette volonté d'expansion par la saturation du marché genevois. Tribune Mont-Blanc pourrait surtout servir de test au groupe suisse qui ne cache pas son ambition de prendre pied durablement sur le territoire français.

Michel Delberghe

Jacques Séguéla, de François Mitterrand à Ricardo Lagos

IL RESTE la caricature du publicitaire qui a réussi. En général, on se souvient du bronze de Jacques Séguéla avant de se souvenir de l'homme. Lui d'ailleurs a vieilli, sa silhouette s'est voûtée. Après avoir livré par le menu (en dix-sept ouvrages) « sa » publicité, l'« avancée du temps » l'aura finalement décidé à parler de ses « contributions » politiques. Du bout de la plume. M. Séguéla, éternel directeur de la création du quatrième groupe mondial de publicité, Havas Advertising, a œuvré pour quatorze candidats. Davantage que des révélations sur les hommes qu'il a conseillés, son livre, pompeusement baptisé Le Vertige des urnes, lève un voile sur l'alchimie qui lie un homme politique en campagne à son conseiller en communication. On y apprend les frustrations engendrées par l'ombre - « nos gouvernants vont à la publicité comme on va à Casassa. Par temps d'élections, à l'affût de toute voix en plus, ils téléphonent le matin à Madame Irma et l'après-midi à Monsieur Marketing » -, mais aussi le sentiment qu'a l'expert d'être l'ultime détenteur de la vérité électorale. Car « l'acte électoral est un acte de consommation comme un autre, à la différence de taille que le produit est un homme ».

BIBLIOGRAPHIE



Au fil des pages, il reconnaît qu'après les quelques innovations

qui contribuèrent à la victoire de François Mitterrand en 1981, les mêmes recettes sont encore appliquées depuis l'arrivée de Lionel Jospin au gouvernement, en juin 1997. Qu'il s'agisse de « faire aimer » Ricardo Lagos au Chili ou Ehoud Barak en Israël. A chaque fois, il faut s'employer à masquer « les péchés » du candidat, emballer « un projet personnel », tout en veillant à « répondre aux espérances cible par cible ». L'avantage du communicant ? Il a l'habitude de condenser un message, et n'oublie jamais de le répéter jusqu'à ce qu'il pénètre les esprits. On connaissait son engagement auprès du PS français, on découvre la formule commercialement porteuse des « campagnes minute » vendues aux nouveaux prétendants de l'ex-bloc de l'Est : le Polonais Aleksander Kwasniewski, le Slovène Janez Drnovsek ou le Hongrois Jozsef Antall.

Au final, Le Vertige des urnes se livre comme une composition impressionniste ne s'inspirant que des meilleures expériences et oublie les plus sombres - par exemple, l'aide apportée au dictateur togolais Eyadéma. Des micro-récits que l'on peut consommer avec distance, à condition de pouvoir digérer l'écriture emphatique et son chapelet de formules prémâchées.

Florence Amalou

★ Le Vertige des urnes, 299 p., 130 F, Flammarion.

Une alliance des télévisions européennes en clair scellée pour développer les contenus sur Internet

IL Y AIT PRÉVISIBLE. Les principales télévisions européennes en clair ont réussi à s'entendre, non pas sur un grand projet audiovisuel commun, mais bel et bien dans le multimédia. Mercredi 24 mai dans la matinée, le groupe britannique Carlton Communications a annoncé un accord visant à créer une société européenne destinée à développer des projets dans Internet et les produits multimédias. Les signataires sont, outre le groupe anglais, l'allemand Kirch, les français TF 1, l'italien Mediaset (groupe Berlusconi) et l'espagnol Teledisco.

Les cinq partenaires apporteront chacun 50 millions d'euros (328 millions de francs) dans cette entreprise. Leur force de frappe est considérable : ils touchent, par leurs télévisions, quelque 300 millions de personnes en Europe, soit près de 80 % de la population du Vieux Continent.

CARLTON, KIRCH, TF 1...

Michael Green, président de Carlton Communications, s'est félicité de « cette combinaison de médias, de promotion, de contenus, de distribution et d'approvisionne-

ment en contenus Internet. Rien que pour Carlton, nos télévisions en clair et à péage touchent 22 millions de personnes. En guidant les téléspectateurs vers nos services en ligne, on pourra générer des revenus substantiels. » Carlton est le principal acteur de la télévision en clair en Grande-Bretagne, avec ITV, la chaîne la plus regardée. Le groupe détient également 50 % du bouquet numérique hertzien, On Digital, lancé en novembre 1999.

Par ailleurs, le groupe Kirch est deuxième principale compagnie audiovisuelle en Allemagne tandis que Mediaset est toujours le numéro un de la télévision en clair en Italie, avec un total de 42 % d'audience. Teledisco est aussi la plus rentable des chaînes espagnoles.

Pour TF 1, l'investissement dans Internet est un moyen de répondre aux critiques de plus en plus courantes, sur le manque de visibilité internationale du groupe. C'est donc par le multimédia que le français va réussir à tisser des alliances avec ses partenaires européens. Un premier accord avait déjà été conclu, dans le domaine d'Internet, entre TF 1 et Carlton à la fin de l'année dernière. Patrick

Le Lay, PDG de TF 1, espérait alors ouvrir cette initiative à d'autres partenaires européens, pour créer un véritable portail commun des chaînes privées en clair. « Les grandes chaînes généralistes et particulièrement TF 1, sont au cœur du système car elles sont capables de fournir de gros sites », indiquait alors Patrick Le Lay, PDG de TF 1 (Le Monde du 13 janvier).

POUR RÉPLIQUER À CANAL+

TF 1 a démarré avec un site d'informations avant d'en déclinier d'autres, notamment à destination des femmes, tout en investissant dans des sites d'accès, comme World On line ou des fournisseurs d'accès gratuits, comme Mageos. C'est aussi pour la chaîne française un moyen de répliquer à Canal+, très présent au niveau européen et également très impliqué dans le multimédia.

Cette opération vise également, en toile de fond, à contrer les risques d'hégémonie américaine, sur l'audiovisuel européen mais aussi sur les contenus d'Internet sur le Vieux Continent.

Nicole Vulser

GROUPE CAMIF

Société Anonyme coopérative à capital et personnel variables
Siège Social : Trévins de Chauray - 79045 - NIORT CEDEX 9

RCS NIORT : B 775 709 363

L'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires qui s'est tenue au siège social sur première convocation le 22 mai 2000, n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, les sociétaires de la société GROUPE CAMIF sont convoqués en nouvelle Assemblée Générale Ordinaire, à la Maison de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor - Paris 5ème, le 3 juin 2000 à 9 heures, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 1999,
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement et nominations d'Administrateurs,
- Renouvellement de Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses.

Les sociétaires peuvent assister à l'assemblée, sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au jour de la date de la réunion. Des procurations sont à la disposition des sociétaires soit à la délégation CAMIF-MAIF, soit au siège social de la coopérative.

Des formulaires de vote par correspondance ont été adressés par courrier individuel à tous les sociétaires, préalablement à la parution des présentes. Toutefois, en cas de perte de ce document, les sociétaires qui désireraient voter par correspondance pourraient se procurer soit à la délégation CAMIF-MAIF, soit au siège social, le formulaire et ses annexes. La demande se fait par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la société six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires, dûment remplis, parviennent à la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **PFIZER/WARNER-LAMBERT : la Commission européenne a annoncé, mardi 23 mai, qu'elle autorise sous certaines conditions le rachat de l'américain Warner-Lambert par son compatriote Pfizer, qui donnera naissance au deuxième groupe pharmaceutique mondial. Les deux entreprises devront céder les actifs liés au cognac, un traitement contre la maladie d'alzheimer, les droits sur le dilzem (contre l'angine), en Autriche, et un antiparasitaire intestinal en Autriche et Allemagne.**

● **SMITHKLINE BEECHAM : le groupe pharmaceutique britannique a décidé, mardi, de vendre le renzapride, un médicament en cours de développement contre l'irritabilité de l'intestin, à Alizyme, la société responsable de sa mise au point. Cette cession, envisagée sous la pression des autorités de la concurrence américaines, devrait faciliter la fusion avec Glaxo-Wellcome pour créer le numéro un mondial.**

● **BESTFOODS : le groupe agroalimentaire américain, qui fait l'objet d'une offre d'achat non sollicitée de l'anglo-néerlandais Unilever pour 18,4 milliards de dollars, négocierait avec le groupe britannique de spiritueux Diageo, pour une reprise partielle ou totale de ses activités, selon la presse américaine.**

● **ALSTOM : entre 450 et 600 salariés d'Alstom ont manifesté à Paris mardi à l'appel de l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC) contre les suppressions d'emploi prévues par un plan de restructuration et pour demander au gouvernement de « les interdire ». 1 500 emplois en France et 10 000 dans le monde sont menacés. Le groupe annonçait, le jour même, un résultat net en hausse de 15,2 % à 349 millions d'euros pour l'exercice clos fin mars, et une hausse du bénéfice par action de 40 % sur la même période.**

SERVICES

● **LA POSTE : la direction de l'entreprise a indiqué, mardi, l'ouverture de négociations sur un accord d'intéressement des 306 000 agents aux résultats de la société, alors que la CGT et SUD-PTT appelaient à une journée nationale d'action jeudi**

25 mai « pour défendre l'emploi et le pouvoir d'achat ».

● **RATP : le trafic sur le réseau RATP (bus, métro, RER) devait connaître de légères perturbations, mercredi, en raison d'appels à la grève lancés par les syndicats CGT et FO. La CGT et FO refusent que les huit jours de congés supplémentaires, proposés par la direction dans le cadre des 35 heures, soient « financés à 100 % par les agents ».**

● **EDF : la cour d'appel de Paris a confirmé mardi une décision du Conseil de la concurrence qui avait condamné EDF le 20 juillet 1999 à 30 millions de francs d'amende pour entrave à la libre concurrence et abus de position dominante. Le litige concerne les contrats d'approvisionnement en électricité de la Bibliothèque nationale de France, qui prévoient, en cas de rupture, des pénalités propres à assurer à EDF le maintien pour vingt ans de la fourniture de chauffage et de climatisation.**

FINANCE

● **BNP-Paribas : l'assemblée générale, qui a donné naissance juridiquement mardi à la première banque française, a nommé de nouveaux administrateurs – au nombre de 20 au total : Claude Bébéar, président du conseil de surveillance d'Axa, Paul-Louis Halley, président de Carrefour-Promodès, Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurances et vice-président du Medef, et Michel François-Poncet, ex-président du conseil de surveillance de Paribas.**

● **COMPTES RUSSES : des comptes bancaires d'organismes d'Etat russes sont bloqués en France depuis la semaine dernière, notamment à l'Eurobank, dont l'actionnaire principal est la banque centrale de Russie. Le tribunal arbitral de Stockholm a décidé de geler les comptes bancaires de 70 organismes liés au gouvernement russe, à la suite d'une plainte déposée par la société suisse Noga qui réclame le paiement de 63 millions de dollars de produits agroalimentaires livrés en 1992. Noga a saisi de ce jugement la France, la Suisse et le Luxembourg. Le tribunal de grande instance de Paris a considéré la semaine dernière que le jugement suédois était exécutoire en France.**

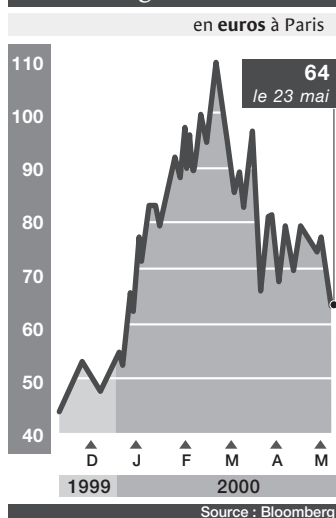
VALEUR DU JOUR

Matra Automobile en Bourse en 2001

LE GROUPE LAGARDÈRE envisage d'introduire en Bourse sa filiale Matra Automobile en 2001. Jean-Luc Lagardère a indiqué, lors de l'assemblée générale des actionnaires, mardi 23 mai, que son groupe comptait malgré tout garder une participation dans l'entreprise.

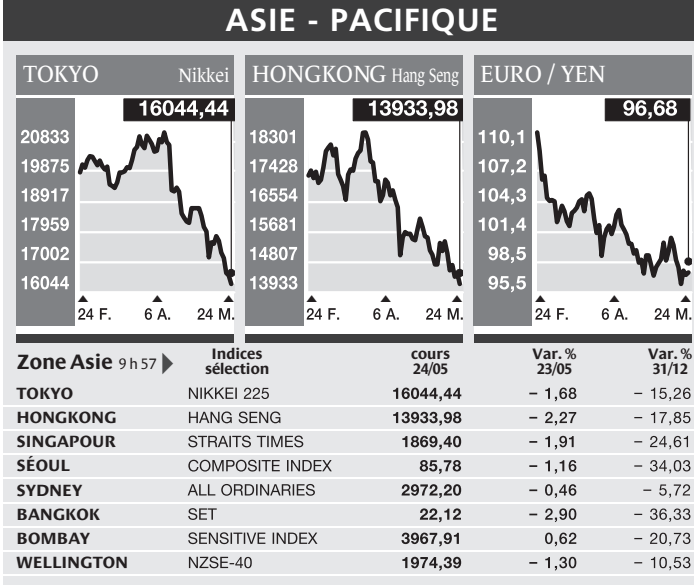
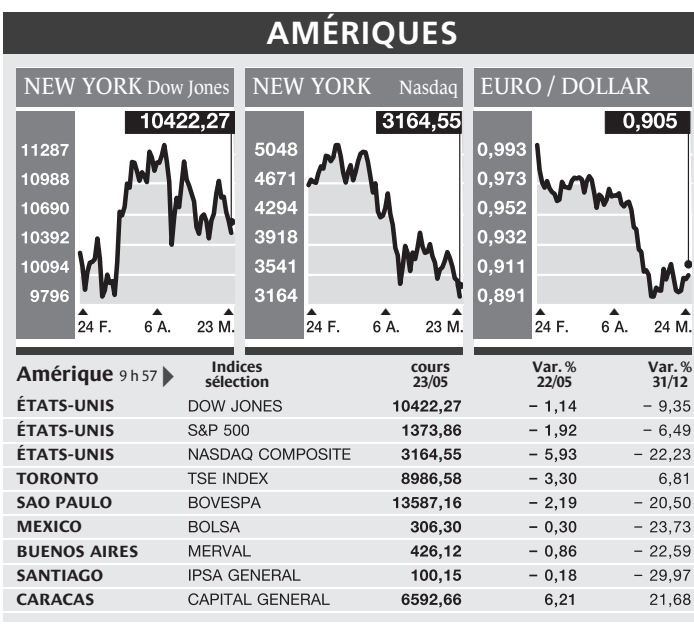
Matra Automobile est aujourd'hui une filiale à 100 % du groupe Lagardère et représente environ 9,3 % de son chiffre d'affaires, loin derrière la défense et les médias. L'entreprise fabrique l'Espace depuis 1984, en partenariat avec Renault. Ce modèle a assuré le succès de Matra Automobile, qui a réalisé des ventes records en 1999 : plus de 70 000 Espace ont été immatriculés, soit 3,5 % de plus qu'en 1998. Ces résultats commerciaux ont permis à la société de dégager 478 millions de francs de bénéfices avant impôts pour un chiffre d'affaires de 7,5 milliards de francs. La possibilité d'introduire Matra Automobile en Bourse intervient à un moment-clé pour la société. Le site de fabrication de Matra situé à Romorantin (Loir-et-Cher) cessera de fabriquer l'Espace à partir de 2001. Renault a en effet décidé de rapatrier la nouvelle version de ce modèle dans son usine de Sandouville (Seine-Maritime), où le constructeur envisage de regrouper l'ensemble de son haut de gamme. En échange, le site de Romorantin devrait profiter du nouveau coupé monospace de Renault, l'Avan-

Action Lagardère



time. Ce modèle, dont le lancement était initialement prévu ce printemps, puis cet automne, devrait être finalement disponible au début de 2001. Matra Automobile a conclu un contrat pour cinq ans avec Renault, mais les volumes fabriqués (80 000 d'ici à 2005) ne permettront pas à l'usine de Romorantin de tourner à plein régime. L'introduction en Bourse ne sera réalisable que si au moins deux, voire trois, modèles sont rapidement commercialisés. Le constructeur a actuellement deux projets en cours, dont l'un doit être présenté en octobre lors du Mondial de l'auto, à Paris. Un deuxième « concept car » pourrait être commercialisé à l'horizon 2003.

Stéphane Lauer



SUR LES MARCHÉS

NEW YORK

LES VALEURS technologiques et de l'Internet ont encore été malmenées, mardi 23 mai, aux Etats-Unis, l'indice composite de la Bourse électronique américaine Nasdaq chutant de 199,66 points (- 5,93 %), à 3 164,55 points, soit son plus bas niveau depuis le 11 novembre 1999. Il a désormais perdu plus de 37 % depuis son record absolu de 5 048,62 points, en clôture le 10 mars. Par comparaison, les valeurs des sociétés de l'économie traditionnelle, que regroupe en majorité l'indice Dow Jones Industrial Average (DJIA), limitent la casse. Cet indice a abandonné, mardi, 120,28 points (- 1,14 %), à 10 422,28 points et « seulement » 11 % depuis ses sommets à plus de 11 722 points début janvier.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en nette hausse, mercredi 24 mai, profitant de la faiblesse des marchés d'actions. Après quelques minutes de transactions, le contrat euronotionnel du Matif gagnait 36 centimes, à 86,02 points. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,47 %.

MONNAIES

L'EURO était stable, mercredi matin 24 mai, lors des premières transactions sur les places financières européennes. Il cotait 0,9050 dollar.

ECONOMIE

La Bundesbank inquiète pour la « réputation » de l'euro

LES AVANTAGES que les exportations de la zone euro tirent à court terme de la faiblesse de la monnaie unique « ne doivent pas être surestimés », a estimé la Bundesbank dans son rapport mensuel de mai paru mercredi 24 mai. La part des biens d'exportation dans le produit intérieur brut (PIB) total de la zone euro s'établissait à 13 %, a argumenté la banque centrale allemande. Au total, l'euro a perdu 12 % de sa valeur par rapport au dollar depuis le début de l'année et presque 25 % depuis sa naissance, le 1^{er} janvier 1999, selon la Bundesbank. « Pour la réputation d'une jeune monnaie, une telle perte de valeur n'est pas bonne », a-t-elle ajouté.

■ **Le président de la République, Jacques Chirac, a affirmé mardi 23 mai, lors du sommet franco-espagnol, à Santander, que l'euro avait « des marges d'appréciation extraordinairement importantes » et qu'il avait « totalement confiance » dans la monnaie unique européenne. L'euro est « aujourd'hui fondé sur des caractéristiques économiques, en Europe en général et en France en particulier, positives », a déclaré Jacques Chirac. « Il y a lieu non seulement d'exprimer sa confiance, mais probablement de la faire de façon mieux coordonnée au sein de l'euro II », a-t-il ajouté en estimant qu'il s'agissait « d'une structure qui doit émettre les signaux de confiance justifiés dans ce domaine ». Interrogé sur la chute de l'euro, Jacques Chirac a affirmé qu'il « parlait plus volontiers du relèvement du dollar, pour des raisons évidentes dues à la croissance aux Etats-Unis ».**

■ **ÉTATS-UNIS : le président des Etats-Unis, Bill Clinton, a scellé mardi un accord avec le président républicain de la Chambre des représentants sur des mesures d'incitation fiscale de 5 à 7 milliards de dollars sur cinq ans (5,55 milliards à 7,77 milliards d'euros), pour faciliter le développement de zones défavorisées aux Etats-Unis. « Notre économie n'a jamais été aussi solide, mais il reste malheureusement des régions ignorées par la prospérité », a-t-il souligné lors d'une cérémonie à la Maison Blanche avec le président de la Chambre basse, Dennis Hastert.**

■ **PÉTROLE : l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (Opaep) a estimé mardi que la demande mondiale sur le brut**

augmentera et dépassera l'offre jusqu'à la fin de l'année. « La demande moyenne sur le pétrole sera de 77 millions de barils par jour (mbj) au cours de l'année 2000, alors que l'offre atteindra une moyenne de 76,2 mbj », selon un rapport de l'Opaep, reproduit par l'agence koweïtienne KUNA. Selon l'organisation, l'offre de brut au premier trimestre de l'année a été de 0,2 mbj de moins que celle au cours de la même période en 1999, soit 75,1 mbj.

■ **OR : la Banque d'Angleterre a annoncé mardi avoir vendu 25 tonnes d'or au prix de 275,25 dollars l'once, lors de sa sixième vente aux enchères depuis juillet 1999. La vente a été sur-souscrite 2,7 fois, la demande ayant porté sur 66 tonnes d'or.**

■ **ITALIE : l'inflation en Italie a été estimée entre 2,4 % et 2,5 % en mai sur douze mois et entre 0,3 % et 0,4 % par rapport à avril, sur la base des données fournies mardi par un second échantillon de grandes villes, et selon les calculs des agences de presse italiennes Ansa et Radiocor.**

■ **FINLANDE : le gouvernement finlandais a obtenu mardi la confiance du Parlement sur les grandes lignes de sa politique budgétaire pour les quatre années à venir (2001-2004).**

■ **POLOGNE : le taux de chômage en Pologne a baissé de 0,2 point en avril, à 13,7 % de la population active, contre 13,9 % en mars, a indiqué mardi le Bureau national des statistiques. Le nombre de sans-emploi s'est élevé fin avril à 2,49 millions, en baisse de 43 600 par rapport à la fin mars.**

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : la République tchèque a enregistré au cours des quatre premiers mois de 2000 un déficit commercial de 22,3 milliards de couronnes (613 millions d'euros), a annoncé mardi à Prague l'Office tchèque des statistiques (CSU).**

■ **JAPON : l'excédent commercial du Japon est en hausse de 10,3 % en avril comparé à la même période de 1999 et atteint 1,143 9 milliards de yens (11 milliards d'euros), a annoncé mercredi le ministère des finances.**

■ **INDE : la France va tripler ses investissements en Inde sur les deux prochaines années, grâce aux projets de trois grandes entreprises, Saint-Gobain, Lafarge et Michelin, a indiqué mardi le ministre français du commerce extérieur, François Huwart.**

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux	Euro contre ▶	23/05
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245	COURONNE DANOISE.....	7,4580
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE.....	8,2665
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774	COUR. SUÉDOISE.....	8,3195
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238	COURONNE TCHÈQUE.....	36,3560
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,5800
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703	DOLLAR CANADIEN.....	1,3616
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLANDE.....	1,9798
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371.....	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371.....	2,20371	DRACHME GRECQUE.....	337
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607	FLORINT HONGROIS.....	260
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324	ZLOTY POLONAIS.....	4,1143

Cours de change croisés						
24/05 9h 57 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR.....	0,93672	0,90585	0,13805	1,47165	0,57947
YEN.....	106,75500	96,68500	14,73500	157,12000	61,85500
EURO.....	1,10394	1,03429	0,15245	1,62555	0,63975
FRANC.....	7,24370	6,78480	6,55957	10,65965	4,19615
LIVRE.....	0,67951	0,63650	0,61515	0,09380	0,39365
FRANC SUISSE.....	1,72570	1,61675	1,56305	0,23825	2,54010

Taux d'intérêt (%)					Matif			
Taux 23/05 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h 57 ▶	Volume 24/05	dernier prix	premier prix
FRANCE.....	3,49	4,21	5,53	5,69	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE.....	2,88	4,46	5,33	5,54	JUN 2000.....	37367,00	85,91	85,85
GDE-BRETAG.....	6	6,14	5,43	6,01	Euribor 3 mois		NC	NC
ITALIE.....	2,88	4,43	5,74	6,01	JUN 2000.....		NC	NC
JAPON.....	0,07	0,04	1,72	2,33				
ÉTATS-UNIS.....	6,47	5,97	6,47	6,20				
SUISSE.....	1,75	3,03	4,15	4,48				
PAYS-BAS.....	2,75	4,43	5,50	5,66				

Pétrole			
En dollars ▶		Cours 23/05	Var.% 22/05
BRENT (LONDRES).....		27,50
WTI (NEW YORK).....		28,61
LIGHT SWEET CRUDE.....		28,61	- 0,05

Or			
En euros ▶		Cours 23/05	Var.% 22/05
OR FIN KILO BARRE.....		9600	- 1,64
OR FIN LINGOT.....		9600	- 1,53
ONCE D'OR (LO) \$.....		274,05	- 10,73
PIÈCE FRANCE 20 F.....		55,80	- 0,36
PIÈCE SUISSE 20 F.....		55,10	- 0,90
PIÈCE UNION LAT. 20.....		55,70	- 0,54
PIÈCE 10 DOLLARS US.....		200	- 0,35
PIÈCE 20 DOLLARS US.....		393	- 0,76
PIÈCE 50 PESOS MEX.....		363,75	- 0,08

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».

www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

L'action du groupe britannique de distribution Marks & Spencer a clôturé, mardi 23 mai, en hausse de 18,1 %, à 260,75 pence...

pas hésitants, mardi, à la Bourse de Milan. Elle a terminé la séance à 5,55 euros, soit légèrement au-dessus de son prix d'introduction.

L'action Volkswagen a terminé quasi stable à 44,72 euros. Les actionnaires du constructeur automobile se sont plaints lors de l'assemblée générale de la sous-évaluation du titre.

Le géant allemand de l'assurance, Allianz, a enregistré mardi l'un des plus forts reculs de la journée à la Bourse de Francfort. L'action a fini en repli de 7,02 %, à 374,26 euros, en réaction à l'abaissement par la banque américaine Goldman Sachs de son opinion sur le titre.

L'action du club de football italien AS Roma a fait des premiers

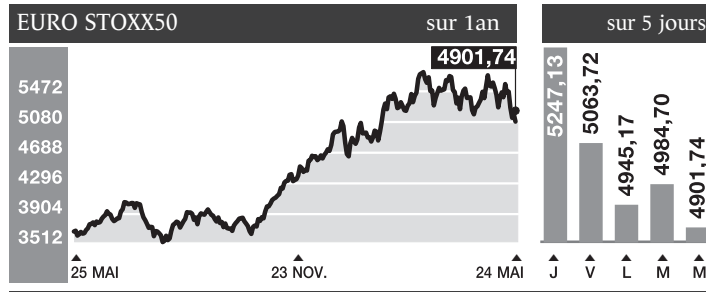
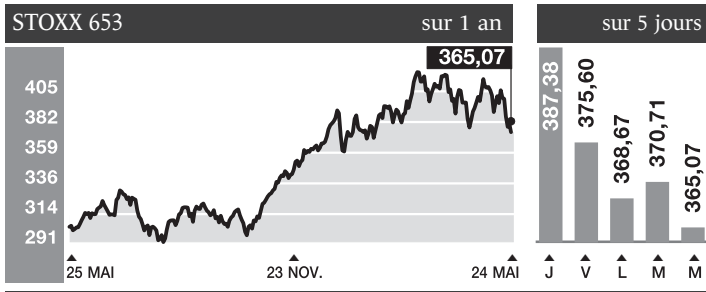


Tableau des cours d'actions pour les indices STOXX 653 et EURO STOXX50, listant des sociétés comme HPI, KLM, HILTON GROUP, etc.

Tableau des cours d'actions pour les indices STOXX TECH P et STOXX INSU P, listant des sociétés comme FORTIS (B), GENERALI ASS, etc.

Tableau des valeurs automobiles (AUTOMOBILE) avec des titres comme AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Tableau des valeurs chimiques (CHIMIE) avec des titres comme AIR LIQUIDE/RM, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Tableau des valeurs pharmaceutiques (PHARMACIE) avec des titres comme ASTRAZENECA, AVENTIS/RM, GLAXO WELLCOME, etc.

Tableau des services collectifs (SERVICES COLLECTIFS) avec des titres comme AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

Tableau des valeurs bancaires (BANQUES) avec des titres comme ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDIN, ALL & LEICS, etc.

Tableau des valeurs conglomérats (CONGLOMÉRATS) avec des titres comme CCIP/RM, CHRISTIAN DIOR, DIETEREN SA, etc.

Tableau des valeurs énergétiques (ÉNERGIE) avec des titres comme BP, BP AMOCO, BURMAH CASTROL, etc.

Tableau des médias (MEDIAS) avec des titres comme B SKY B GROUP, CANAL PLUS/RM, CARLTON COMMUNI, etc.

Tableau des valeurs des télécommunications (TÉLÉCOMMUNICATIONS) avec des titres comme EIRCOM, BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

Tableau des valeurs des télécommunications (TÉLÉCOMMUNICATIONS) avec des titres comme EIRCOM, BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

Publicité pour 'www.aunomdelarose.fr' : Maison fondée le 11 mai 2000 à 0h07. Fleuriste de roses. -50% lors de votre première commande.

Tableau des valeurs de consommation (BIENS DE CONSOMMATION) avec des titres comme AHOLD, ALTADIS -A-, ATHENS MEDICAL, etc.

Tableau des valeurs de base (PRODUITS DE BASE) avec des titres comme ACERINOX R, ALUMINIUM GREEC, ANGLIO AMERICAN, etc.

Tableau des valeurs de construction (CONSTRUCTION) avec des titres comme ACCIONA, AKTOR SA, UPONOR -A-, etc.

Tableau des services financiers (SERVICES FINANCIERS) avec des titres comme 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Tableau des valeurs de commerce distribution (COMMERCE DISTRIBUTION) avec des titres comme BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, CARREFOUR/RM, etc.

Tableau des valeurs de consommation cyclique (CONSOMMATION CYCLIQUE) avec des titres comme ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIR FCE, etc.

Tableau des valeurs d'alimentation et de boissons (ALIMENTATION ET BOISSON) avec des titres comme ALLIED DOMEQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

Tableau des valeurs de haute technologie (HAUTE TECHNOLOGIE) avec des titres comme AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG., etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Tableau des valeurs du marché européen (AMSTERDAM) avec des titres comme AIRSPRAY NV, ANTONOV, DELHAIZE, etc.

Tableau des valeurs de Bruxelles (BRUXELLES) avec des titres comme ARTHUR, ENVIPO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, etc.

Tableau des valeurs de Francfort (FRANCFORT) avec des titres comme UNITED INTERNET, AIXTRON, AUGUSTA TECHNOLOGIE, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO: FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande...

VALEURS FRANÇAISES

Le titre Cap Gemini a débuté la séance du mercredi 24 mai sur un recul de 2,37%, à 169 euros. Après son augmentation de capital, le groupe informatique a fixé le prix des titres pour les investisseurs institutionnels à 173 euros et pour les particuliers à 166 euros. Le montant total de l'opération, destinée à financer l'acquisition du groupe américain Ernst & Young, s'élève à 1,8 milliard d'euros.

L'action Carrefour a reculé de 1,9%, à 72,15 euros, dans la matinée. Le ministère des finances lui a demandé de céder 26 supermarchés et 8 hypermarchés dans le cadre de la fusion avec Promodès (lire page 23).

Le titre Lagardère a perdu 3,2%, à 61,95 euros à l'ouverture. Les investisseurs continuent de réagir à l'annonce de la prochaine introduction en Bourse de la division Matra Automobile.

L'action Alcatel a débuté la séance sur une chute de 3,5%, à 50,5 euros. L'équipementier téléphonique a obtenu le feu vert des autorités canadiennes pour le rachat de Newbridge Networks.

Le titre Atos a été réservé à la baisse dans les premières minutes de transaction. La veille, la société de services informatiques avait publié un résultat semestriel en baisse de 18%. Toutefois, pour l'ensemble de l'exercice, le groupe table toujours sur une marge opérationnelle de 8,5% à 9%.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 24 MAI

Cours relevés à 9 h 57

Liquidation : 24 mai

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Paiement dernier coupon (1)'. Lists various companies like B.N.P. (T.P.), RENAULT (T.P.), SAINT GOBAIN (T.P.), etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 23 MAI

Cours relevés à 18 h 07

Table of new market data with columns for 'Valeurs', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMM, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 23 mai

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires', 'Date cours'. Lists various investment vehicles like AGIPI, BNP, Caisse d'Épargne, etc.

Table of stock market data with columns for company names and their corresponding values. Includes companies like BAZAR HOT, BIC, BIS, B.N.P., BOLLORÉ, etc.

Table of stock market data with columns for company names and their corresponding values. Includes companies like GROUPE PARTOUCHE, GUILBERT, GUYENNE GASCOGNE, etc.

Table of international stock market data with columns for company names and their corresponding values. Includes companies like STUDIOCANAL (M), SUEZ LYON, DES EAU, etc.

Table of international stock market data with columns for company names and their corresponding values. Includes companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

(Publicité)

Advertisement for WE@roker featuring a portrait of a man and the text 'Mes transactions en Bourse sont sécurisées'. Includes contact information: www.webroker.fr, Tél. 0803 023 033.

Table of stock market data with columns for company names and their corresponding values. Includes companies like MILLE AMIS N, MONDIAL PECH, MULTIMANIA, etc.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 24 MAI

Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of second market data with columns for company names and their corresponding values. Lists various companies like ALTEN, ARKOPHARMA, ASSYSTEM, etc.

Table of financial data for Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, and Crédit Lyonnais. Includes columns for 'Sicav en ligne', 'Fonds communs de placements', and 'CREDIT AGRICOLE'.

Table of financial data for various banks and financial institutions. Includes companies like OPTALIS SÉRÉNITÉ D, PACTE SOL LOGEM, UNIVAR C, etc.

Table of financial data for SG Asset Management and various funds. Includes columns for 'SG ASSET MANAGEMENT', 'Fonds communs de placements', and 'Sicav Info Poste'.

SCIENCES 2000 a été déclarée année mondiale des mathématiques par l'Union mathématique internationale et l'Unesco. Depuis des mois, congrès et séminaires se multiplient,

tel celui organisé par l'Ecole normale supérieure sur trois thèmes. ● POINT D'ORGUE de ces manifestations : la célébration, le 24 mai à Paris, du centenaire du Congrès inter-

national des mathématiciens, au cours duquel l'Allemand David Hilbert avait soumis vingt-trois problèmes à la sagacité de ses contemporains. ● LE CLAY MATHEMATICS

INSTITUTE, financé par un homme d'affaires américain, offre, pour cet anniversaire, 7 millions de dollars à ceux qui résoudront sept nouvelles énigmes. ● CETTE OPÉRATION, très

médiatique, vise à rappeler au public et aux politiques que les mathématiques font partie de notre quotidien et qu'il n'existe pas de pays développé sans elles.

Mathématiques : sept questions à 1 million de dollars

Cent ans après les défis lancés à Paris par David Hilbert à ses collègues, un mécène américain choisit le Collège de France pour soumettre « Les sept problèmes du millénaire » à la sagacité des mathématiciens. L'un d'entre eux, proposé il y a un siècle, est toujours non résolu

EST-IL POSSIBLE de prévoir le futur des mathématiques ? Il y a cent ans, lors du second Congrès international des mathématiciens, qui se tenait à Paris, l'Allemand David Hilbert, l'un des plus grands mathématiciens de son temps avec le Français Henri Poincaré, s'était interrogé sur cette question. Le 8 août 1900, il avait proposé aux 226 mathématiciens présents de deviner le futur des mathématiques à travers d'une série de vingt-trois problèmes couvrant l'ensemble du champ de cette discipline. Le pari était immense. A la mesure de l'épigramme qui fut gravée en 1943 sur sa tombe : « *Wir müssen wissen. Wir werden wissen.* » (« Nous devons savoir. Nous saurons. »)

Mercredi 24 mai, et toujours à Paris, dans les bâtiments du Collège de France, le Clay Mathematics Institute de Cambridge (Massachusetts), financé par le businessman et ami des sciences Landon Clay, se propose de renouveler l'expérience à travers d'une nouvelle série d'énigmes mathématiques, « Les sept problèmes du millénaire ».

Les enjeux sont élevés et les prix qui récompenseront les lauréats à la mesure des défis lancés : 1 mil-

lion de dollars (environ 1 million d'euros) par énigme. Pour cette occasion, Landon Clay et les quatre mathématiciens du conseil scientifique du Clay Mathematics Institute - Alain Connes (Collège de France, IHÉS), Arthur Jaffe (Harvard University), Edward Witten (Institute for Advanced Study) et Andrew Wiles (Princeton University), qui a totalement démontré le théorème de Fermat en 1994 - ont voulu des symboles forts.

D'abord la ville : Paris. Ensuite le défi : sept problèmes à comparer aux vingt-trois rédigés par Hilbert. Enfin, le pays, la France, héritière d'une longue tradition mathématique et forte d'une importante communauté de mathématiciens de réputation internationale. Et puis aussi, Arthur Jaffe ne le nie pas, il fallait une tribune. « *Ce que nous voulons avec cette manifestation un brin médiatique, c'est montrer au public l'importance des maths, qui sont à la base même des sciences et le moteur incontournable de notre niveau de vie. Je ne connais pas, note-t-il, de pays développé sans mathématiques. C'est pourquoi notre institut veut avec ces prix faire comprendre au grand public et aux politiques qu'investir dans les ma-*

thématiques, c'est investir dans l'avenir. »

Sans elles, « *pas d'ordinateurs, pas de systèmes de localisation des véhicules, pas de semi-conducteurs, pas de conquête spatiale, pas de télécommunications, pas de génomique, pas de nanotechnologies...* ». Alors, « *laissons chercher* », poursuit Arthur Jaffe. « *Nous savons que les problèmes que nous avons posés sont importants. Nous savons aussi que leur résolution aura de grandes conséquences. Lesquelles, je ne le sais pas, pas plus que je ne sais quand ils seront résolus. Peut-être demain. Peut-être dans plus de trois cent cinquante ans, comme pour le théorème de Fermat.* »

LE « M. POURQUOI »

Une seule chose est sûre, « *il faut y aller* ». A ceux qui hésitent et qui proposent d'abandonner les recherches à long terme d'apparence gratuite et inutile, Alain Connes, professeur au Collège de France et médaille Fields 1982, répond que suivre cette voie reviendrait à se retrouver dans la situation de ces apprentis médecins qui, observant le fonctionnement du cerveau, élimineraient tout ce qui n'a pas trait aux fonctions vitales et rejetteraient le cortex. « *Les mathéma-*

tiques, insiste-t-il, c'est un peu comme ce cortex. Une réflexion profonde dont l'utilisation n'est pas toujours immédiate. » Pour s'en convaincre, il suffit de constater à quel point Henri Poincaré et David Hilbert ont marqué de leur empreinte le XX^e siècle.

Même si, remarque Jean-Pierre Bourguignon, directeur de l'Institut des hautes études scientifiques (IHÉS, Bures-sur-Yvette), « *il n'est plus possible de caractériser le XX^e siècle mathématique comme celui de Hilbert et de Poincaré* », force est de reconnaître, écrivait-il dans la revue *La Recherche* (septembre 1993), que cette période a vu, en partie grâce à eux, « *un développement massif de cette science* ». On en voudrait pour preuve qu'en 1900 un peu plus de 220 mathématiciens étaient présents au Congrès international de Paris, alors qu'ils furent près de 6 000 à assister en 1990 à celui de Kyoto.

Que reste-t-il des vingt-trois problèmes de Hilbert ? « *Mis à part huit d'entre eux de nature très générale pour lesquels bien des avancées ont été faites, douze ont été résolus* », constate Alain Connes. « *Il en reste donc trois, dont l'Hypothèse de Riemann, qui est considérée, aujourd'hui encore, comme le*

plus important problème des mathématiques fondamentales » et figure en tête des *Sept Problèmes du millénaire* retenus par le Clay Mathematics Institute. Et cette « *passerelle* » jetée par-delà les ans fait revivre l'esprit du mathématicien de Göttingen, qui voulait pouvoir soulever « *la voile qui cache le futur* », jeter un regard « *sur le développement des mathématiques, ses progrès ultérieurs* » et « *les secrets des découvertes à venir* ».

Pour David Hilbert, explique Simon Singh dans *Le Dernier Théorème de Fermat* (Ed. J.-C. Lattès, 1998), il fallait « *répondre à toutes les questions* ». « *Les mathématiques devraient être débarrassées de leurs incohérences (...). Il ne devrait pas être possible de démontrer par une méthode que quelque chose était vrai et par une autre que c'était faux* », tant le rival de Poincaré était convaincu qu'il serait possible, à l'aide de quelques axiomes, « *de répondre à n'importe quelle question sans craindre d'être contredit* ». Même si ce grand œuvre présente des chapitres inédits, même si certains pans des mathématiques comme l'analyse fonctionnelle, en plein mûrissement à l'époque, sont absents du grand défi, les vingt-trois pro-

blèmes influencèrent durablement les recherches des mathématiques des décennies durant.

Et ce malgré un coup de tonnerre qui, en 1931, secoua le ciel bien ordonné de Hilbert. Cette année-là, un mathématicien peu connu, Kurt Gödel, surnommé par sa famille « *Der Herr Warum* », le « M. Pourquoi », ruina ses espérances en affirmant que les mathématiques ne seraient jamais logiquement parfaites. Il démontra, via deux théorèmes aujourd'hui célèbres, « *qu'il y a dans tout système formel non contradictoire des énoncés qui sont vrais, mais qui ne pourront jamais être démontrés et qui sont donc indécidables* ».

Le choc fut tel que le grand John von Neumann, spécialiste de la théorie des jeux et père des premières machines à calculer, abandonna aussitôt ses conférences sur Hilbert pour se consacrer aux travaux de Gödel. Témoin de ces affrontements, le mathématicien français André Weil commenta alors les effets de cette révolution en déclarant : « *Dieu existe parce que les mathématiques sont cohérentes, et le Diable existe puisque nous ne pouvons pas le prouver.* »

Jean-François Augereau

Les sept énigmes du millénaire

LES MILLIONS DE DOLLARS offerts par le Clay Mathematics Institute ne doivent pas faire tourner les têtes. Les énigmes proposées ne sont pas pour les amateurs. Pas de problèmes de robinets qui fuient ou de trains qui se croisent. Le vocabulaire des énoncés est apparemment simple mais le contenu inaccessible au profane. De ces sept énigmes une seule était déjà présente dans les défis présentés de Hilbert : l'hypothèse de Riemann relative à la distribution des nombres premiers parmi les entiers. Ces nombres ayant la particularité de n'être divisibles que par un ou par eux-mêmes sont essentiels à l'établissement des clés cryptogra-

triques de la théorie ont disparu au fur et à mesure que s'y ajoutaient des éléments qui n'ont plus rien à voir avec la géométrie. La conjecture de Hodge suggère que certains objets mathématiques peuvent être interprétés comme une combinaison de formes géométriques d'origine algébrique.

● **La conjecture de Birch Swinnerton-Dyer** : le problème consistant à trouver des solutions aux équations du type $x^2 + y^2 = z^2$ où x, y et z sont des nombres entiers est un terrain de jeu apprécié des mathématiciens. Toutes les solutions de l'équation ci-dessus se décrivent facilement. Mais pour des polynômes plus compliqués, c'est extrêmement difficile. Il n'y a pas de méthode générale pour trouver les solutions. Mais la conjecture de Birch Swinnerton-Dyer pourrait apporter des réponses sur certaines de ces équations appelées *Courbes elliptiques de Genre Un*.

● **Le problème P vs NP** : c'est samedi soir et vous arrivez dans une soirée. Combien de personnes y connaissez-vous déjà ? L'hôtesse vous informe que vous connaissez sans doute Julie, la femme qui se trouve là-bas, près de la table du fond. Mais, si elle ne vous dit rien, vous devez aller voir chaque personne, une par une. C'est ce type de problématique que les mathématiciens veulent résoudre : à savoir que parfois la recherche de la solution prend plus de temps que de vérifier l'exactitude de la solution.

● **Les équations de Navier-Stokes** : ces équations qui datent du XIX^e siècle gouvernent la mécanique des fluides aérologiques et les turbulences aérodynamiques qui affectent les avions ou aux phénomènes météorologiques. Or la compréhension que nous avons des solutions données par ces équations reste minime.

● **Les équations de Yang-Mills** : les lois de la physique quantique jouent aux échelles microscopiques un rôle analogue à celui des lois de Newton qui régissent la mécanique classique du monde macroscopique. Il y a près d'un demi-siècle, deux physiciens, Yang et Mills, ont découvert une relation étonnante entre les particules élémentaires et la géométrie des « *espaces fibrés* ». Les prédictions de ces équations sont vérifiées quotidiennement dans les accélérateurs de particules. Mais il n'y a pourtant aucune preuve mathématique de l'existence des champs quantiques gouvernés par les équations de Yang-Mills.

Une relation étonnante entre les particules élémentaires et la géométrie des « *espaces fibrés* »

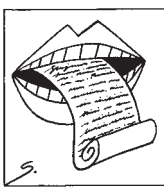
phiques. Les autres problèmes concernent :

● **La conjecture de Poincaré** : si l'on trace une courbe fermée, qui ne se recoupe pas à la surface d'un ballon et que l'on découpe ensuite ce ballon le long de cette courbe, on obtient deux morceaux différents. Cela n'est pas toujours le cas pour des surfaces plus compliquées comme une chambre à air de vélo (tore). Les mathématiciens disent alors que la sphère - le ballon - est simplement connexe. Or il est facile de démontrer que toute surface de ce type qui est finie (c'est-à-dire qu'on peut enfermer dans une boîte), et sans bord, est forcément la surface d'un objet sphérique. La conjecture de Poincaré stipule que cela continue d'être vrai si l'on passe des surfaces à deux dimensions aux espaces à trois dimensions.

● **La conjecture de Hodge** : au XX^e siècle, ont été découvertes des façons efficaces d'étudier la géométrie des objets complexes à partir d'assemblages de formes géométriques simples de dimension croissante. Cette technique puissante a permis de créer une multitude d'outils connus sous le nom de *Théories de Cohomologie* qui ont permis de faire d'énormes progrès dans la classification des objets mathématiques. Malheureusement, les origines géomé-

Dans un bus, un jour, un voyageur...

DANS UN LANGAGE, chaque mot a deux composantes, le signifié et le signifiant, explique Michel Enok, du département des sciences physiques et mathématiques au CNRS. De la différence entre ces deux éléments naît l'ambiguïté du langage, et c'est de la confusion ainsi créée que surgissent lapsus et jeux de mots. Rien de semblable en mathématiques. Il n'y a que du signifiant. Démonstration avec Raymond Queneau et ses variations mathématiques (Exercices de style, Gallimard, 1947) sur l'histoire d'un narrateur qui rencontre, dans un autobus, un jeune homme au long cou, coiffé d'un chapeau...



VERBATIM

« **La version probabiliste.** Les contacts entre les habitants d'une grande ville sont tellement nombreux qu'on ne saurait s'étonner s'il

se produit quelquefois entre eux des frictions d'un caractère général sans gravité. Il m'est arrivé récemment d'assister à une de ces rencontres dépourvues d'aménité qui ont lieu en général dans des véhicules destinés aux transports en commun de la région parisienne aux heures d'affluence. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à ce que j'en aie été le spectateur, car je me déplace fréquemment de la sorte.

» Ce jour-là, l'incident fut d'ordre infime, mais mon attention fut surtout attirée par l'aspect physique et la coiffure de l'un des protagonistes de ce drame minuscule. C'était un homme encore jeune, mais dont le cou était d'une hauteur probablement supérieure à la moyenne et dont le ruban du chapeau était remplacé par du galon tressé. Chose curieuse, je le revis deux heures plus tard en train d'écouter les conseils d'ordre vestimentaire que lui donnait un camarade en compagnie duquel il se promenait de long en large, avec

négligence, dirais-je. Il n'y avait que peu de chances cette fois-ci pour qu'une troisième rencontre se produisît, et le fait est que depuis ce jour jamais je ne revis ce jeune homme, conformément aux raisonnables lois de la vraisemblance.

» **La version géométrique.** Dans un parallépipède rectangle se déplaçant le long d'une ligne droite d'équation $84x + S = y$, un homoïde A présentant une calotte sphérique entourée de deux sinusoides, au-dessus d'une partie cylindrique de longueur $l > n$, présente un point de contact avec un homoïde trivial B. Démontrer que ce point de contact est un point de rebroussement. Si l'homoïde A rencontre un homoïde homologue C, alors le point de contact est un disque de rayon $r < l$. Déterminer la hauteur h de ce point de contact par rapport à l'axe vertical de l'homoïde A. »

EVASION
Publicités

CHYPRE
«Séjour Luxe à Paphos»
Départ sur Vols Directs CYPRUS AIRWAYS de PARIS les mardis.
8 jours / 7 nuits. DEMI PENSION offerte.
Hôtel Coral Beach 5* 4 340F
Enfant de -12ans partageant la chambre de 2 adultes : 1570F.
Départs de province et autres jours : nous consulter.
Taxes aéroport, à ce jour + 215F par personne.
www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e. UE 07999021
Directours
Membre SNAV - Garantie APS

Des sentiers inédits,
des nuits sous les étoiles,
des rencontres rares...
NOMADE
avec AVENTURE
180 randonnées & découvertes
du Maroc à la Mongolie
Doc : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile
Programmes à thèmes (cigars, salsa, architecture...), circuit à la carte (location voiture + réservation hôtel), séjours balnéaires (Varadero, Trinidad...)
Pour plus d'information, brochure sur demande
Votre spécialiste :
"CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : cuba@latitudcuba.com - Web : www.cubatroptical.com

Le Saint-Laurent, fleuve apprivoisé aux rives sauvages.
Pour découvrir un nouveau style de croisières aux itinéraires sans pareil, demandez notre catalogue au **0800928798** (appel gratuit) ou chez votre agent de voyages <http://www.ponant.com> E-mail info@ponant.com.
COMPAGNIE DES ILES DU **PONANT**
Notre bord est votre plus beau port d'attache

CLIQUEZ, PARTEZ!
Achetez votre voyage ou votre vol avec accès direct au stock
Selectour Tél. : 01 55 07 12 12
www.selectour-voyages.fr

avec **Héliades** en Grèce et nulle part ailleurs.
GRÈCE île d'Eubée
CLUB OLYMPIEN GRAND BLEU
1 semaine pension complète
2190^F HT - 2440^F TTC
Vol inclus de Paris
Réservations : **0 803 803 113** ou **01 42 60 83 40**
ou dans votre agence de voyages Internet : www.heliades.fr

UNE CALCULETTE POUR TROIS!
COMMENT PEUT-ON TRAVAILLER
DANS CES CONDITIONS!?



Perrin

De la géométrie d'Euclide à la localisation par satellite

LES MATHÉMATIQUES sont au cœur de notre quotidien. Elles occupent tous les secteurs des sciences, de l'industrie et même ceux de la finance (*Le Monde* du 6 juin 1998). Le temps n'est plus, confirme Jean-Benoît Bost, professeur à l'université Paris-Sud, « où l'on se posait la question de savoir si les recherches en maths étaient très utiles et à quoi elles pouvaient bien servir », et les découvertes d'aujourd'hui s'appuient sur celles, considérables, d'hier.

La géométrie euclidienne témoigne de cette longue continuité. « Aux questionnements d'Euclide, rappelle Alain Connes, ont répondu les recherches sur la géométrie non euclidienne, qui ont stimulé la géométrie de Riemann, qui, elle-même, a inspiré Albert Einstein pour ses travaux sur l'espace-temps et la relativité générale utilisée pour affiner le système de positionnement par satellite GPS. » Sans cette continuité, on ne saurait positionner un véhicule à la surface de la Terre à quelques dizaines de centimètres près. Sans elle, les entreprises de travaux publics qui creusaient le tunnel sous la Manche auraient eu du mal à faire se rencontrer avec précision leurs tunneliers sous la surface des eaux.

Pourtant, « alors qu'il existe des secteurs industriels dont les fondements s'identifient clairement à une science, il n'existe a priori rien de tel pour les mathématiques », regrette Jean-Pierre Bourguignon, directeur de l'Institut des hautes études scientifiques (IHES). Or, dans beaucoup de domaines, les mathématiques sont un puissant levier, car le progrès doit prendre en compte des situations critiques où il faut des outils puissants « pour dire des choses pertinentes ». Ce qui ne signifie pas, avertissent aussitôt Alain Connes et Stéphane Mallat, professeur au département de mathématiques appliquées de l'École

polytechnique, que tout se résout avec un ordinateur et un peu de simulation. Tout est affaire de recherche, d'intelligence et de mariage entre les besoins et les outils mathématiques disponibles.

La théorie des ondelettes est une belle illustration de cette difficile et féconde alchimie. « A l'origine, ce travail est né des efforts d'un ingénieur pétrolier qui faisait de la prospection sismique, raconte Stéphane Mallat. Il a été repris et développé par un spécialiste de la mécanique quantique, puis intégré dans une théorie mathématique cohérente dans les années 1985-1990, ce qui a ouvert de nouveaux débouchés tout à fait surprenants. » Aujourd'hui, avec le nouveau standard de compression d'images, les ondelettes sont déjà à bord de certains satellites et vont bientôt envahir Internet, les systèmes multimédias et les postes de télévision. Le traitement du signal, autrefois fondé sur les travaux d'un mathématicien du siècle dernier, Joseph Fourier, est ainsi dynamisé par l'afflux de ces nouveaux outils mathématiques.

EXPLIQUER INLIASSABLEMENT

« De même, rappelle Stéphane Mallat, la dynamique des fluides doit beaucoup au mathématicien suisse Euler, qui avait reçu comme commande d'une fontaine incroyable. Dans un autre domaine, la firme ATT a pu, grâce à de nouveaux algorithmes, multiplier les capacités de son réseau téléphonique en optimisant le routage des communications. Enfin, le succès du logiciel Catia (Dassault), utilisé par les industries qui font du design (automobile, aéronautique, etc.), fait appel à des outils qui doivent aussi bien aux équations différentielles qu'à la géométrie... d'Euclide. »

A l'énoncé de ces exemples, on pourrait ne croire qu'aux seules vertus utilitaristes des mathématiques ne devenant alors qu'une trousse à outils pour les autres disciplines scientifiques. « Rien ne serait plus mauvais, prévient Jean-Michel Lemaire, du CNRS, qui reconnaît cependant qu'« il faudrait coupler mieux les objets mathématiques qu'on enseigne à certaines réalités ». « Sur le fond, ajoute Jean-Pierre Bourguignon, il ne faudrait pas que cet élargissement des relations des mathématiciens avec la société les dispense de leurs obligations traditionnelles, à savoir expliquer inlassablement comment des questions apparemment gratuites se révèlent finalement apporter des réponses à d'autres questions que l'on ne se posait pas au moment où ces méthodes sont apparues. »

Ainsi, le commentaire malheureux du mathématicien anglais Godfrey Hardy, qui estimait que les vraies mathématiques n'auraient jamais aucune application militaire, demande à être médité. Ne serait-ce que parce que la théorie des nombres premiers joue un rôle essentiel, via la cryptographie, dans le monde du renseignement et dans celui d'Internet.

J.-F. A.

Quelques adresses

- Clay Mathematics Institute (www.claymath.org).
- Institut des hautes études scientifiques (www.ihes.fr).
- CNRS (www.cnrs.fr).
- Société mathématique de France (smf.emath.fr).
- Palais de la découverte (www.palais-decouverte.fr).
- Jeux mathématiques 2000 (www.cijm.org).
- Cité des sciences et de l'industrie (www.cite-sciences.fr).

Les historiens mettent un terme au « Miracle grec »

Les sciences et les techniques occidentales sont largement redevables à la Chine

TROP LONGTEMPS, l'Europe, influencée par les historiens du XIX^e siècle, a considéré que l'histoire des mathématiques se déclinait autour de quelques périodes phares : le « Miracle grec », le « Moyen Age », la « Renaissance », et l'« Époque moderne ». « A chaque fois, la formule renvoie à une conception d'une époque qui déborde largement les simples mathématiques », constate Karine Chemla, qui travaille dans l'équipe de recherches en épistémologie et en histoire des sciences et des institutions scientifiques (Rehseis, université Paris-VII CNRS).

Dans cette « affaire », chacun sait le rôle qu'on fit jouer aux *Eléments* de géométrie d'Euclide pour asseoir durablement cette croyance au « Miracle grec » et se convaincre que l'histoire des mathématiques se déroulait prioritairement en Occident. En juillet 1992, dans la revue *Pour la science*, Maurice Caveing mettait déjà en doute cette conception réductrice. Karine Chemla s'inscrit aujourd'hui dans la même perspective et rappelle que « les mathématiques grecques ne sortent pas de nulle part ».

La traduction, à la fin du XIX^e siècle, de documents mathématiques égyptiens pose la question d'autres influences et d'autres sources. En particulier celle de l'Égypte sur la Grèce antique, que Platon et Hérodote reconnaissent implicitement. Mais il serait faux de ne voir dans ces reconnaissances

qu'un hommage poli à des recettes mathématiques empiriques. Pour preuve : les Egyptiens ont développé un système de calcul fractionnaire différent du nôtre et toujours en vigueur chez les Grecs au VIII^e siècle de notre ère. De même, la découverte, au XX^e siècle en Mésopotamie, de tablettes d'argile vieilles d'environ quatre mille ans atteste de la maturité mathématique des Babyloniens.

ALGÈBRISTES ARABES

Dire donc que les sciences et les mathématiques occidentales, « c'est confondre le fait qu'il y a eu en Europe une importante accélération des activités scientifiques au XVII^e siècle avec le fait que les mathématiques, dont ce mouvement procédait, étaient occidentales, ce qui n'est certainement pas le cas », poursuit Karine Chemla. Il serait faux de croire que les mathématiques orientales n'ont pas survécu aux victoires d'Alexandre. Ce que la Grèce classique a fait, c'est, comme l'écrit Maurice Caveing, « les mettre sous forme de bataillons serrés de théorèmes ».

« Deux grandes sources potentielles de la science grecque sont ainsi ressorties du néant et, se réjouit Karine Chemla, les conséquences de leur mise au jour sur notre compréhension de l'Antiquité demeurent un des grands chantiers de l'histoire des mathématiques. » Mais ce ne sont pas les seules. Grâce au Britannique Jo-

seph Needham, l'Occident a pris conscience au XX^e siècle que les sciences et les techniques occidentales étaient largement redevables à la Chine. Une vingtaine d'ouvrages chinois couvrant une période de mille quatre cents ans témoignent de cet apport pour ce qui est des mathématiques.

L'un d'entre eux, les *Neuf chapitres sur les procédures mathématiques*, daté entre le I^{er} siècle avant et le I^{er} siècle après notre ère, a d'ailleurs fait l'objet, de la part de Karine Chemla et d'un de ses collègues chinois, d'un long travail de recherche permettant d'exhumer des algorithmes dont la description recourt à des opérations aujourd'hui standards dans les langages informatiques (*Le Monde* du 24 mars 1999). Et, ajoute-t-elle, « le développement actuel des fouilles devrait révolutionner notre connaissance des mathématiques dans les cinquante ans à venir grâce aux bibliothèques avec lesquelles les Chinois se faisaient jadis enterrer ».

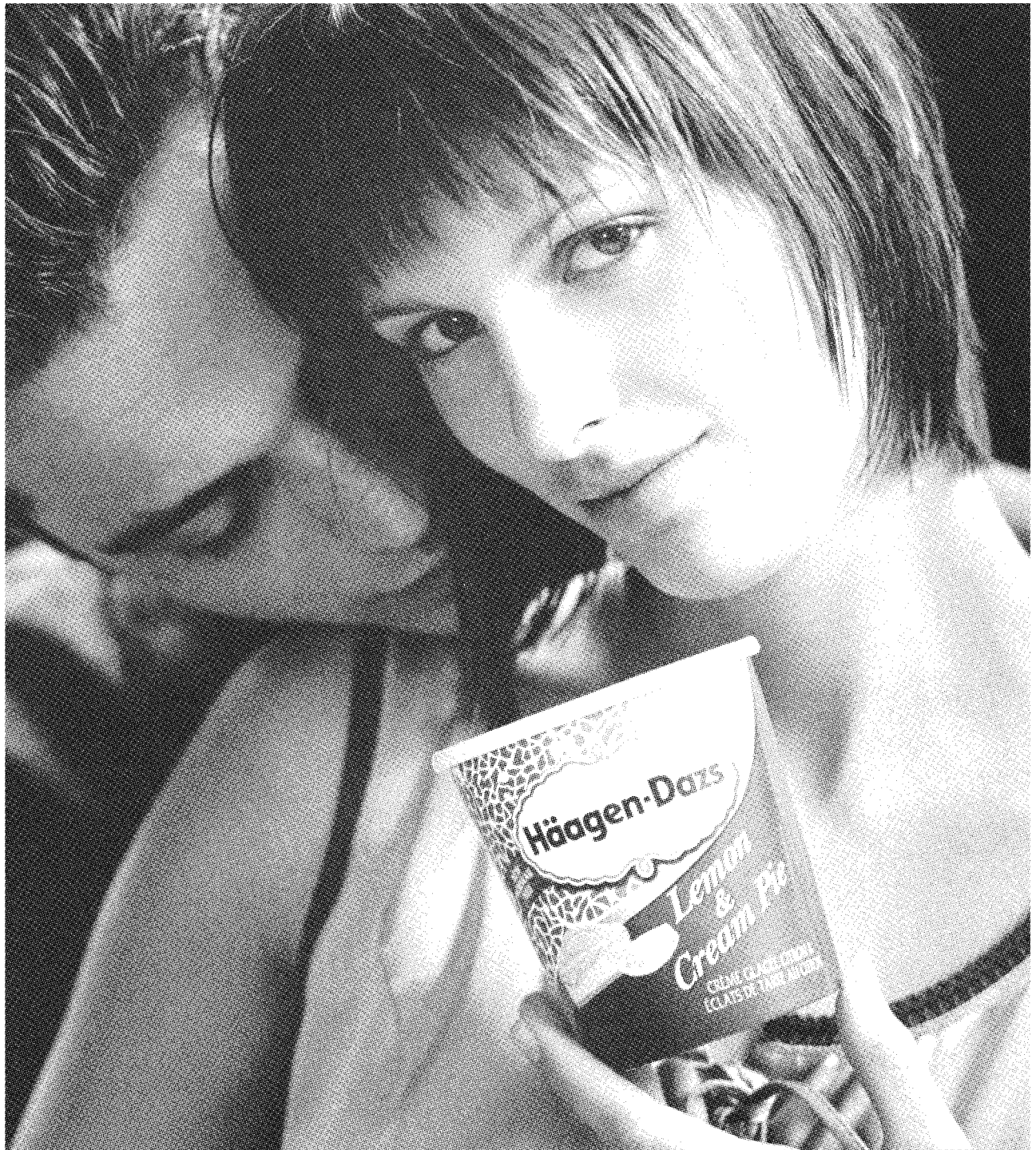
Récemment, un texte datant d'avant le II^e siècle a d'ailleurs été exhumé. Les chercheurs en attendant aujourd'hui impatientement l'étude. Pour l'Inde aussi, il existe des documents qui prouvent l'utilisation ancienne du système décimal, l'existence de notions trigonométriques et même des connaissances relatives au triangle rectangle annonçant le théorème de Pythagore. Enfin, « des continents entiers de la

mathématique produite en arabe au Moyen Age » sont ressortis récemment des bibliothèques, rappelle Karine Chemla, et Roshdi Rashed, du Centre d'histoire des sciences et des philosophies arabes et médiévales (CNRS-EPHE université Paris-VII), a beaucoup œuvré pour les porter à notre connaissance. C'est lui qui a redonné leurs lettres de noblesse aux algébristes arabes et à l'un des plus grands d'entre eux, Al-Khawarizmi, mort en 847, qui écrivit *Le Livre concis du calcul de l'algèbre et d'al-muqabala*.

Aux XI^e et XII^e siècles, de véritables écoles de mathématiques arabes se sont développées autour de cet héritage et se sont nourries de toutes les sources, qu'elles fussent grecques, égyptiennes, babyloniennes, indiennes ou même chinoises. Géométrie non euclidienne, exposants algébriques, équations du troisième degré, notion de dérivée, fractions décimales, sont autant de domaines que les mathématiciens arabes ont explorés.

Ces recherches sur les mathématiques anciennes n'enlèvent rien aux mérites des mathématiciens européens, mais elles permettent de replacer leurs contributions au confluent de plusieurs traditions millénaires dont l'historien explore les origines depuis le bassin méditerranéen jusqu'à l'Inde et à la Chine.

J.-F. A.



Häagen-Dazs est une marque déposée de The Pillsbury Company, Pillsbury France RCS Versailles B 919 679 825. © thème glaces citron & éclats de pâte au citron.

N'est-il pas à tomber
mon nouvel Häagen-Dazs



Lemon & Cream Pie. Toutes les sensations d'une véritable citron revisité par Häagen-Dazs: une onctueuse crème glacée citron, incrustée d'un délicieux coulis citron et d'éclats de pâte croquante.

Eperdument Häagen-Dazs

PÉRIGORD

AUBERGE
LA CLÉ DES CHAMPS
**NN LOGIS DE FRANCE
TENNIS - PISCINE CHAUFFÉE
24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD
☎ 05.53.29.95.94 - Fax : 05.53.28.42.96
www.cle-des-champs.com

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

CALVI	@	890F
PORTO	@	1150F
VENISE	@	990F
PALMA	@	990F
MARRAKECH	@	1290F
TOZEUR	@	790F
MALTE	@	990F
TUNIS	@	990F

Réservez en ligne :
www.anyway.com
O 803 008 008**
3615 ANYWAY**

*prix par personne à partir de, sous réserve de changement sans préavis. Pour la validité, consultez le 01.99.97.97.97.
**2,23€/min
www.anyway.com
CIBER

En clef de Bach

LEIPZIG

de notre envoyée spéciale

Saint-Georges baigne dans le silence. Prélude à la musique assourdie, émouvante, d'un clavicorde de 1770. Mais ce sera dans quelques instants. Pour l'heure, lever les yeux vers les trois étages de tribunes dont deux à balcon peint de scènes bibliques. Nous sommes en Thuringe, à Eisenach, cité préservée de 45 000 habitants et ville natale de Jean-Sébastien Bach.

Debout près de son oncle Johann-Christoph, qui tint l'orgue de l'église de 1665 à 1703, l'enfant s'enchantait de ces scènes naïves, modulant de sa voix de soprano des cantiques au Très Haut. L'oncle habitait la maison appuyée au mur de la ville, derrière le couvent de dominicains devenu,

Itinéraire dans les petites cités de style Renaissance et baroque de Thuringe et les grandes villes de Saxe où Jean-Sébastien Bach vécut et composa

pour cause de Réforme, école de latin. L'enfant y étudia de toute son âme, comme il fait déjà toute chose.

Coïncidence, deux siècles plus tôt, Luther l'a précédé ici même, fréquentant la même église, la même école, avant de se réfugier à la Wartburg, impérieuse forteresse sur un roc, à l'écart de la ville. Leurs pas claquaient sur les mêmes rues pavées qui conduisent à deux maisonnettes de quatre cents ans où l'on a installé le Musée Bach. Les murs, c'est connu, ont des oreilles. Ceux de la maison de l'autre côté du jardin vibrèrent de toutes les musiques. De 1671 à 1674 - l'enfant n'était pas né -, Johann-Ambrosius Bach, son père, alors directeur des musiciens d'Eisenach, l'occupe.

Le Musée réserve une surprise, aussi inattendue que les toiles de Cranach à la Wartburg : un concert sur instruments d'époque. Clavicorde de 1770, au son très doux, comme étouffé par les siècles mis à nous parvenir. Harpsicorde de 1765, du célèbre facteur Silbermann, dont les notes sonores s'éteignent sur un accord. Orgue de 1722 dont on actionne la soufflerie en tirant alternativement sur deux courroies - une tâche confiée à un visiteur.

Entendre les instruments du maître

Derrière des murs noircis, le Musée des instruments anciens, à Leipzig, fait preuve d'un didactisme remarquable. Enregistrements et démonstrations permettent d'écouter le son des instruments à clavier dont le maître a joué. L'orgue, qu'on appelle ici « orgue de Bach », caractérisé par l'équilibre des tons, pour le distinguer de l'orgue romantique. Le clavecin, à un ou plusieurs claviers, cordes pincées par une languette en bois munie d'un bec de plume de corbeau. L'épinette, plus petite que le clavecin, de même système, cordes à l'oblique du clavier. Le clavicorde, un seul clavier, à cordes frappées par une lamelle métallique. Sa caisse de résonance plus étroite, la mécanique, la longueur et la grosseur des cordes en assourdissent le son. Intimiste, expressif, c'était l'instrument préféré de Bach.



GERHARD WESTRICH/VISUM/COSMOS

DU 1^{ER} JUIN AU 31 OCTOBRE EN ALLEMAGNE

Le monde entier
vous donne rendez-vous
à Hanovre

L'homme, la nature, la technologie : trois éléments fondamentaux de notre évolution se rejoignent pour ne plus former qu'un et faire de notre monde un espace d'échange et d'harmonie.

PROTRAVEL

vous emmène à l'Expo2000 à partir de 1 950 F*

RÉSERVATIONS :

Tél. : 04 78 38 48 04 - Fax : 04 78 38 48 05

Internet : www.protravel.fr

Renseignements complémentaires :

Office National
Allemand
du Tourisme :
01 40 20 01 88

EXPO2000 HANNOVER

L'Exposition Universelle
du 1^{er} Juin au 31 Octobre 2000
en Allemagne

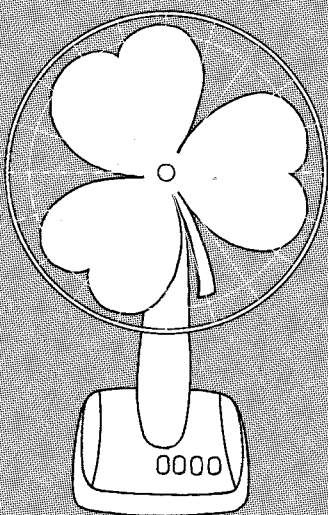
*prix par personne, vol LH départ Paris, transferts, carte d'entrée à l'EXPO/assistance.

Johann-Ambrosius venait d'Erfurt, capitale de la Thuringe. Autre ville à l'architecture Renaissance et baroque, qu'il faut appréhender de haut. De la citadelle de Petersberg. Pour mieux contempler, jaillies des toits, les flèches des églises. Johann Bach, son oncle, s'y était installé en 1636, au 19 du célèbre pont des Marchands, dans la maison qui porte aujourd'hui l'enseigne Au Cheval noir. D'abord fifre municipal - comprenez musicien capable de jouer d'une dizaine d'instruments -, il devint par la suite organiste et, de 1642 à 1654, procura à son frère Christoph un poste de musicien. En 1668, le troisième fils de Christoph, Johann-Ambrosius,

se maria à Erfurt et part occuper ce même emploi à Eisenach, où Jean-Sébastien naît, le 21 mars 1685.

DRESDE CONTRE LEIPZIG

En 1694, sa mère meurt, puis, un an plus tard, son père. Un de ses frères aînés, Johann-Christoph, organiste à Ohrdruf, le recueille. Très vite, la carrière du jeune prodige prend de l'ampleur. Elle s'arrêtera le 28 juillet 1750. Il aura alors soixante-cinq ans. Entre-temps, un génie précoce se forme, travaille, compose et fonde une famille. En 1707, il épouse Maria Barbara, qui meurt en 1720, et, en 1721, Anna Magdalena, une jeune soprano. De ses vingt enfants, neuf survivront.



L'Irlande: un vrai bol d'air!

Envolez-vous Paris/Dublin à partir de *

Contactez Aer Lingus tél:

Minitel 3615 Aer Lingus (2,23F/mn.) ou votre agence de voyages.

La Commission de Bruxelles dénonce des frais bancaires excessifs

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Les banques grugent leurs clients et la directive communautaire visant à encadrer leurs activités est mal appliquée. Telle est l'accusation que vient de lancer la Commission européenne qui menace d'engager des procédures d'infraction contre les Etats membres s'ils ne prennent pas les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

La Commission, qui s'appuie sur une étude récemment conduite dans les 11 pays de la zone euro par un institut indépendant, constate que, malgré l'existence de la monnaie unique et la disparition donc du risque de change, le coût des virements de faible montant entre les Etats membres (moins de 50 000 euros) demeure beaucoup trop élevé, très supérieur à celui avancé par les banques pour les virements « intérieurs ».

Il en est de même d'ailleurs, mais dans de moindres proportions, pour les autres opérations transfrontalières : change manuel, retraits effectués dans des distributeurs de pays de l'UE autres que celui d'émission de la carte bancaire. Il en coûte en moyenne aux consommateurs 17 euros pour virer un montant de 100 euros entre deux Etats membres, alors qu'un virement intérieur revient normalement à moins de 1 euro ! En outre, les coûts facturés aux clients varient sensiblement d'un pays à l'autre, d'une banque à l'autre.

DOUBLE REDEVANCE

La directive sur les virements transfrontaliers qui date de 1997 et est entrée en application en août 1999 précise que, sauf instruction particulière, les frais doivent être à la charge de l'émetteur. Or l'étude fait apparaître que, dans 25 % des cas, le bénéficiaire du virement se voit également facturer une commission. Bruxelles dénonce tout particulièrement cette pratique de double redevance.

Soucieuse de protéger les consommateurs, la directive exige que les petits virements transfrontaliers soient aussi rapides, fiables et peu coûteux que possible. Elle a été transposée dans l'ensemble des législations nationales, sauf en Italie. Encore faudrait-il qu'elle soit effectivement appliquée ! L'étude démontre que ce n'est pas le cas, loin s'en faut, et la Commission doit rencontrer les représentants des administrations nationales en juin afin d'examiner comment remédier à ces défaillances. Elle annonce des sanctions en cas d'efforts insuffisants.

Ph. L.

Un projet en 70 articles de M^{me} Aubry pour la « modernisation sociale »

Retour du dispositif « Michelin » qui impose une négociation sur la RTT

L'HABITUDE avait été prise des « grandes lois » sociales. Aussi le texte hétéroclite sur la modernisation sociale, présenté au conseil des ministres, mercredi 24 mai, par la ministre de l'emploi, Martine Aubry, paraît-il un peu fade. « Il manque d'envie », juge, « déçu », le député Verts André Aschieri (Alpes-Maritimes). Ce texte, censé remplacer le véhicule traditionnel des « Diverses mesures d'ordre social » (DMOS), mêle toute une série de dispositions à travers 70 articles. Mercredi, les partenaires sociaux devaient également se réunir sur l'avenir de l'assurance-chômage dans le cadre de la « refondation sociale ». Ce chantier, initié par le Medef, bride le projet de loi, notamment sur la précarité et la formation professionnelle. Le gouvernement préfère en effet « laisser se dérouler la négociation ». Le texte sera examiné en première lecture à l'Assemblée nationale du 26 au 30 juin.

● **Hôpitaux** : le protocole d'accord, signé le 14 mars avec les syndicats hospitaliers, crée l'obligation pour les établissements de négocier un projet social. La réforme des études médicales prévoit la suppression, d'ici à 2004, du concours d'internat, remplacé par un concours national.

● **Fonction publique** : les

contrôles du « pantouflage » sont renforcés. Par ailleurs, il est désormais « exclu d'envisager la licenciation » des 247 agents contractuels employés par la Bibliothèque nationale de France.

● **Retraites** : la loi Thomas sur les fonds de pension, votée en 1997 mais jamais appliquée, est abrogée. A partir de cinquante ans, les sapeurs-pompiers professionnels pourront bénéficier d'une retraite anticipée ou d'un « reclassement ».

● **Licenciements** : l'« amendement Michelin », censuré par le Conseil constitutionnel dans la loi sur les 35 heures, est de retour et impose la négociation sur la réduction du temps de travail. Les juges pourront donc intervenir plus en amont dans les plans sociaux. Le droit d'information des salariés est renforcé : en cas d'annonce publique de l'employeur, le comité d'entreprise (CE) doit être réuni dans les quarante-huit heures. Si cette annonce contient un nombre de suppressions d'emplois, le CE est informé « préalablement ». L'entreprise doit proposer des mesures de reclassement, appréciées en fonction de ses moyens, y compris pour « des emplois disponibles de catégories inférieures ».

● **Précarité** : La coupure du week-end ne suffira plus pour renouveler un

contrat à durée déterminée (CDD). Le salarié précaire, lui, pourra rompre son contrat s'il a trouvé un emploi stable. Des sanctions pénales sont introduites en cas de non-respect de l'égalité entre les salariés.

● **Prud'hommes** : Les listes présentées par un parti politique ne sont plus recevables. Le Conseil d'Etat a rectifié le tir : en cas de contestation dans une entreprise, il faudra bel et bien procéder à de nouvelles élections.

● **Discrimination** : cette notion s'étend aux stages, à la formation, et même à la location d'un logement. En cas de litige, l'employeur est aussi tenu d'apporter des preuves de sa bonne foi. Les syndicats pourront ester en justice.

● **Travail de nuit** : le texte transpose la directive européenne. Un accord collectif, de branche ou d'entreprise, sera nécessaire, ainsi qu'une surveillance médicale.

● **Formation professionnelle** : La validation des acquis permettra de reconnaître l'expérience professionnelle. La transparence et la réduction des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage figurent également au programme.

Isabelle Mandraud

Les donneurs d'ordre associés au règlement du conflit des convoyeurs de fonds

LES SYNDICATS (CFTC, CFDT, FO, CGT, FNCR) des convoyeurs de fonds ont accepté mardi 23 mai les dernières propositions patronales. Par rapport aux précédentes propositions qui avaient été rejetées, le protocole prévoit de porter à 1 000 francs net le montant de la « prime de risque » des convoyeurs, et ce dès le mois de mai, contre 1 100 francs brut dans l'offre précédente (Le Monde du 24 mai). Le travail reprend donc progressivement. Les employeurs estimaient, mardi, que trois jours seraient nécessaires pour « un retour à la normale ».

La direction de la Brink's, numéro un du secteur, estime que les mesures salariales coûteront 500 millions de francs à la profession et que les mesures liées à la sécurité lui coûteront 350 millions de francs. Une table ronde réunissant les pouvoirs publics, les convoyeurs de fonds et les donneurs d'ordre (banque et grande distribution) est d'ailleurs prévue jeudi 25 mai en fin de journée.

Gilles Ricono, directeur de cabinet de Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, a rédigé mardi une note officielle, indiquant que « les pouvoirs publics [étaient] conscients des surcoûts importants résultant de la mise en œuvre dans les entreprises des récentes mesures de sûreté et de sécurité devant être intégrées dans un protocole

d'accord de fin de conflit satisfaisant pour les salariés. A ce titre, il leur apparaît souhaitable qu'une facturation spécifique traduisant une participation des donneurs d'ordre à la sécurité soit mise en place selon des modalités à définir entre les cocontractants ». M. Ricono, toujours au nom des pouvoirs

publics, ajoute qu'il est « ensuite de la responsabilité du secteur et de chaque entreprise de mettre en œuvre la facturation de cette participation à leurs clients ».

François Bostnavaron et Frédéric Lemaître

L'extradition d'un « conseiller » de Hassan II examinée en Floride

ANCIEN « CONSEILLER SPÉCIAL » du roi Hassan II, le ressortissant marocain Hicham Mandari se trouve au centre de plusieurs affaires d'Etat. Mardi 23 mai, à Miami (Floride), la justice fédérale américaine a examiné la demande d'extradition de M. Mandari vers la France, qui le poursuit à propos d'un gigantesque trafic international de faux billets. Réfugié depuis juin 1998 aux Etats-Unis, où il est placé sous écrou extraditionnel, M. Mandari menace en outre de révéler des informations compromettantes pour le régime chérifien. Agitant ces contre-feux, le ressortissant marocain s'est opposé à son extradition vers Paris, qui, redoute-t-il, préléverait à son transfert au Maroc.

Agé de trente-cinq ans, M. Mandari est visé par un mandat d'arrêt international lancé à Paris par la juge d'instruction Xavière Siméoni pour, notamment, des faits de « contrefaçon de billets de banque » et de « blanchiment en bande organisée ». Fin mai 1998, il avait en effet changé l'équivalent de 20 millions de francs en faux dinars de l'Etat du Bahreïn, dans un établissement financier des Champs-Élysées (Le Monde du 23 juin 1999).

Afin de tirer au clair l'ensemble de cette affaire aux ramifications internationales, les autorités françaises ont adressé à leurs homologues américaines, le 24 novembre 1999, une demande d'extradition de M. Mandari.

RÉVÉLATIONS « DOMMAGEABLES »

Parallèlement, M. Mandari a demandé l'asile politique aux Etats-Unis. A l'appui de cette requête, formulée en septembre 1999, il évoque succinctement « des informations détaillées et compromettantes » qu'il détiendrait sur « des personnes du gouvernement marocain ». Celui qui fut à partir de 1995 « conseiller spécial » au Palais royal se dit convaincu que « le gouvernement marocain dirigé par Mohammed VI a l'intention de [le] persécuter et de [le] tuer » en raison de ces informations. De telles révélations seraient « politiquement dommageables pour Mohammed VI et pour son défunt père Hassan II », ajoute-t-il, en précisant qu'elles « portent notamment sur le trafic de drogue et sur (...) des chèques volés provenant d'un compte personnel d'Hassan II. » Cette affaire de chèques volés

au précédent roi a, de fait, valu à M. Mandari d'être mis au ban de la cour.

Refusant son extradition en France, M. Mandari soupçonne Paris de vouloir le remettre ensuite aux autorités marocaines. « Si mon client est extradé vers la France, je n'exclus pas une deuxième extradition vers le Maroc. Auquel cas on peut tout craindre pour la vie de M. Mandari », appuie son avocat français, M^{re} William Bourdon.

« Ce dossier d'entraide judiciaire internationale est suivi et géré à la chancellerie comme tout autre dossier de délinquance financière internationale », rétorque-t-on au ministère de la justice, en assurant qu'aucune demande particulière n'a été formulée par le Maroc auprès des autorités françaises. « L'extradition de M. Mandari est demandée par la France pour une procédure française. Un point c'est tout », ajoute-t-on Place Vendôme. A l'issue de l'audience du 23 mai, la justice américaine a annoncé que sa décision serait rendue le 7 juin.

Erich Inciyan et Jean-Pierre Tuquoy

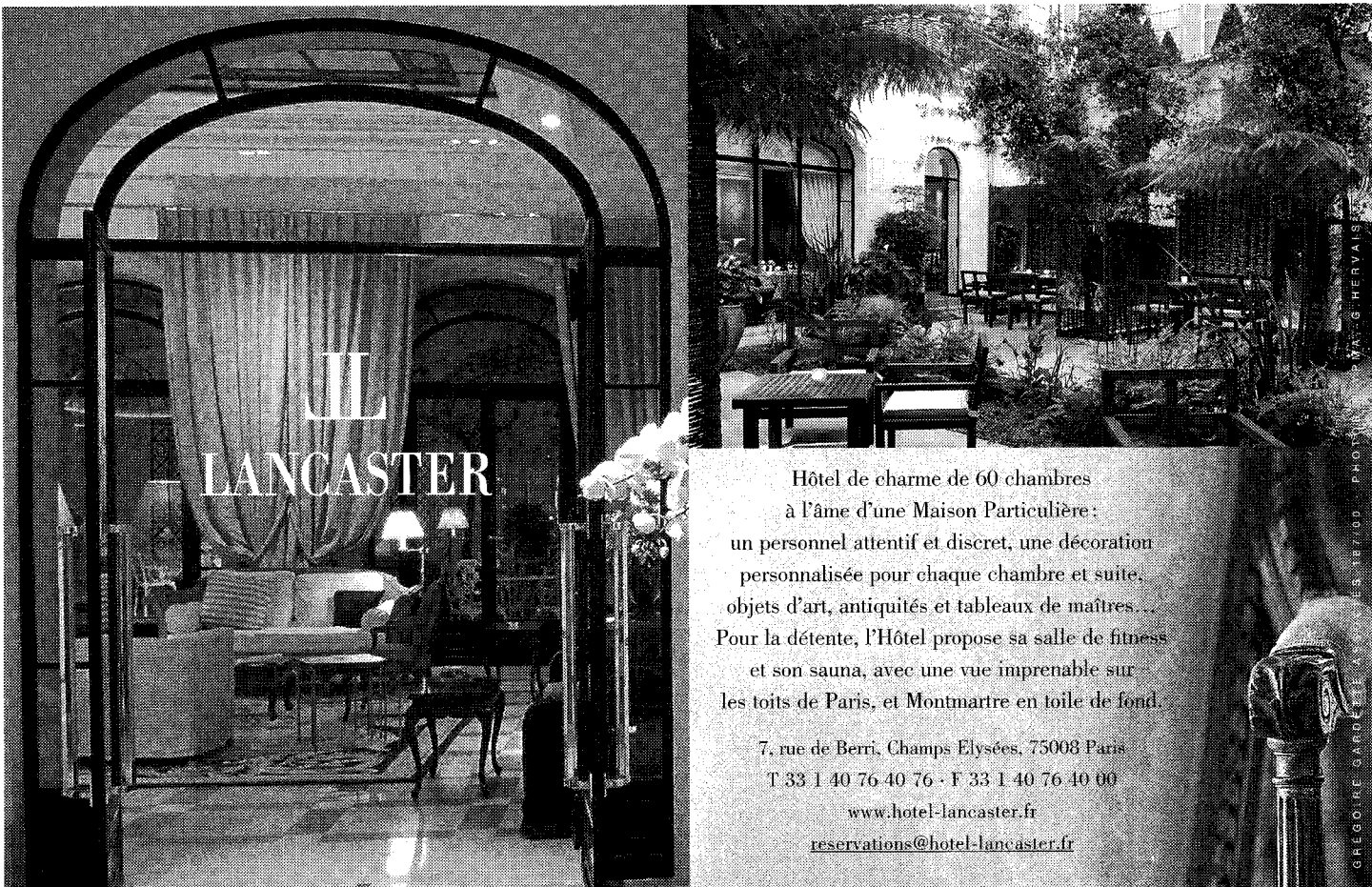
Contrôle du Sénat à Bercy

EMMENÉE par le rapporteur général du budget, Philippe Marini (RPR, Oise), une délégation de sénateurs a engagé, tôt mercredi 24 mai, un contrôle « sur place » au ministère des finances. Ce contrôle, qui se mène aux bureaux « IA » et « IB » de la 1^{re} sous-direction de la direction du budget, c'est-à-dire dans les services chargés de la synthèse budgétaire, pourrait avoir pour but de découvrir des documents confidentiels attestant qu'il y a eu dissimulation de la part du gouvernement dans l'affaire de la « cagnotte ». En particulier, le directeur du budget, Christophe Blanchard-Dignac, a écrit dès le mois d'août 1999 une note confidentielle (Le Monde du 5 mai) qui semble intéresser fortement les sénateurs puisqu'elle confirmerait que le gouvernement aurait été alerté d'une forte embellie budgétaire.

■ **JUDO** : la championne olympique et double championne du monde Marie-Claire Restout n'a pas été retenue par les sélectionneurs français en vue des Jeux olympiques de Sydney. La nouvelle championne d'Europe Laetitia Tignola lui a été préférée. « Les engagements pris à mon égard n'ont pas été respectés », a déclaré Marie-Claire Restout. « J'ai été trompée, car on m'avait dit que les tournois européens du printemps étaient des tournois de préparation et non des tournois de sélection. Si j'avais su, je les aurais abordés différemment. » Barbara Harel a aussi été préférée à Magali Baton.

■ **SID AHMED REZALA** : le journaliste Aziz Zemouri, qui affirme avoir recueilli la « confession » de Sid Ahmed Rezala publiée par Le Figaro Magazine du 20 mai, a déclaré, mardi 23 mai, à l'AFP, s'être présenté comme le beau-frère du détenu, suspecté de trois meurtres en France, pour pénétrer dans la prison de Caxias (Portugal). M. Zemouri assure détenir une cassette prouvant qu'il a bien rencontré Sid Ahmed Rezala. Selon la direction du magazine, les deux hommes se seraient vus à six reprises entre le 13 et le 18 mai.

■ **DIVORCE** : Patrice et metteur en scène Elisabeth Depardieu a annoncé, mercredi 24 mai, qu'elle a chargé son avocat de « diligenter une procédure de divorce à l'encontre de Gérard Depardieu », qu'elle avait épousé le 11 avril 1970.



Hôtel de charme de 60 chambres à l'âme d'une Maison Particulière :

- un personnel attentif et discret, une décoration personnalisée pour chaque chambre et suite, objets d'art, antiquités et tableaux de maîtres...
- Pour la détente, l'Hôtel propose sa salle de fitness et son sauna, avec une vue imprenable sur les toits de Paris, et Montmartre en toile de fond.

7, rue de Berri, Champs Elysées, 75008 Paris
T 33 1 40 76 40 76 - F 33 1 40 76 40 00
www.hotel-lancaster.fr
reservations@hotel-lancaster.fr